

La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de fouilles programmées 2017, Rapport de fouilles programmées

Gentiane Davigo, Florian Baret

▶ To cite this version:

Gentiane Davigo, Florian Baret. La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de fouilles programmées 2017, Rapport de fouilles programmées. [Rapport de recherche] SRA Nouvelle-Aquitaine. 2017, 367 p. hal-01693794

HAL Id: hal-01693794

https://hal.science/hal-01693794

Submitted on 3 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport de fouille programmée

La villa de Chatain

Campagne 2017

Faux-la-Montagne



Volume 1: Texte

Gentiane DAVIGO (dir.), Florian BARET

avec la collaboration de Vincent SERRAT et Jean-Florin AVELINE

PCR : L'habitat rural antique de la moyenne montagne corrézienne

Fouille programmée sur la commune de Faux-la-Montagne, lieu-dit Chatain (23)

Rapport de fouille programmée 2017

Volume 1: Texte

G. Davigo (dir.), F. Baret avec la collaboration de V. Serrat et J.-F. Aveline

Porteur du projet : **Gentiane DAVIGO**Titulaire d'un master 2 recherche en archéologie,
membre du PCR « L'habitat rural antique de la moyenne montagne corrézienne » (dir. Blaise PICHON)
Membre de l'association ArchéoTek

Arrêté d'autorisation de fouille archéologique n° 75/12/2017-11 Responsable de l'opération : Gentiane DAVIGO

Code opération: 12-3657

Service régional de l'Archéologie Nouvelle Aquitaine, antenne de Limoges, décembre 2017

Législation concernant l'utilisation des données de fouilles :

L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle (CPI) concernant la propriété littéraire et artistique : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (article L122-4).

Toutefois sont autorisées :

- Les photocopies ou reproductions destinées à un usage exclusivement privé et non à une utilisation collective (article L 122-5, 2°).
- Les reproductions du texte, accompagnées ou non de photographies, cartes ou schémas, réalisées dans le cadre d'analyses ou de courtes citations, si elles sont justifiées par le caractère (...) critique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la référence de l'ouvrage dont elles sont issues (article L 122-5, 3°, a).

Bien qu'un rapport de fouille soit un document reçu par l'État, il n'est communiqué que sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. Les informations qui y sont contenues ne sont pas considérées comme des informations publiques pouvant être librement réutilisées quand des tiers détiennent sur ce document des droits de propriété intellectuelle (articles 9 et 10 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public).

Le non respect des règles qui précèdent peut constituer un délit de contrefaçon passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende (articles L335-3 et L335-2 du CPI)

Sommaire

Remerciements	5
Données administratives et techniques	7
1. Fiche signalétique	8
1.1. Terrain	8
1.2. Opération archéologique	8
1.3. Mots clefs	8
2. Générique des intervenants	9
2.1. Suivi scientifique	9
2.2. Équipe de terrain	9
2.3. Équipe d'étude post-fouille	10
3. Localisation cartographique	11
4. Copie des arrêtés	11
5. Résumé scientifique	13
Présentation générale du site et de l'intervention archéologique	17
1. Présentation générale	18
1.1. Cadre géographique, géologique, topographique et hydrographique	18
1.2. Cadre archéologique	20
2. Présentation de l'intervention archéologique	26
2.1. Contexte de l'intervention	26
2.2. Déroulement de l'opération	27
2.3. Décapage et stratégie de fouille	27
2.4. La fouille	27
2.5. Méthode d'enregistrement	28
2.6. Moyens humains	28
Les résultats de la campagne 2017	29
Secteurs 1 et 4 : Le bâtiment thermal	31
1. Les pièces de services : <i>Praefurnia</i>	31
1.1. Pièce 1 : Praefurnium 1	31
1.2. Pièce 2 : Praefurnium 2	
2. Les pièces de bain : Caldarii et Frigidarium	37

2.1. Pièce 3 : un premier <i>Caldarium</i> et son bassin (<i>solium</i> absidiale)	37
2.1.1. Les murs	
2.1.2. Hypocaustes et sols	43
2.1.3. Le bassin semi-circulaire	45
2.2. Pièce 4 : un deuxième <i>Caldarium</i> ?	46
2.3. Pièce 5 : un <i>Frigidarium</i> et sa <i>piscina</i> ?	49
Secteur 2	51
1. Description des vestiges	51
1.1.Phase 1	51
1.1.1. Le mur M 2.05	51
1.1.2. Le mur M 2.06	51
1.1.3. La structure ST 2.06	52
1.2. Phase 2	53
1.3. Phase 3	53
1.3.1.Le bâtiment sud-est.	53
1.3.2. La structure ST 2.05	56
1.3.3. Autres éléments remarquables	56
1.4. Phases 4 à 6	57
1.4.1. Phases 4.1, 4.2 et 4.3 : Démolition et abandon de l'occupation antiques	57
1.4.2. Phase 5 : La tranchée de 1994.	
1.4.3. Phase 6	58
2. Interprétation des vestiges	58
Synthèse	61
Mobilier archéologique et études spécialisées	67
Étude du mobilier céramiques	69
Étude du petit mobilier	95
Étude architecturale	103
Étude des meules	107
Étude carpologique	113
Bibliographie	115
Arrêtés	118

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier André et Rosette Bessette, propriétaires du terrain, pour leur enthousiasme et leur soutien quant à la réalisation de cette fouille archéologique. Merci également à Serge Charial qui a gracieusement réalisé le décapage mécanique et à Frédéric, exploitant de la parcelle, qui nous a aidé à clôturer le site à la fin de la campagne.

Je remercie également Hélène. Mousset pour le soutien apporté à ces travaux et à leur poursuite, ainsi que Dominique Dussot, Jacques Roger et Zénaïde Lecat pour l'intérêt qu'ils portent à ce site.

Je remercie aussi le laboratoire d'archéologie du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (EA1001-UCA), le PCR sur l'habitat rural en moyenne montagne corrézienne, et Jacques Roger pour le prêt de matériel de fouille et de topographie.

Mes remerciements vont également à la commune de Faux-la-Montagne, et notamment le maire, Madame Catherine Moulin, pour son soutien et son aide logistique (prêt d'un local pour stocker le mobilier archéologique).

Je remercie le SDIS 23 pour son aide logistique avec le prêt de lits de camp permettant d'assurer le couchage de l'équipe de fouille.

Je remercie également l'association ArchéA-Limoges et l'association « Les amis de Lavinaria » pour le don de ballots de polystyrènes permettant la protection des vestiges.

Merci à l'entreprise Ambiance Bois, et notamment Olivier Davigo et Yann Andrieu, pour avoir mis à disposition camion et chauffeurs pour le transport du matériel de fouille.

Merci Aurélien Sartou pour tes visites sur la fouille ainsi que tes nombreux conseils et tes relectures.

Merci à toute l'équipe de fouille pour sa motivation, sans laquelle les découvertes n'auraient pas été aussi riches cette année.

FALLY	-la-Montagne, Chatain	n (Creuse) – Foliille	PROGRAMMÉE – 2017	
Thor	EN MONTAGNE, CHAINE	(CREOSE) TOUREE	TROGRAMMEE 2017	
Données administrati	ives et techniqu	es		

1. Fiche signalétique

1.1. Terrain

• Localisation du site

Région : Nouvelle Aquitaine Département : Creuse

Commune : Faux-la-Montagne Lieu-dit ou adresse : Chatain

N° d'entité archéologique : 23.187.0013

Coordonnées Lambert 93 (m):

X: 617243,717 Y: 6512778,241 Z: 676,00 m NGF

• Références cadastrales

Commune : Faux-la-Montagne Année du cadastre :

Section: CH Parcelle: 73

Lieu-dit: Chatain

Propriétaire du terrain : André Bessette, Chatain, 23340 Faux-la-Montagne

• Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Néant

1.2. Opération archéologique

Code opération : 12-3657

Arrêté d'autorisation de l'opération : 75/12/2017-11 valable du 31 juillet 2017 au 26 août 2017

Responsable : **DAVIGO Gentiane**

1.3. Mots Clefs

Chronologie

Antiquité, IIe siècle, IIIe siècle

• Interprétation des vestiges immobiliers

Habitat rural, thermes, hypocaustes, *praefurnium*, bassins, seuil de bâtiment, sols en béton de tuileau

Interprétation des vestiges mobiliers

Terre cuite architecturale, céramique, verre, métal.

2. Générique des intervenants

2.1. Suivi scientifique

Mme MOUSSET Hélène, Conservatrice régionale,

M. DUSSOT Dominique, M. ROGER Jacques, Ingénieurs d'études.

2.2. Équipe de terrain

• Responsable d'opération

Gentiane DAVIGO (chercheur bénévole, titulaire d'un master 2 recherche en archéologie, membre du PCR sur l'habitat rural de la moyenne montagne corrézienne dirigé par B. PICHON, université Clermont Auvergne).

• Équipe de fouille

Florian BARET, Docteur, ATER à l'Université François Rabelais de Tours.

Maxime CALBRIS, doctorant, CHEC-EA 1001, Université Clermont-Auvergne.

Aurélien SARTOU, RO chez Eveha.

Alexandre WIMLOT, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles.

Armandine CARILLET, étudiante à l'Université de Rennes 1.

Guillaume CORDIER, étudiant à l'Université Bordeaux Montaigne.

Carmen BROCH, étudiante à l'Université Bordeaux Montaigne.

Emilie BOUISSON, étudiante à l'Université Bordeaux Montaigne.

Elliott SADOURNY, étudiant à l'Université Clermont Auvergne.

Ophélie TRESSARD, étudiante à l'Université François Rabelais de Tours.

Chloé YU, étudiante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Jeanne BOUCHER, étudiante à l'Université Clermont Auvergne.

Marion MAYEUL, étudiante à l'Université François Rabelais de Tours.

Alexis LESUEUR, étudiant à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Sébastien CORNIOT, étudiant à l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Nathan PAQUINION, bénévole.

Topographie

Florian BARET, Docteur, ATER à l'Université François Rabelais de Tours.

Maxime CALBRIS, doctorant, CHEC-EA 1001, Université Clermont-Auvergne.

Elliott SADOURNY, étudiant en master à l'Université Clermont-Auvergne.

2.3. Équipe d'étude post-fouille

• Nettoyage et conditionnement du mobilier

Équipe de fouille.

• Étude de la céramique

Vincent SERRAT, doctorant, CHEC-EA 1001, Université Clermont Auvergne. Membre du PCR sur l'habitat rural de la moyenne montagne corrézienne.

• Étude des meules

Jean-Florin AVELINE, étudiant en master 2, Université Clermont Auvergne.

• Étude carpologique

Manon CABANIS, Chargée de Recherche INRAP – UMR 6042 – GEOLAB.

• Dessin, infographie

Gentiane DAVIGO, Florian BARET.

• Enregistrement informatisé des données, rédaction du rapport

Gentiane DAVIGO, Florian BARET.

3. Localisation cartographique

Les documents de localisation cartographique sur fond IGN et vue satellite sont insérés au début des illustrations.

4. Copie des arrêtés

Voir à la fin de ce volume.

5. Résumé scientifique

Cette campagne de fouille programmée fait suite à une première campagne de sondages et de prospection géophysique réalisée en 2016.

Contrairement à la campagne de 2016 où trois sondages avaient été ouvert, la fouille 2017 a été conduite sur une aire ouverte de 217,42 m². Les sondage 1 et 2 de 2016 ont été totalement intégrés dans l'emprise de la fouille. Trois secteurs ont été définis : 1, 2 et 4. Les secteurs 1 et 2 reprennent globalement l'emprise des sondages 1 et 2 de 2016. Le secteur 4 se situe entre les secteur 1 et 2, au centre de l'emprise.

Les secteurs 1 et 4

La fouille des secteurs 1 et 4 a permis de mettre au jour un bâtiment thermal composé actuellement de 5 pièces. On trouve 2 salles de services, correspondantes chacune à un *praefurnium*. Malgré une fonction similaire, la construction de ces deux pièces est bien différentes. En effet, la première (Pièce 1) se présente sous la forme d'un *praefurnium* avec un canal de chauffe soutenant vraisemblablement une chaudière. Elle possède également deux massifs maçonnés de part et d'autre du canal. Il est possible que l'un des deux ait servit de support à un réservoir d'eau. Cette salle dispose également d'une ouverture, matérialisée par un seuil en granite, donnant sur l'extérieur du bâtiment. Le second *praefurnium* (Pièce 2, dans le secteur 4) se présente sous la forme d'une pièce enterrée. L'accès se fait par un escalier composé de 6 marches en granite. Ce *praefurnium* ne dispose pas de canal de chauffe.

Les trois autres salles sont des pièces de bain. La première (Pièce 3), située dans le prolongement de la pièce 1, est très probablement un *caldarium*. La salle possède un hypocauste avec pilettes monolithes et *suspensura* en granite, encore en élévation en deux endroits. Elle dispose également d'un bassin (ou *solium*) semi-circulaire dans lequel un fragment de voûte était encore présent lors de la fouille. À l'extrémité nord de cette pièce, une ouverture donne sur la pièce 4, que l'on interprète pour l'instant comme un second *caldarium* puisqu'elle est directement chauffée par le second *praefurnium*. Bien qu'il ait quasiment entièrement disparu, la salle possédait également son propre système d'hypocauste, qui cette fois, semble mêler pilettes en terre cuite (briques en H réemployées) et pilettes maçonnées en granite (dalles plates superposées et liées au mortier sur le principe des pilettes en TCA). Le niveau du sol de circulation se devine grâce aux restes de mortier

de tuileau encore présent sur les murs. Ce niveau est similaire au niveau de circulation de la pièce 3 comme l'indique également l'ouverture dans le mur qui permet la circulation entre les deux pièces. À l'ouest de cette salle se trouve la dernière pièce actuellement reconnue du bâtiment (Pièce 5). Celle-ci est interprétée comme un possible *frigidarium*. Les fouilles ont en effet révélée la présence d'un bassin quadrangulaire de 1,91 m de longueur, 1,86 m de largeur et 1 m de profondeur. Un sol en mortier de tuileau constitue une nouvelle fois le sol de la pièce et donne accès directement au bord du bassin. Deux marches descendantes permettent l'accès. Le fond n'ayant pas été conservé, nous avons pu constater, qu'a priori, aucun système ne permettait de chauffer ce bassin, d'où son interprétation comme *frigidarium*.

Bien que la fonction thermale de cet espace ait clairement été identifié, plusieurs éléments restent encore hypothétique et la poursuite des fouilles permettra d'affiner nos interprétations.

Le secteur 2

La fouille du secteur 2 a permis de mettre au jour une partie de bâtiment délimité au nord par le seuil observé en 2016. Cet espace, partiellement clos par 4 murs, dispose d'un sol de grandes dalles de granite. La pièce fait actuellement 5,65 m² mais elle est vraisemblablement plus grande car des dalles se poursuivent dans la berme sud. Au nord de cet espace, ce trouve une large zone ouverte avec, au centre, un dallage en granite. Au niveau de la berme nord, des lambeaux d'un sol en mortier, possiblement de tuileau (*opus signinum*) noirci par le feu.

La fonction actuellement envisagée de cet espace, maçonnerie et dallage sud compris, est celle d'une entrée « monumentale » donnant sur une cour, ou un espace ouvert présentant un sol en mortier avec au centre, une construction, difficile à interpréter dans l'état actuel de la fouille, composée de blocs et de dalles de granite (entrée du bâtiment thermal, fontaine,...?).

La fouille montre que ce secteur a également fait l'objet de remaniement, comme l'atteste la présence d'un mur découvert sous des niveaux de démolitions et l'arène remaniée qui reçoit le radier de granite sur lequel repose le sol en possible *opus signinum*.

La fonction précise de cette zone reste encore énigmatique. La poursuite des fouilles permettra de mieux la documenter et de proposer une interprétation plus fine.

Élément de synthèses et perspectives pour 2018.

La fouille des secteur 1 et 4 a mis au jour un bâtiment thermal bien conservé présentant actuellement une superficie totale de 52,35 m². La fonction de trois des cinq salles a été clairement identifiée : 2 *praefurnia* et un *caldarium* avec son *solium* absidial. La fonction des deux autres, bien que supposée, reste actuellement hypothétique. Il pourrait s'agir d'un second *caldarium* et d'un *frigidarium* avec sa *piscina*. Seule la poursuite des fouilles, et l'obtention du plan complet du bâtiment thermal permettra de le confirmer. La fouille de la moitié du second *caldarium* supposé a permis d'observer deux briques en H réemployées, vraisemblablement comme pilette d'hypocauste.

Le secteur 2 reste, à l'heure actuelle, assez énigmatique. L'espace dallé pourrait être une entrée monumentale donnant sur une cour que l'on peut supposée recouverte d'un sol en mortier de tuileau. La structure centrale nécessite une fouille plus approfondie pour en comprendre la fonction, tout comme le lien entre les structures des secteurs 1 et 2 par l'achèvement de la fouille du secteur 4.

Cette nouvelle campagne a également permis d'étoffer quelque peu la chronologie du site. L'étude de la céramique de 2016 avait en effet permis d'avancer que le site avait été occupé entre le milieu du IIe siècle et le début du IIIe siècle de notre ère. Ce site aurait donc connu une occupation longue et semble-t-il continue durant toute la haute Antiquité.

La poursuite de l'étude et de la fouille du site de Chatain est envisagée sous la forme d'une campagne triennale (2018-2020). La richesse du site, la qualité de sa construction et de sa conservation permet de proposer de nombreuses problématiques pour alimenter les objectifs de fouilles des trois années à venir. Il ne fait plus de doute que nous avons à faire à un site d'importance pour la cité des Lémovices et pour l'étude des formes de l'habitat rural de moyenne montagne.

Ainsi, parmi les problématiques à aborder durant les campagnes à venir, il s'agira prioritairement d'établir le plan intégral de l'édifice thermal. Une fois obtenu, celui-ci guidera les nouveaux travaux qui viseront à comprendre les différentes phases de construction, la circulation à l'intérieur des pièces et leur interprétation et la relation entre les constructions du secteur 1 et du secteur 2. Le contexte thermal incite également à mener en parallèle une recherche et une étude des systèmes d'alimentation en eau des bassins mais aussi l'évacuation de celle-ci (étude de l'ouverture

dans l'abside, canal en TCA devant le mur M 1.12, ...). La présence d'une zone humide en contrebas a certainement joué un rôle dans cette question.

Enfin, la relation plus générale entre la *villa* et cette zone humide doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour comprendre la fonction spécifique des alvéoles, paysages typiques du plateau de Millevaches. Pour ce faire, une importante étude paléo-environnementale (carottages, étude sédimentologique, étude pollinique, C14...) est programmée en 2018 en collaboration avec M. Manville, conservateur du patrimoine au département de la Creuse. Cette étude sera complétée par la mise en place, sur le site, dans le cadre des trois campagnes de fouilles de prélèvements systématiques en vue d'une étude carpologique et anthracologique. La découverte en 2017 d'un amas de graines de lin carbonisées attestent, en effet, d'une bonne conservation des écofacts.

À plus long terme, dans le cadre d'une seconde campagne triennale, l'insertion du bâtiment thermal au sein de la *villa* et l'étude progressive des autres bâtiments devra être programmée afin de comprendre le fonctionnement de l'ensemble du site et son insertion dans le paysage alvéolaire.

	FAUX-LA-MON	ntagne, Chatain (C	'reuse) – Fouille pr	OGRAMMÉE – 2017	
4-4 :			·	ala (a l a a : a	
sentation	générale du s	alle et de l'int	tervention are	cneologique	

1. Présentation générale

1.1. Cadre géographique, géologique, topographique et hydrographique

La commune de Faux-la-Montagne se situe au Sud-Ouest du département de la Creuse, au centre du Limousin (désormais intégré à la grande région Nouvelle Aquitaine). Elle se situe sur la Montagne Limousine, aussi appelée Plateau de Millevaches. L'altitude de la commune est comprise entre 525 et 821 m NGF, sa superficie est de 48 km² et sa population de 409 habitants. La première grande ville, Limoges, est à 70 km, la préfecture, Guéret, à 55 km (Figure 1). Le site est implanté dans le hameau de Chatain. Celui-ci se trouve à 7 km au sud du bourg, il est limitrophe de la commune de Tarnac, en Corrèze (Figure 2).

Le site de Chatain, et plus largement le Limousin et le Massif central, bien qu'appartenant à un vaste ensemble issu de la chaîne hercynienne, édifiée vers la fin de l'ère primaire, sont issus d'une histoire géologique encore plus ancienne. En effet, les études ont permis de dater des granites observés en Auvergne et en Limousin de 600 millions d'années, alors que la formation de la chaîne hercynienne n'est datée que de 300 millions d'années. Ainsi, le Limousin est un très vieux socle où granites et roches métamorphiques dominent. Plus précisément, le massif de Millevaches (150 km de long et 40 km de large), sur lequel est implanté le site de Chatain, constitue le plus bel ensemble de « leucogranites en massif complexe » (Peterlongo, 1978 : 13-15).

L'étude des cartes géologiques du Limousin, permet de remarquer qu'il est majoritairement composé de granite porphyroïde orienté. Cependant, d'autres types de granites sont présents, tel le granite à grain fin ou le leucogranite à grain moyen, mais dans des quantités moindres. Des lentilles de micaschiste à deux micas existent également (Figure 3).

Ces types de roches induisent des sols avec des pH bas. Ils le sont encore plus lorsqu'ils sont formés sous des landes à bruyère ou sous des formations tourbeuses, fréquentes dans le fond des alvéoles (Gamblin 200 : 103). Le pH bas se traduit par une acidité et une pauvreté relativement marquée des sols. Cette acidité dégrade particulièrement la céramique et les ossements.

Le paysage du Limousin se découpe globalement en trois grandes zones : la Montagne Limousine, les plateaux périphériques et le bassin de Brive-la-Gaillarde. Le site de Chatain se trouve au cœur de la Montagne Limousine. Il s'agit de la partie la plus élevée du Limousin, elle culmine à 984 m NGF au Mont Bessou, 978 m NGF au Puy Pendu, 954 m NGF au signal d'Audouze et 920 m NGF aux Monts des Monédières et les sommets ne descendent pas en dessous de 700 m NGF.

Le Plateau de Millevaches se caractérise par un paysage composé d'alvéoles. On en compte plusieurs centaines. Il s'agit de cuvettes évasées aux contours sinueux. Leurs dimensions varient de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres. Ces alvéoles sont formées d'un fond plat souvent humide, d'un replat traditionnellement cultivé en bas de pente et de versants formant une cloison périphérique souvent boisée. À titre d'exemple, le lac de Vassivière résulte de la mise en eau, à l'aide d'un barrage hydroélectrique, de deux alvéoles (Centre régional de la propriété forestière du Limousin). De l'origine de ces formes réside la dégradation de hautes surfaces d'aplanissement tertiaires, progressivement défoncées par une longue érosion. La bordure de l'alvéole est formée de hautes croupes convexes. Sur ces bordures, les sols sont secs et caillouteux, donc peu propices aux cultures. C'est pour cela que les hommes auraient, au moins depuis l'Antiquité, favorisé sur ces hauteurs le développement des landes à bruyère et fougère, utilisées comme zones de pâturage pour les ovins. Les fonds sont également peu propices à une installation humaine à cause de leurs sols hydromorphes. Entre les deux, comme mentionné précédemment, on trouve les replats. Il s'agit d'espaces plans où les sols sont meilleurs et le climat généralement plus favorable. Cette zone de l'alvéole serait la plus propice à l'installation humaine (Franc, Valadas 1990 : 410) (Figure 4). Ce paysage a profondément évolué au cours du siècle dernier, non dans sa forme, mais dans sa composition. Dans son ouvrage La Montagne dans le Limousin, A. Demangeon, en 1911, décrivait la Montagne limousine comme « de hauts plateaux chauves et dénudés, domaine de la lande où se dressent çà et là quelques silhouettes d'arbres couchés par le vent, c'est l'étendue immense de bruyère, des ajoncs, des genêts ». La commune de Faux-la-Montagne était ainsi couverte à près de 40 % par des landes. Mais sous l'impulsion de quelques forestiers, tel M. Vazeilles, le taux de boisement du Plateau s'accroît entre 1914 et 1946 de 5 à 25 % et il n'a pas cessé d'augmenter depuis pour dépasser les 70 % dans certaines communes (30 % en moyenne pour l'ensemble du Limousin) (Franc, Valadas 1990 : 406-414 ; Chabrol, Reimringer, 2010 : 6 ; Centre régional de la propriété forestière du Limousin).

Le site de Chatain, et plus généralement la commune de Faux-la-Montagne, font parti du bassin versant de la Loire. Plusieurs sources naissent sur la commune et celle-ci est traversée par de

nombreuses ruisseaux (Faux-la-Montagne est la seule commune de Creuse traversée par la Vienne). L'eau de ces sources, de par la nature du sol qu'elles traversent, est faiblement minéralisée et acide. Le site de Chatain est entouré par les ruisseaux de Chatain et de Jalagnat. Plusieurs zones humides se trouvent également à proximité du site (Figure 5).

Le Limousin, et surtout le Plateau de Millevaches, considéré comme le château d'eau de la région, constituent le premier obstacle naturel que rencontrent les perturbations océaniques. Les précipitations sont donc abondantes. Cette importante pluviométrie (1600 mm par an en moyenne) permet l'alimentation du réseau hydrographique dense et très ramifié de le région Limousin. Sans celle-ci, les rivières seraient vraisemblablement moins abondantes car le granite, roche imperméable, ne permet pas une rétention importante de l'eau : les eaux ruissellent, mais ne se stockent pas ou peu en sous-sol, à l'exception de quelques failles et fissures qui permettent à des sources pérennes et abondantes de se constituer. De manière générale les nappes d'eaux qui réussissent à se former en sous-sol sont très superficielles. Celles-ci peuvent être de deux types :

- les nappes dites « libres », où l'eau se stocke dans l'arène granitique (localement appelé tuf), et qui donnent des sources dont le débit est relativement faible. Lors des périodes de sécheresse, ce sont ces sources qui se tarissent en premier. Cependant, les précipitations ne sont pas rares durant la période estivale, ce qui permet de réapprovisionner régulièrement le réseau hydrographique.
- les nappes dites « souterraines » : l'eau parvient à s'infiltrer dans des failles et fissures granitiques. Ces nappes sont souvent protégées par des lentilles d'argile et donnent naissance à des sources généralement pérennes et abondantes (informations : V. Magnet).

1.2. Cadre archéologique

Inconnu jusqu'en 1994, le site de Chatain a été révélé fortuitement lors de travaux de drainage (creusement d'une tranchée) réalisés par le propriétaire, A. Bessette, visant à créer une évacuation d'eau pour une stabulation située en partie haute de la parcelle (Figure 6).

Outre la fiche de site réalisée par le Service Régional de l'Archéologie de Limoges, un article a été publié en 1996 dans la revue *Travaux d'Archéologie Limousine* par D. Saulière sur l'alvéole de Chatain et la découverte des vestiges antiques.

Le site de Chatain est présenté comme un exemple typique d'alvéole présentant une cloison (ligne de partage des eaux, partie élevée où la roche affleure), une mouillère (bas-fond gorgé d'eau) et un replat (petit plateau intermédiaire en pente douce, favorisant l'accumulation des sédiments). Le

site, grâce au relief environnant (jusqu'à 835 m au Puy de Broussas) est bien protégé des vents du nord et du nord-est. Les parties basses de l'alvéole sont drainées du nord au sud par le ruisseau de Jalagnat et d'est en ouest par le ruisseau de Chatain. Ces deux cours d'eau se rejoignent au sud de l'alvéole. L'un des replats de l'alvéole est occupé par le village actuel de Châtain. Son orientation vers le sud lui offre un micro-climat particulièrement favorable pour cette altitude.

Les sources, hormis les cadastres de Faux-la-Montagne (1834) et de Tarnac (1833), sont quasi inexistantes concernant l'occupation passée du site. D. Saulière utilise les micro-toponymes inscrits sur les cadastres pour émettre des hypothèses quant à l'occupation du replat de Chatain qui serait antérieure au milieu du IXe siècle.

Elle décrit ensuite les vestiges découverts lors des travaux :

« Lors d'un drainage effectué par les propriétaires en 1994, la pelleteuse a éventré des structures gallo-romaines. Celles-ci sont situées en contre-haut de la mouillère sur l'articulation inférieure du replat de Chatain, en contrebas du village actuel ; l'orientation, face au sud, favorise un excellent climat d'abri.

Les structures mises au jour se divisent en deux parties :

- une partie haute qui a découvert un angle de mur en élévation (h : 1 m) parementé en petit appareil régulier.
- la partie basse de la tranchée de drainage révèle d'une part, un mur grossier, d'autre part les vestiges d'une aile thermale bien dégradée : hypocauste, cloison en mortier hydraulique (*opus signinum*), cuve avec revêtement en calcaire, tubulure de chauffe apparaissent nettement dans la tranchée. Cet équipement présume un centre domanial, résidence du maître d'un domaine foncier.

Sur toute la longueur de l'excavation a été mise au jour quantité de morceaux de tuiles à rebords, de tessons de céramique commune et sigillée, de fragments d'au moins deux meules à bras en grès grisâtre et plusieurs broyeurs en granite.

Certaines pièces sont calcinées : tuiles, tessons et bois carbonisés qui se sont révélés être du chêne à l'analyse anthracologique (des bois carbonisés ont été prélevés à fin d'analyse au C14).

Le pré où ont été dégagés ces vestiges et le bois taillis attenant présentent des mouvements de terrain ; une conduite d'eau souterraine (aqueduc), détectée à la

baguette de coudrier par le propriétaire, gagnerait directement l'aile thermale depuis la source signalée plus haut.

Les fragments de céramiques recueillis sur le site permettent d'introduire des jalons de chronologie absolue pour cet habitat, en activité de la première moitié du IIe siècle au IVe siècle de notre ère ainsi que le suggère la typologie des tessons recueillis. (...) » (Saulière, 1996 : 73).

À l'annonce de la découverte du site, messieurs F. Gerbaud et J.-M. Leveque de l'association de sauvegarde du patrimoine du pays de Nedde et de Rempnat s'étaient rendus sur place et avaient réalisés quelques plans montrant les vestiges observés.

Les recherches effectuées durant mon master ont permis de mettre en avant l'importance du site de Chatain au sein de l'alvéole. En effet, lorsque l'on s'intéresse à celle-ci, on remarque que seuls deux hypothétiques sites archéologiques (il s'agit de deux tertres) se trouvent à l'intérieur de ses limites (limites déterminées à l'aide des courbes de niveaux). Par manque de temps durant le master, cette zone n'a pas pu être entièrement prospectée.

La réalisation d'une prospection au sol dans la parcelle CH 73 n'a livré aucun mobilier en surface. En effet, en l'absence de taupinières dans cette prairie aucun mobilier archéologique ne remonte à la surface. Seuls les abords directs de l'ancienne tranchée d'évacuation livrent quelques éclats de TCA.

Le propriétaire de la parcelle, n'a eu l'occasion de labourer celle-ci qu'une seule fois. Il n'a remarqué aucune présence de mobilier à ce moment là. C'est uniquement lors du creusement de la tranchée que les vestiges sont apparus pour la première fois. De même, la construction de la stabulation en contre-haut de la parcelle, malgré des fondations profondes (3 m), n'a livré aucune trace archéologique.

Suite aux indications du propriétaire, une seconde parcelle (CH 36), nommée La Chapelle, a pu être prospectée (partie nord-est de la parcelle). Dans celle-ci, G. Lintz (ancien conservateur du patrimoine) avait noté la présence de céramique et avait interprété ce lieu comme un espace funéraire. La prospection menée lors de la préparation du projet a permis de relever la présence d'éclats de TCA dans les rares taupinières présentes. Il faut noter que cette parcelle présente un mirco-relief, aplani, seule zone sèche dans un espace de bas fonds humides (Figure 7).

En 2016, une opération de prospection thématique avec sondages et prospection géophysique a été réalisé dans la parcelle CH 73 où les vestiges avaient été observés en 1994. Trois sondages ont ainsi été réalisés durant l'été 2016. Les sondages 1 et 2, de 48,164 m² et de 52,668 m² ont livré un certain nombre de vestiges. Le troisième sondage, de 6,557 m², s'est révélé stérile. Concernant la prospection géophysique (géoradar), réalisée par la société AnalyseGC, 7000 m² ont pu être prospectés (Figure 8).

Le premier sondage réalisé a été installé en contre-bas de la parcelle CH 73, sur une zone plane, perpendiculaire au tracé de la tranchée de 1994. Dans ce premier sondage, les fouilles se sont concentrées sur deux fenêtres. Les différents niveaux archéologiques ont été conservés afin d'être de nouveau étudiés lors d'une éventuelle opération de fouille programmée plus étendue.

Ce premier sondage a permis de mettre au jour, dans la fenêtre nord, plusieurs espaces appartenant à un bâtiment plus vaste. Deux de ces espaces présentent des aménagements pouvant être liés à un secteur thermal : sol en béton de tuileau, mur recouvert d'enduit de tuileau, possibles aménagements liés à un chauffage par le sol. Le dernier espace, en raison d'une surface de fouille trop exiguë, était resté difficilement compréhensible. Son possible sol en dalles de granite et les traces de chauffe présente sur le parement du mur M 1.02 laissent éventuellement suggérer une pièce dont la fonction était liée au feu, ou les traces de chauffes résultent d'un incendie.

La fouille de la fenêtre sud-est, qui avait permis de mettre au jour 3 murs, laissait supposer qu'au moins deux phases de construction se sont succédées. Un premier mur, plus massif et épierré dans sa partie nord semblait en effet antérieur au deux autres. Ces derniers sont chaînés entre eux pour former un angle et le mur d'axe nord-sud s'appuie contre le mur antérieur. En raison de la localisation des murs, coincés dans l'angle sud-est du sondage, la nature et la fonction de cet espace n'avait pas pu être déterminées.

Le sondage 2, parallèle, et à l'est du sondage 1, est également implanté perpendiculairement à la tranchée de 1994. Les premiers vestiges (couches de démolitions principalement) étaient recouverts d'une épaisse couche de remblai (60 cm environ). Une fois celle-ci retirée, l'extrémité sud du sondage a laissé apparaître l'arase d'un mur. Les fouilles se sont donc concentrées sur cette fenêtre (fenêtre 1) et ont permis de mettre au jour un seuil, encadré de deux murs, présentant un dallage de granite rose de part et d'autre de ce seuil de porte. La encore, les vestiges sont apparus en bordure du sondage et l'étendue de la fouille (notamment dans la micro-fenêtre 2) n'avait pas

permis de déterminer si nous étions à l'avant ou à l'intérieur d'un bâtiment. Cependant, les résultats de la prospection géophysique permettaient de dire que nous étions, à priori, à l'intérieur d'un grand bâtiment rectangulaire. Un probable angle de mur, coincé dans l'angle sud-ouest du sondage semblait indiquer la présence d'un aménagement à l'extérieur du bâtiment.

Une prospection géophysique, réalisée à l'aide de la méthode GPR (*Ground Penetrating Radar*), a été menée par la société Analyse Géophysique Conseil fin août sur la parcelle abritant le site antique de Chatain. 7000 m² ont ainsi été couverts et les données recueillies ont présenté une bonne qualité jusqu'à plus de 4 m de profondeur.

Parmi l'ensemble de la surface couverte, trois zones se sont distinguées par leur concentration en bâti plus remarquable :

- la zone A qui se superpose aux sondages 1 et 2 et qui permet une comparaison entre les données radar et les données de terrain
- la zone B située 50 m au nord de la première
- la zone C située elle à l'est de la parcelle, au pied d'un bosquet.

Les résultats de la zone A, bien que difficilement lisibles, possiblement à cause des sondages (compaction des sédiments différentes des zones non fouillées), permettent tout de même de distinguer plusieurs anomalies dont certaines semblent prolonger les murs observés lors de la fouille.

La zone B se distingue par deux anomalies rectangulaires s'emboîtant l'une dans l'autre. De part et d'autre de ce probable bâtiment, d'autres anomalies rectangulaires sont observables. Des éléments linéaires, correspondant vraisemblablement à du bâti sont également visibles à l'est.

La zone C présente plusieurs éléments, linéaires et carrés, permettant de soutenir que l'on se trouve dans un espace avec plusieurs constructions.

Cette prospection vient confirmer et détailler la présence d'un habitat rural, type *villa*, conséquent à Chatain. Elle livre l'organisation d'une partie de ce qui semble être la *pars urbana*. On peut effectivement supposer la présence d'une grande cour centrale avec à chaque extrémité plusieurs bâtiments. On peut aussi noter la présence d'un grand mur à l'est qui semble marquer une limite dans l'organisation de la *villa*.

Cette prospection géophysique, ainsi que les résultats des sondages, ont permis de voir qu'il agit d'un un ensemble bâti relativement complexe qui s'étend sur plusieurs dizaines de mètres.

Bien que le site de Chatain soit actuellement le site archéologique connu le plus important de la commune de Faux-la-Montagne, celle-ci n'est cependant pas vide d'entités archéologiques. La commune de Faux-la-Montagne comporte en effet, d'après la C.A.G réalisée en 1989, 4 sites. Les recherches faites durant mon master m'ont permis d'ajouter 12 sites, portant ainsi à 16 le nombre de sites (et indices de sites) connus sur la commune, dont : 1 site protohistorique, 5 sites antiques, 1 sarcophage mérovingien et 9 sites dont la datation reste indéterminée.

Plus précisément, la commune de Faux-la-Montagne présente un site protohistorique archéologiquement avéré. Il s'agit d'un *tumulus*, fouillé à la fin du XIXe siècle par P. Léger. Celui-ci a réalisé pour cela une tranchée de 1 m de long sur 80 cm de large. Trois articles ont été écrits concernant cette fouille, cependant seule la description du début de la campagne nous est parvenue. Notre connaissance de ce *tumulus* est donc quel que peu limitée. Cependant, une découverte intéressante a rapidement été faite. Ni ossement, ni céramique n'ont été signalés, mais la fouille a révélé trois brassards ou bracelets en bronze constitués de 20 armilles à section carrée de 8 cm de diamètre extérieur et 4 mm de côté chacun. D'après G.-N. Lambert, ces bracelets pourraient être rattachés à la fin de la période du Hallstatt, soit la fin du Premier Âge du Fer (Lamber1973 : 47). Bien qu'il soit actuellement recouvert de végétation, ce *tumulus* présente encore les anciennes traces de fouilles faites au cœur de celui-ci.

Pour la période antique, outre le site de Chatain, une occupation a été signalée au lieu-dit La Fermerie : présence de tessons de céramiques, de fragments de meules, de briques et de *tegulae*. Aucune datation fine n'a été proposée et le lieu de dépôt du mobilier n'est pas connu. La localisation GPS fournie par le SRA est vraisemblablement fausse (500 m d'écart environ), d'autant plus que, d'après les souvenirs « d'anciens » du village, le site se situerait juste en face de l'actuelle scierie Ambiance Bois (parcelles 175 et 174). J'ai ainsi prospecté ces deux parcelles (non labourées) et j'ai récolté deux fragments de TCA et trois clous. Ce mobilier est clairement insuffisant pour confirmer la présence d'un site antique, mais combiné à celui découvert au siècle dernier on peut fortement supposer la présence d'un habitat rural dans ces parcelles. En 1962-1963, une sépulture gallo-romaine a été découverte au lieu-dit Les pêcheries, lors de travaux. Ayant été averti, M. Vazeilles s'est rendu sur place. Il signale la présence de deux urnes funéraires contenant des cendres et des ossements calcinés. La première urne était en céramique commune fermée d'une assiette mise à l'envers. Elle était vraisemblablement placée dans un coffre en bois, lui-même mis dans une fosse creusée dans l'arène granitique. Autour de l'urne se trouvait une poêle à frire de 14 cm de diamètre (conservée actuellement au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-

Laye) et plusieurs tessons de céramique, notamment de la sigillée de Lezoux dont une estampille : DECIMI, Decimus de Lezoux, sous Antonin. La seconde urne fut découverte un peu plus au nordest et se présentait sous la forme d'une cruche en céramique grise à l'extérieure et jaunâtre à l'intérieure. Elle était recouverte d'une pierre et contenait des cendres. Autour, des tessons de céramiques et des débris ferreux ont été retrouvés. Trois coffres funéraires sont signalés en 1935 par L. Lacrocq au niveau de la façade du « château » de la Feuillade. Il suggère, si les coffres n'ont pas été rapportés d'une autre localité, la présence d'un habitat antique dans les alentours des ruines modernes encore existantes. Ils sont de nouveau signalés en 1996 par M. Bessette, mais en 2001, le SRA indique qu'ils ne sont plus visibles. Aucune observation n'a par ailleurs été possible lors des prospections de 2014. Le dernier site antique enregistré pour cette commune pourrait éventuellement être un site d'habitat. Il se situe au lieu-dit La Loi. La prospection pédestre réalisée a permis de récolter deux fragments de TCA, un fragment de sigillée de la Gaule du sud (d'après V. Serrat), un clou (et deux fragments de céramique moderne). C'est très peu pour une parcelle de 4 hectares, mais la présence d'un fragment de sigillée du sud de la Gaule suscite l'intérêt. Il y a cependant un important élément perturbateur à prendre en compte : l'actuel propriétaire m'a en effet informé que dans les années 30 le champ avait été sondé pour rechercher de l'uranium, un apport de terre a donc pu être réalisé pour combler les sondages et niveler le terrain.

Le seul indice d'une occupation datant du haut Moyen Âge dans la commune provient de la découverte d'un sarcophage mérovingien au nord du bourg. Celui-ci servait de pierre en réemploi dans un mur de pierres sèches. Il est très abîmé, mais l'on distingue encore aisément la loge céphalique (Figure 9).

2. Présentation de l'intervention archéologique

2.1. Contexte de l'intervention

Cette fouille programmée s'inscrit à la suite des sondages et de la prospection géophysique réalisés en 2016. Elle prolonge également un travail de master achevé en juillet 2015 qui portait sur l'étude des dynamiques de l'occupation du sol de neuf communes situées au cœur du plateau de Millevaches. Enfin, elle répond au besoin de renouvellement de la documentation, nécessaire pour la caractérisation des habitats ruraux dans le cadre du PCR sur l'habitat rural antique de la moyenne

montagne corrézienne (dir. B. Pichon). L'opération a également été soutenue par l'association ArchéoTek qui a assuré la gestion des subventions allouées.

2.2. Déroulement de l'opération

En 2016, trois sondages avaient été réalisés a proximité de la tranchée creusée en 1994 permettant la mise au jour du site archéologique. L'emprise de la fouille de 2017 a repris les limites des sondages 1 et 2 ouverts en 2016. L'espace séparent les deux sondages a été ouvert et un élargissement au sud a été réalisé, afin d'obtenir une emprise continue d'une superficie de 217,42 m².

Cette campagne avait pour objectif d'achever la fouille des niveaux et des structures mises au jour en 2016, d'affiner les datations des structures, notamment les phases d'occupation, de caractériser leur fonction et de comprendre leur organisation spatiale. La poursuite des fouilles devait également permettre d'essayer de mieux comprendre la fonction des briques « en H » ainsi que celles à échancrures semi-circulaire.

2.3. Décapage et stratégie de fouille

L'emprise de la fouille a été ouverte mécaniquement sur 16,88 x 12,87 m. En effet, les sondages réalisés en 2016 ayant été totalement rebouchée à la fin de la fouille, il a fallut de nouveau rouvrir intégralement à l'aide d'une pelle mécanique. Les vestiges observés en 2016 ayant été protégé par du géotextile avant d'être rebouché, le décapage s'est arrêté lors de son apparition. La fouille manuelle a ensuite pris le relais. Celle-ci a d'abord commencé par un grand nettoyage afin de finir d'évacuer la terre et de retirer le géotextile. La fouille a ainsi reprise sur les niveaux d'arrêts des sondages de 2016 et sur la fin du niveau de démolition pour le secteur 4.

2.4. La fouille

Après décapage, tous les niveaux et toutes les structures ont été fouillés manuellement. Des photographies numériques et des relevés au 1/20e en coupe ont été effectués.

2.5. Méthode d'enregistrement

L'enregistrement des données est fondé sur le principe d'enregistrement par niveau géologiques reconnus, par décapages et/ou par structure identifiée. L'enregistrement stratigraphique des niveaux (US), des structures (ST) et des murs (M) a été mené en numérotation continue, de 1000 à n pour le secteur 1, de 2000 à n pour le secteur 2 et de 4000 à n pour le secteur 4 pour les US; de ST 1.01, ST 2.01 et ST 4.01 à ST X.n pour les structures et de M 1.01, M 2.01 et M 4.01 à M X.n pour les murs. Toutes les autres références (faits ou entités archéologiques, etc...) en découlent. L'enregistrement des secteurs 1 et 2 a été réalisé dans la continuité de ce qui avait été mis en place et numéroté en 2016.

Durant la phase d'étude, seront intégrés, après la mise en séquence et la mise en phase, les éléments de datation fournis par l'étude du mobilier et en particulier de la céramique ou d'autres objets datant (parure, outils osseux..). Les autres enregistrements, indispensables à l'étude et à la compréhension du site, sont les photographies, les documents graphiques et les inventaires du mobilier. Une série de données particulières est constituée de relevés topographiques réalisés au tachéomètre.

2.6. Moyens humains

L'opération a été réalisée sous la conduite de G. Davigo, chercheur bénévole et membre du PCR sur l'habitat rural antique de moyenne montagne en Corrèze. Le nombre de techniciens a varié entre onze et quatorze bénévoles, dont la majorité était des étudiants d'universités françaises et belges (de la L1 au M1). La topographie a été réalisée par F. Baret et M. Calbris. L'étude céramique a été réalisée par V. Serrat, doctorant à l'Université Clermont Auvergne et membre du PCR. Pour l'étude du verre, J. Viriot, spécialiste du verre salariée dans la société HADES, a été consultée. Elle réalisera une étude approfondie du mobilier en verre lorsque le corpus sera plus conséquent. Plusieurs fragments de meules ont été mis au jour. Ceux-ci ont été étudiés par J.-F Aveline, étudiant en master 2 à l'Université Clermont Auvergne. L'amas de graine observé et prélevé durant la fouille a été confiée à M. Cabanis, chargée de recherche INRAP – UMR 6042 – GEOLAB.

Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
D/ 1/ / 1 1 2017
Résultats de la campagne 2017

La fouille programmée de l'été 2017 a été réalisée sur une aire ouverte de 217,42 m² (Figure 10 et Figure 11). L'emprise des sondages 1 et 2 réalisés en 2016 a été totalement intégrée dans cet espace. Celui-ci a été décapé a l'aide d'une pelle mécanique. Ce travail mécanique a été réalisé gracieusement par S. Charial, gendre du propriétaire, à l'aide d'une mini pelle équipée d'un godé lisse de 1,5 m.

La zone fouillée a été divisée en 3 secteurs. Les secteurs 1 et 2 reprennent globalement des limites des sondages 1 et 2 de 2016, avec un agrandissement au sud afin d'homogénéiser les limites de 1'emprise de fouille. Le secteur 4 se situe entre les secteurs 1 et 2, au centre de 1'emprise (Figure 12, Figure 13 et Figure 14). Pour conserver la logique de l'enregistrement, le secteur 3 correspond au sondage 3 de 2016. Stérile, il n'a pas été ré-ouvert ni intégré dans l'emprise de fouille (Figure 15).

Secteur 1 et Secteur 4 : Le bâtiment thermal

Le secteur 1 reprend les limites du sondage 1 réalisé en 2016, avec une extension de 3 m au sud afin de s'aligner avec les limites du sondage 2, devenu le secteur 2 en 2017. Le secteur 4 se trouve, quant à lui, au centre de l'emprise de la fouille, entre les secteurs 1 et 2. L'emprise totale de cet espace mesure 217,42 m². Ces deux secteurs regroupent un bâtiment thermal bien conservé présentant une succession de salles. La description et l'interprétation des vestiges de ce bâtiment seront réalisés pièce par pièce.

Le bâtiment thermal est apparu peu à peu après le retrait d'une épaisse couche de démolition dont le dégagement avait été entamé en 2016 et qui venait sceller l'ensemble des vestiges. Cette démolition, bien qu'homogène sur l'ensemble de la zone, s'est vue attribuée plusieurs numéro d'US. En effet, chaque apparition de mur ou de structure a entraîné la création d'un nouveau numéro d'US permettant de délimiter chaque nouvel espace mis au jour et d'individualiser les différents niveaux de comblement (Planche 32).

1. Les pièces de services : deux praefurnia

1.1. Pièce 1 : Praefurnium 1

Le *praefurnium* 1 se situe au sud-ouest de l'emprise de la fouille (Figure 16 et Figure 17). La pièce mesure 8 m². On accède à cet espace par l'extérieur du bâtiment, via un seuil maçonné (US 1138) de 1,47 m de longueur et 62 cm de largeur, constitué de 2 blocs de granite dont un est brisé en deux dans toute sa largeur (altitude comprise entre 670,72 m NGF et 670,76 m NGF). Ces blocs mesurent, 53 cm (bloc Ouest) et 73 cm de long (bloc Est). On peut observer, sur l'extrémité de chaque bloc, deux feuillures latérales délimitant la largeur de la porte. La feuillure Est mesure 7 cm et la feuillure Ouest mesure 9 cm. On peut se demander si ces feuillures permettaient d'engager le seuil dans le mur ou si elle recevait un aménagement particulier le long des piédroits (chambranle ?) du mur M 1.08 dans lequel il s'ouvre. L'état d'arasement du mur aux abords du seuil ne permet pas de proposer une réponse (Figure 18, Figure 19 et Figure 20). Le mur M 1.08 n'est en effet pas

conservé sur une élévation plus élevé que le seuil à cet endroit. La pièce est délimitée par les murs M 1.03 (décrit dans la pièce 3), M 1.04, M 1.08 (où se trouve le seuil) et M 1.09.

Le mur M 1.04, déjà observé en 2016, a pu être fouillé sur toute sa longueur. Il est à cheval entre les pièces 1 et 3. Il mesure 4,04 m de longueur et sa largeur varie entre 74 et 79 cm. Il est construit en petit appareil avec des blocs de granite de tailles moyennes (entre 13 et 37 cm et 7 et 23 cm) dont la face de parement a été taillée (US 1033). Il présente un parement de type opus incertum. Les blocs sont liés entre eux par un mortier de chaux et de sable beige (US 1034). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 670,48 m NGF et 670,78 m NGF d'altitude. Son parement ouest, conservé sur une à deux assises, donne a priori sur l'extérieur du bâtiment. Le parement interne comporte lui, au maximum, 3 assises (Figure 21). Un sondage a été réalisé au niveau de l'extrémité Sud du mur (sondage Sect. 1 – SD1) afin d'observer les fondations du mur. Le sondage a révélé que la dernière assise visible du mur était prise dans une US limoneuse brune/grise (US 1097) qui reposait sur un niveau limono-sableux brun/jaune (avec quelques petits blocs de granite) (US 1098) qui pourrait être de l'arène remaniée. Aucune fondation ne semble donc avoir été réalisée pour la construction de ce mur (Figure 22 et Planche 14). Il est chaîné au mur M 1.08 au niveau de l'angle Sud-Ouest de la pièce. Ce mur sert également d'appui au mur M 1.05 situé dans la pièce 3. Il vient également, toujours dans la pièce 3, « s'imbriquer » dans les murs M 1.07 et M 1.10. La relation entre ces trois murs est assez complexe architecturalement complexe car leur point de jonction est très arasé et il est donc difficile de déterminer leurs relations exactes (Figure 23).

Le mur M 1.08, chaîné avec le mur M 1.04 au niveau de l'angle sud-ouest de la pièce, mesure 4,41 m de long. Le mur présente un parement de type *opus incertum* et est construit avec des blocs de granite taillés et des moellons à face de parement travaillée (US 1067). Ils sont liés entre eux par un mortier de chaux et de sable beige (US 1068). Sa structure interne se compose d'un blocage de petits blocs de granite non taillés. Son angle est est chaîné au mur M 1.09. De part et d'autre du seuil 1138, le mur mesure, à l'est, 1,35 m de longueur et à l'ouest, 1,59 m de longueur. La partie ouest du mur n'est conservée que sur une seule assise. Cette mauvaise conservation est vraisemblablement due à un recouvrement des vestiges plus faible en bas de pente qu'en partie haute, ce qui entraîne en arasement plus rapide des murs. La partie est mesure au maximum 74 cm de hauteur et 6 assises sont conservées. Une partie de la base du mur (côté est) est recouverte d'une poche de mortier de tuileau. Les moellons mesurent en moyenne 8 x 20 cm. Le niveau d'apparition

de l'arase du mur est située entre 670,49 m NGF et 671,39 m NGF d'altitude. (Figure 24 et Figure 20 (Planche 10).

Enfin, le mur M 1.09 présente une longueur de 92 cm et son élévation maximale est de 86 cm. Il est chaîné au mur M 1.08 au niveau de son angle est et sert probablement d'appui au mur M 1.15. Il présente un parement de type *opus incertum* composé de moellons de granite à face parementée travaillée (US 1070). Ces moellons sont liés avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1071). Les dimensions des moellons varient entre 14-23 cm de long et 7-13 cm de large. L'angle des murs M 1.08 et M 1.09 présente, sur 3 assises, un avancement de blocs vers l'intérieur. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,09 m NGF et 671,32 m NGF d'altitude. (Figure 25 et Figure 26).

Au sud-est de la pièce, dans l'angle des murs M 1.08 et M 1.09, on trouve un petit réduit de 1,42 x 0,84 m où une couche de charbon et de cendres a pu être fouillée (US 1102). Il pourrait éventuellement s'agir de l'emplacement du cendrier. Du mortier rubéfié a également été observé dans cet espace (US 1126 et US 1127) (Figure 27). Ces mortiers apparaissent à une altitude comprise entre 670,30 m NGF et 670,52 m NGF.

Deux massifs maçonnés, ST 1.06 et ST 1.07, terminent l'agencement de cette pièce. La structure ST 1.06 mesure 1,63 x 1,44 m et vient s'appuyer contre les murs M 1.03 et M 1.09. Elle est fermée à l'ouest et au sud par les murs M 1.14 et M 1.15 (Figure 29). La limite Nord de cette structure correspond au mur M 1.03. Sa limite Est reste, quant à elle, actuellement floue car les vestiges sont particulièrement arasés à cet endroit. On peut cependant noter la présence d'un bloc de granite (US 1140) fiché à la verticale, délimitant à l'est la structure ST 1.06 et qui semble être dans le prolongement du mur M 1.09 (Figure 30). Ce massif est comblé par un mélange de limon et de blocs de granite de tailles diverses (US 1139), comblement semblable à un blocage (Figure 31).

Le mur M 1.15, d'une longueur de 1,10 m, présente un appareillage composé de blocs de moyen appareil (40 x 22 cm) (US 1144). Cependant, un des blocs mesure 83 cm de long (pour une largeur de 22 cm). Il présente une élévation de 6 assises, soit 1,06 m de hauteur (Figure 32 et Figure 34). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 670,98 m NGF et 671,37 m NGF d'altitude.

Le mur M 1.14 est lui constitué de deux blocs monolithes en granite mesurant 75 x 68 cm et 64 x 74 x 22 cm (US 1142) (Figure 33 et Figure 35). La partie basse des 2 blocs est assez abîmée. En effet, le granite est à cet endroit beaucoup plus friable. Ce phénomène est certainement du, comme pour le linteau du conduit de chauffe, aux flammes. Sur le bloc nord, deux encoches sont

observables au sommet de celui-ci. Espacées de 17 cm, elles mesurent 5 cm de large et présentent une longueur de 8,6 cm pour celle au nord et 11,3 cm pour celle au sud. Cette dernière présente des traces rouges d'oxydation ou de rubéfaction (Figure 36). Il est envisageable qu'un élément métallique ait été installé dans ces encoches et qu'il rejoignait le mur M 1.16 constituant le second massif (structure ST 1.07). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 670,97 m NGF et 671,05 m NGF d'altitude.

La structure ST 1.07 est plus petite et moins bien conservée que la structure ST 1.06 (Figure 28). Elle mesure 1,85 x 1,19 m. Elle est délimité à l'Ouest par le mur M 1.04 et à l'Est par le mur M 1.16. Celui-ci, très endommagé, est observable sur 1,82 m de long et une cinquantaine de centimètres de hauteur au maximum (Figure 37). Il se compose de gros blocs de granite (US 1146). Un sondage (Sect. 1 - SD2), réalisé au sein de ce massif a révélé un blocage fait de blocs de granite et de mortier. Son niveau d'apparition est compris entre 670,60 m NGF et 670,89 m NGF.

Les différents éléments présents dans la pièce 1 ont rapidement permis d'interpréter celle-ci comme un *praefurnium*. Celui-ci appartient à la catégorie des *praefurnia* avec canal dans la chambre de chauffe (type III, de Bouet 2003 : 241) (Figure 38). Ce canal, constitué d'un sol composé de 2 grandes dalles de granite (US 1114) est délimité par les murs M 1.14 et M 1.16. À la jonction des 2 dalles, on peut observer la présence d'un creusement circulaire d'environ 15 cm de diamètre et 10 cm de profondeur dont la fonction reste pour l'instant sans interprétation (Figure 39). Sur une des dalles se trouvait des restes de mortier (US 1115), sans doute issus des niveaux de démolitions sus-jacents. Le canal mesure 1,60 m de longueur et 51 cm de largeur en moyenne. Le canal s'élargit légèrement devant la chambre de chauffe jusqu'à 63 cm. Son altitude d'apparition est située entre 670,30 m NGF et 670,40 m NGF. L'ouverture dans le mur M 1.03 (Figure 40) est composée de deux pieds-droits en granite surmontés d'un linteau monolithique en granite présentant un profil légèrement convexe. Le linteau est en mauvais état sur ses extrémités. Ces dégâts sont liés à la chauffe intense de cet espace qui a conduit à l'effritement du granite. C'est pour cette raison que cette ouverture n'a pas été vidée, afin de ne pas fragiliser le linteau (Figure 41).

Les encoches mentionnées précédemment sont certainement des traces d'un encrage de poutrelles de fer pouvant supporter un récipient. D'après A. Bouet, la présence d'un canal de chauffe dans la chambre de chauffe est un témoin de la présence d'une chaudière (Bouet 2003 : 242). Il est possible d'avancer que l'état du granite des blocs des murs M 1.14 et M 1.16, endommagé par le feu, corrobore l'hypothèse d'une chaudière soutenue par des barres de fer

au dessus du canal de chauffe. En effet, afin que celle-ci soit correctement alimenté, un foyer devait être entretenu dans le canal de chauffe, sous la cuve, au niveau des barres de support en métal. La chaleur dégagée, conduite par les barres de fer, à d'ailleurs provoquer un rougissement de la pierre. Il est également envisageable de supposer que les deux, ou un des deux massifs (plus certainement la structure ST 1.06, plus large et à priori mieux construite), supportaient un réservoir d'eau froide.

1.2. Pièce 2 : Praefurnium 2

Le second *praefurnium* se situe au nord de l'emprise de la fouille. Cette pièce mesure 2 m², sans l'escalier, et 3,37 m² avec celui-ci (Figure 42 et Figure 43). On accède à cette salle par un escalier (structure ST 4.01) composé de 6 marches de granite. Deux d'entre elles sont composées d'un seul blocs, les 4 autres sont composées de 2 blocs (Figure 44 et Figure 45). Les marches de l'escalier mesurent en moyenne, entre 87 et 65 cm de long et entre 43 et 21 cm de large.

Cette pièce, enterrée, est délimitée par 5 murs : M 4.02, M 4.03, M 4.04, M 4.05 et M 4.06. Les murs M 4.03 et M 4.06 ont été en partie endommagés par le creusement de la tranchée de 1994.

Le mur M 4.02 mesure 1,42 m de longueur et son élévation maximale est de 1,27 m. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,42 m NGF et 671,83 m NGF d'altitude. Il est chaîné aux murs M 4.06 et M 4.03. Construit en *opus incertum*, les moellons de ce mur mesurent en moyenne 25 x 10 cm (US 4009). Un bloc situé en bas du mur présente cependant une longueur de 48 cm. Ils présentent tous une face parementée travaillée. Le mur est lié avec un mortier de chaux et de sable beige (US 4010) et présente des joints majoritairement supérieurs à 2 cm de large. La plupart des moellons présentent des traces de chauffe et de suie (Figure 46 et Figure 47 ;Planche 18).

Le mur M 4.03 présente une longueur (1,43 m) et une construction similaire à celle du mur M 4.02. Son élévation maximale est de 1,37 m avec 12 assises conservées. La zone endommagée par la tranchée de 1994 ne slélève, elle qu'à 80 cm. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,32 m NGF et 671,70 m NGF d'altitude. Également construit en *opus incertum*, le mur se compose de moellons mesurant en moyenne 25 x 10 cm (US 4018) et présentant une face de parement travaillée. Il présente un liant fait de mortier de chaux et de sable beige (US 4019) et les joints ont majoritairement une épaisseur supérieure à 2 cm (Figure 48 et Figure 50 ; Planche 19).

Le mur M 4.04, construit en *opus incertum*, est conservé sur 1,27 m de haut. On compte 9 assises conservées. Les blocs (US 4021), pour la plupart rectangulaire, ont tous été taillés. Ce petit

retour de mur n'a qu'une longueur de 56 cm. Il est chaîné aux murs M 4.03 et M 4.05. Certains blocs qui le composent font également partis du mur M 4.05. Les dimensions des blocs varient entre 55 et 30 cm de long. Le mur est lié avec un mélange de mortier et de terre (US 4022) et présente des joints en retraits. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,66 m NGF et 671,69 m NGF d'altitude (Figure 49 et Figure 51 ; Planche 20).

Le mur M 4.05 long l'escalier ST 4.01 et est chaîné avec le mur M 4.04. Il fait face au mur M 4.06. Il mesure 1,44 m de longueur et sa hauteur maximale conservée est de 1,27 m. Il présente un parement de type *opus quasi vittatum*. Les assises du mur semblent épouser la pente du terrain telle qu'elle a été aménagé pour accueillir l'escalier d'accès à la pièce. Cela reste cependant une hypothèse ne pouvant être vérifiée en raison de l'escalier encore en place. Les moellons font en moyenne 21 x 12 cm et présentent une face parementée taillée (US 4027). Deux grands blocs se distinguent, ils mesurent 76 x 15 cm et 60 x 16 cm. Ils sont situés en bas du mur. Le liant est un mélange de terre et de mortier de chaux (US 4028). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,75m NGF et 671,86 m NGF d'altitude (Figure 52 et Figure 54; Planche 22).

Enfin, le mur M 4.06, où se trouve l'ouverture du *praefurnium*, mesure 3,26 m de long et présente une largeur de 81 cm. Le mur M 4.06 est le seul mur de la pièce à présenter 2 parements car il délimite la pièce 2 de la pièce 4. La pièce étant enterrée, les parements des autres murs sont disposés contre l'encaissant. Au nord du *praefurnium*, il présente une élévation de 1,23 m. Il a été détérioré par la tranchée de 1994 en son centre. La partie du mur située le long de l'escalier n'a quasiment plus de parement, on observe directement le blocage interne du mur fait de blocs de granite non taillés et de tailles diverses. Le parement encore conservé est de type *opus incertum* et est composé de blocs de granite à face de parement travaillé faisant en moyenne 35 x 10 cm (US 4034). Le liant est un mélange de mortier de chaux et de terre (US 4035). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,64 m NGF et 671,83 m NGF d'altitude (Figure 53 et Figure 55 ; Planche 23).

Pour l'ensemble des murs décrits précédemment, la pierre utilisée est le granite. De plus, les murs de ce *praefurnium* (M 4.06, M 4.02 et M 4.03) présentent des traces de chauffe et/ou de suie. Il faut également noter le soin apporté à la réalisation du chaînage des différents murs. L'alternance entre les blocs de chaque mur, au niveau des angles, est, en effet, très régulier et l'on observe des moellons de plus grandes dimensions pour la construction des angles.

Ce deuxième *praefurnium*, appartient à la catégorie des *praefurnia* sans canal de chauffe (Type I, Bouet 2003 : 241) (cf Figure 38). L'ouverture est composée de deux piédroits en granite supportant un linteau en granite. L'ouverture n'ayant pas été fouillé, il n'est cependant pas possible de préciser s'il s'agit d'un linteau monolithe ou bien s'il y a plusieurs blocs. Le linteau visible dans la pièce de service est fendu en deux dans son épaisseur. Il mesure 75 cm de long et est épais de 19 cm. Les piédroits situés dans la pièce de service sont espacés de 58 cm (Figure 56).

Le sol de la pièce est constitué d'un mélange d'arène remaniée et de limon. Ce sol présente une rubéfaction dans l'axe de l'ouverture. Cet espace était comblé d'un limon très charbonneux (US 4013) mélangé à de nombreuses *tegulae*, pour certaines quasiment entières, ainsi que de nombreux tessons de céramiques, du verre et du métal (ISO n°4013.01, 4013.02 et 4013.03 : voir description pages 95 ; Planches 1 à 4). Un amas de graines (n° ISO 4013.05, Planche 5), prélevé dans son intégralité, a également été observé (voir page 113).

2. Les pièces de bain : Caldarii et Frigidarium

2.1. Pièce 3 : Un *Caldarium* et son bassin (solium absidial)

Situé au centre du secteur 1, cette grande pièce (28,15 m²) se trouve directement dans le prolongement du *praefurnium* 1 (Pièce 1). Elle est délimitée par les murs M 1.03, M 1.13, M 1.05, M 4.01, M 1.07, M 1.10, M 1.12, M 1.18 et M 1.01. Elle présente un plan en L avec, appuyé contre le mur M 1.07, un bassin semi-circulaire délimité à l'extérieur par le mur M 1.10. Il s'agit de la plus grande pièce du bâtiment (Figure 57 et Figure 58).

2.1.1. Les murs

La pièce est délimitée au sud par un ensemble de 3 murs contemporains. Il s'agit des murs M 1.03, où l'on trouve l'ouverture vers le *praefurnium* 1, M 1.05 et M 1.13 (Figure 59). Ces murs, chaînés ensembles, montrent une construction similaire. En effet, construits en moellons de granite, ils présentent tous des fragments de TCA pris dans la maçonnerie. Ils affichent ainsi tous un parement type *opus incertum mixtum*, avec par endroit, semble-t-il, des essais d'*opus spicatum*. Les TCA utilisées sont de tailles et de formes diverses. Les angles entre ces trois murs, ainsi que les extrémités des murs M 1.13 et M 1.05 sont particulièrement soignés. En effet, au niveau des angles, les moellons de granite s'imbriquent les uns avec les autres et forment une ligne assez régulière.

Les murs M 1.05 et M 1.13 s'arrêtent « brutalement ». Il s'agit vraisemblablement d'un arrêt volontaire car les moellons utilisés sont disposés de façon à se que leur plus grande longueur soit disposée dans la largeur des murs, créant ainsi une homogénéité sur l'ensemble de l'élévation conservée. Certaines de moellons utilisés sont aussi long que les murs sont larges.

La face externe (Sud) du mur M 1.03 mesure 3,18 m de longueur et sa face interne (Nord) mesure 2,15 m. Il présente une épaisseur de 50 m et son élévation maximale est de 1 m. Une dizaine d'assises sont conservées. Il présente une construction en petit appareil avec des moellons en granite dont la face parementée a été travaillée (US 1030). Les dimensions de ces moellons varient entre 10 et 18 cm de longueur et 4 et 14 cm d'épaisseur. Ils sont liés entre eux avec du mortier de chaux et de sable beige (US 1031). La structure interne est un blocage de blocs en granite de taille moyenne. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 670,88 m NGF et 671,35 m NGF d'altitude (Figure 60 et Planche 5). Concernant l'ouverture vers le *praefurnium*, on retrouve 2 piédroits (20,2x49,6 cm et 18,2 x 50,8 cm) ainsi qu'un linteau (85,2 x 15,2 cm) présentant un profil légèrement convexe. La fragilité du linteau étant importante, l'ouverture n'a pas été fouillé. On ne peut donc pas préciser si les piédroits et le linteau sont chacun constitués d'un seul et même bloc.

Le mur M 1.05, long de 1,68 m, présente 5 assises de conservées. Son élévation est de 72 cm et son épaisseur est de 55 m. Il est fait de moellons rectangulaires en granite de tailles moyennes (entre 44 et 10 cm et 14 et 6 cm) dont les faces de parement ont été travaillées (US 1036). Ces moellons sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1037). Quelques briques sont également présentes. Dans ce mur, elles sont disposées en pseudo *opus spicatum*. Sa structure interne se compose d'un blocage de blocs de granite non taillés. Il est orienté Nord – Sud. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 670,85 m NGF et 670,99 m NGF d'altitude (Figure 61 et Planche 6). Le mur M 1.05 vient également s'appuyer contre le mur M 1.04.

Orienté Nord – Sud, le mur M 1.13, long de 1,6 m, a 5 assises conservées sur toute la longueur du mur et 2 autres partiellement conservées. La hauteur maximale de ce mur est de 85 cm et son épaisseur varie entre 42 et 47 m. Il semble que ce mur vienne s'appuyer sur le mur M 4.01. Il présente une construction en petit appareil avec des moellons de granite de tailles diverses (entre 4 et 32 cm de long et entre 3 et 14 cm de haut) dont la face de parement a été travaillée (US 1106). Des briques sont également utilisées dans sa construction. Celles-ci se trouvent en bas du mur et ont été disposées à plat. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1107). La

structure interne est un blocage fait de blocs de granite non travaillés. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 670,99 m NGF et 671,18 m NGF d'altitude (Figure 62 et Planche 7).

Ces murs (M 1.03, M 1.05 et M 1.13), semblent se glisser sous le sol de la pièce 3, le soutenant ainsi à la manière des pilettes, au niveau de la bouche du *praefurnium*. Le positionnement de ces 3 murs rappelle le plan du bâtiment thermal découvert sur le site de Sainte-Catherine-de-Fierbois. Dans ce cas là, le positionnement des murs, ainsi que la présence d'un canal de chauffe interne, permettait de supposer la présence d'un *solium* (Ben Kaddour 2015 : 127, Figures 76 - 79 - 82 - 85) (Figure 64). Il est ainsi possible d'envisager que les murs M 1.03, M 1.05 et M 1.13 aient été agencé de cette manière pour soutenir un bassin rectangulaire situé ainsi directement dans le prolongement du *praefurnium*. Cependant, le fait qu'il n'y ait ni canal de chauffe interne, ni pilette (hormis un carreau en terre cuite), ni retour sur l'intérieur des murs M 1.05 et M 1.13 (comme à Sainte-Catherine-de-Fierbois) ne permet pas d'être catégorique quant à cette fonction.

Le mur M 4.01 clôture la pièce à l'est. Il est orienté Nord – Sud. Il est principalement visible dans la partie sud de la salle. Il mesure 2,82 m de long et son élévation maximale est de 1,20 m. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 671,27 m NGF et 671,32 m NGF d'altitude. Il présente un parement de type opus incertum. La majorité des moellons, dont les faces de parement ont été un minimum travaillés, sont de tailles diverses (entre 3 et 34 cm de long et entre 3 et 20 cm de haut) et ne semblent pas suivre une organisation bien définie (US 4015). Ils sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (US 4016). Une dizaine d'assises est conservée. La particularité du mur est que la dernière assise conservée, constituée d'un alignement d'une dizaine de gros blocs de granite dont la face de parement est travaillée (en moyenne entre 45x19 cm et 16x20 cm), semble mieux construite, plus soignée (Figure 63 et Planche 9). Ce changement dans la construction s'effectue légèrement au dessus du niveau de sol 1090 de la structure ST 1.09 et est certainement dû au fait que le mur devient apparent et donc la construction est volontairement plus soignée. Cette particularité architecturale est également observée au niveau du parement sud du mur M 1.06 (description plus bas). Bien qu'il y ait un possible retour au sud (indiquant peut-être un arrêt de la construction), le parement est du mur n'a pas été retrouvé lors de la fouille. Il peut s'agir d'une sorte de mur de soutènement. Le mur M 4.01 soutiendrait alors le terrain à l'Est des salles thermales. Le bâtiment serait alors, dans ce cas, construit contre ce mur. Le fait que le praefurnium 2 soit enterré et qu'il chauffe une pièce dont le niveau de sol est le même que celui de la pièce 3 permet d'étayer cette théorie. La poursuite des fouilles permettra certainement d'apporter une

réponse à cette hypothèse d'un bâtiment thermal semi-enterré à l'Est, contre la pente naturelle du terrain.

Les murs M 1.01, M 1.11 et M 1.06, qui n'en forment en réalité qu'un seul, ferment la pièce au Nord (cf plan général). Les numéros des murs M 1.06 et M 1.01 ont été attribués en 2016 car à ce moment là, le lien entre les deux murs n'était pas encore établis en raison de la tranchée et du tuyau déposé en 1994 qui masquait la relation entre les murs M 1.06, M 1.01 et M 1.02. La poursuite des fouilles en 2017 a permis de montrer qu'il ne s'agissait que d'un seul et même mur. Cette numérotation a cependant été conservé car les murs M 1.02 et M 1.06 délimitent également la pièce 5.

Le mur M 1.11, orienté Ouest – Est, a été différencié du mur M 1.01 car une ouverture permet une circulation entre les pièces 2 et 3. Cette ouverture (US 1087) mesure 69 cm de longueur et 47 cm de largeur (Figure 65). La hauteur totale du mur, côté nord, est de 1,40 m par rapport au niveau d'arrêt de fouille au sein de la pièce 4. L'élévation côté sud est de 54 cm par rapport au niveau de circulation de la pièce 3. Le mur M 1.11 est chaîné au mur M 4.06. La longueur entre le piédroit de l'ouverture et le mur M 4.06 est de 41 cm et sa largeur de 46 cm. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 671,61 m NGF et 671,77 m NGF d'altitude. Ce petit fragment de mur est construit avec des moellons de granite dont la face visible est taillée (US 1085). Ils sont liés avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1086). L'arrêt du mur, au niveau de l'ouverture, est assez soignée. En effet, les moellons utilisés comme piédroit sont bien taillés et réguliers (Figure 66 et Planche 3).

Le parement interne du mur M 1.01 n'est pas visible dans la pièce 3 car il est arasé au niveau du sol en béton de tuileau (structure ST 1.01) qui vient s'appuyer contre et masque l'élévation conservée située sous ce niveau de sol. Son parement nord est par contre bien visible depuis la pièce 4 (voir ci-dessous).

Le mur M 1.06, orienté Ouest – Est, à son parement sud en partie présent dans la pièce 3. En effet, la partie située à l'Ouest du mur M 1.12 donne à priori sur l'extérieur du bâtiment. Le mur présente un parement type *opus incertum/spicatum* avec des moellons à face de parement travaillées (US 1039). Ces moellons sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1040). La longueur totale de ce mur est de 3,65 m. Son élévation maximale, côté sud, est de 92,6 cm avec l'élévation de briques en H qui constitue la partie haute du mur. La hauteur des assises en pierre varie entre 50 et 66 cm. Sa largeur varie entre 48 et 56 cm. La partie située à l'ouest du mur M 1.12 à 4 assises de conservées par rapport au niveau d'arrêt de fouille à l'extérieur du bâtiment. La partie

située à l'est n'a que 3 assises conservées par rapport au niveau d'arrêt de fouille dans la partie de la pièce 3 où le sol n'est pas conservé et où la fouille a été menée jusqu'au niveau d'installation des pilettes. La taille des moellons varie entre 34,4 x 15 et 6 x 6 cm. Comme pour le mur M 4.01, la dernière assise observable du mur M 1.06 (à l'ouest du mur M 1.12) est composée de moellons de granite, de taille plus importante, alignés avec plus de soin, créant une homogénéité dans l'assise. La structure interne de se mur se compose d'un blocage en petit blocs de granite non taillés. La partie la plus haute du mur (dernier niveau de brique en H) est apparue à 670,53 m NGF et la partie la plus basse (au niveau de la première assise de moellons en granite) à 670,16 m NGF (Figure 67et Planche 8). Le parement nord de ce mur sera décrit dans la pièce 5.

Le mur M 1.12 ferme la pièce côté ouest. Seul son parement ouest a pu être observé car le parement Est sert d'appui a un important fragment de sol en béton et mortier de tuileau renversé à la verticale (US 1134) (Figure 68), soit en raison de la démolition du bâtiment, soit en raison d'un démontage en vu de récupérer les pilettes en granite dans la petite « branche » du L. En effet, il n'y a que dans cet espace qu'aucune pilette de granite n'a été observée. Le mur mesure 2,34 m de long et 49 cm de large. Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 670,06 m NGF et 670,57 m NGF d'altitude. Il est chaîné aux murs M 1.06 au nord et M 1.18 au sud. Son élévation maximale est de 1,01 m et elle se situe au niveau de l'angle avec le mur M 1.18. Le reste du mur présente une hauteur de 61 cm. L'angle sud, très bien construit, affiche un parement de type *opus quasi vittatum* présentant une alternance de moellons en panneresse et de moellons en boutisse. Le reste du mur révèle un parement de type pseudo *opus spicatum*. Les moellons de granite utilisés pour la construction ont leur face de parement travaillés (US 1093). Les moellons de l'angle sont rectangulaires et présentent plusieurs faces travaillées. L'ensemble est lié avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1094). La structure interne du mur est construite avec des petits blocs de granite non taillés (Figure 69 et Planche 12).

Le mur M 1.18, chaîné aux murs M 1.12, M 1.07 et M 1.10 ferme le retour de la pièce au sud. Le parement externe du mur, bien mieux conservé que le parement interne, présente un parement type *opus incertum*. Au niveau de l'angle avec le mur M 1.12, on trouve un parement de type *opus quasi vittatum* révélant une alternance de moellons en panneresse et de moellons en boutisse. Il mesure 1,85 m de long et 33,4 cm de large. Il s'agit du mur le moins large du bâtiment. Son élévation maximale est de 1,01 m et 8 assises au maximum sont conservées. Il est construit en petit appareil avec des moellons en granite rectangulaires travaillés sur plusieurs faces, notamment pour ceux des angles (US 1160). La structure interne du mur est un blocage fait de blocs de granite

de tailles diverses et le liant est un mortier de chaux et de sable beige (US 1161). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est situé entre 670,40 m NGF et 670,75 m NGF d'altitude (Figure 70 et Planche 27). Ce mur a été fouillé à la toute fin de la campagne car il se trouvait à l'emplacement d'une berme témoin qui nous a permis d'observer les niveaux successifs de démolitions qui recouvraient les vestiges dans cette zone. Cette berme se situait entre les axes Sect. 1-Axe17 et Sect. 1-Axe18 visibles sur la figure 13. La planche 28 témoigne des niveaux de démolition retirés durant la campagne. Les murs M 1.12 et M 1.18 délimite le bâtiment à l'Ouest.

Enfin, le mur M 1.07 ferme la pièce à l'ouest. Il est chaîné aux murs M 1.18 et M 1.04. Il semble également servir d'appui au mur M 1.05. La particularité de ce mur est qu'il délimite également un bassin semi-circulaire bordé par le mur M 1.10 auquel il est également chaîné. Le mur M 1.10 sera décrit dans la sous-partie dédiée au bassin. Le parement Est semble alterner entre un opus incertum et un opus spicatum. En effet, seul une petite partie du parement est a été dégagée, au niveau du sondage Sect. 1 - SD3. La fenêtre étant restreinte, il n'est actuellement pas possible d'être plus précis. L'US 1089, qui vient contre le mur M 1.07, et dans laquelle se trouve des pilettes monolithes en granite, n'a en effet pas été fouillée plus bas que le niveau d'arase du mur pour justement conserver les pilettes à la verticale. La fouille de la pièce 3 s'est volontairement concentrée sur l'espace au niveau de l'entrée du praefurnium 1 et dans la petite « branche » du L. On peut cependant préciser que le mur M 1.07 est construit en petit appareil avec des moellons en granite de tailles moyennes (US 1058) liés entre eux avec du mortier de chaux et de sable beige (US 1059). Il mesure 3,43 m de long et la partie dégagée a 4 assises conservées (Figure 72). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 670,36 m NGF et 670,74 m NGF d'altitude. La moitié Ouest de l'épaisseur du mur présente une construction principalement composées de TCA (US 1061) recouvertes de plusieurs couches de mortier de tuileau qui en constituent également la surface (US 1060) (Figure 71). Une marche est encore visible au niveau de la partie sud du mur. Il s'agit vraisemblablement du reliquat d'un aménagement permettant d'accéder au bassin, le sol de la salle 3 étant plus haut que celui du bassin (Figure 73). Ce changement dans l'épaisseur, entre l'est et l'ouest, de la construction du mur est lié à la présence du bassin et au besoin d'étanchéifier au maximum les maçonneries en contact avec l'eau du bassin afin de ne pas fragiliser le mur et l'ensemble du bâtiment. Ce type de construction est également visible au niveau du parement nord du mur M 1.06 observable dans la pièce 5. Le bassin de la pièce 5 dispose également de marches d'accès. La présence de marches permettant d'accéder aux bassins dans les bâtiments thermaux a été observée dans d'autres édifices thermaux. Un bassin avec deux marches d'accès a été fouillé

dans les thermes sud de la *villa* gallo-romaine de Seviac, dans le deuxième état, phase C. Toujours dans la même *villa*, la *natatio* du troisième état, phase A du bâtiment, comporte également 3 marches d'accès (Monturet, Rivière, 1986, p. 58 et 71).

2.1.1. Hypocaustes et sols

La pièce n°3 présente deux espaces où l'on peut observer le système d'hypocauste encore en place avec la succession pilettes, *suspensura* et sol en béton de tuileau. Il s'agit des structures ST 1.01 et 1.09. Ces deux structures sont composées de pilettes monolithiques en granite soutenant des dalles de *suspensura*, en granite, puis une couche de béton de tuileau, surmonté d'une épaisseur de mortier de tuileau qui devait accueillir un dallage en terre cuite. Des fragments de ce dallage ont été observé en 2016 sur un fragment de sol situé au dessus, et contre le mur M 1.12, dans les niveau de démolition. Ce fragment a été prélevé en 2017 pour permettre la fouille des niveaux inférieurs conduisant à la mise au jour du mur M 1.12. Le dallage est également observable sur le fragment de sol situé à la verticale contre mur M 1.12 dans la pièce 3 (cf Figure 68).

Entre ces deux structures, on observe également, plusieurs pilettes monolithes en granite encore en place, à la verticale, soutenu par les niveaux de démolitions qui n'ont pas encore été fouillée entre les structures. Les dalles de *suspensura* ainsi que le béton et le mortier de tuileau ont quasiment tous disparu. Une dalle versée recouverte d'un lambeau de béton est observable au niveau de l'angle sud-est de la structure ST 1.01, contre le mur M 4.01. On compte 5 ou 6 pilettes (US 1110) (Figure 74).

Entre l'ouverture vers le *praefurnium* dans le mur M 1.03 et la structure ST 1.09, on observe un espace sans aucune pilette en granite. Au sol, une dalle (US 1112) de 50 x 58 cm est installée devant l'ouverture, dans le prolongement des deux dalles qui constitue le couloir de chauffe dans le *praefurnium* 1 (Figure 75). Dans le prolongement de cette dalle se trouve, sur 1,40 x 0,64 m plusieurs petites dalles de granite qui viennent quasiment contre les pilettes en granite de la structure ST 1.09 (US 1158) (Figure 75). Cet aménagement est, soit le témoin d'un niveau de sol dallé en granite qui reçoit ensuite les pilettes, soit, sa forme laisse éventuellement penser à l'arase d'un mur appartenant à un état antérieur. La réalisation d'un petit sondage (sondage Sect. 1 - SD3) au nord de ces dalles a montré que l'aménagement ne semblait pas se prolonger. Aucun aménagement de ce type n'a été observé dans le petit bout du L de la pièce. Il ne semble pas y avoir de dallage sous les pilettes. On retrouve en effet le niveau de sol (mélange de terre battue et d'arène (?)) présent sous les pilettes en granite (US 1151). Toujours dans cet espace compris entre les murs

M 1.13, M 1.03, M 1.05 et la ST 1.09, a été découvert un carreau en terre cuite. Celui-ci était pris dans une couche charbonneuse (US 1113) (Figure 75). Il mesure 23,8 x 22,4 m. Elle apparaît à une profondeur de 670,38 m NGF. Cet élément en terre cuite permet d'avancer deux hypothèses. L'espace entre le *praefurnium* et la structure ST 1.09 était constitué de pilettes en terre cuite. Des fragments de *suspensura* en terre cuite ainsi qu'un autre carreau de pilette ont également été retrouvé dans l'extrémité nord-ouest de la pièce. Ce carreau pourrait également être le reliquat d'un aménagement spécifique en sous-oeuvre, en lien avec les murs M 1.13 et M 1.05, permettant d'accueillir un bassin, comme cela a pu être observé dans le bâtiment thermal de Sainte-Catherine-de-Fierbois (Ben Kaddour 2015 : 127).

La structure ST 1.09 est un fragment de sol sur hypocauste encore en élévation, de 1,89 m sur 0,74 m, fait de pilettes (US 1110) et de dalles (US 1152) de *suspensura* en granite (Figure 76). Les 4 dalles de *suspensura* sont maintenues par 6 pilettes, 4 côté sud et 2 côté nord. Les pilettes reposent probablement sur un sol en terre battue. Le sol conservé est constitué d'une épaisseur de béton de tuileau blanc (US 1165) et une couche de mortier de tuileau vient par dessus (US 1090) (Figure 77 et Planche 25). Cette structure apparaît à une altitude comprise entre 671,08 m NGF et 671,28 m NGF. L'élévation totale de cette structure est de 0,94 m

La structure ST 1.01 présente la plus grande superficie de sol actuellement conservée sur la fouille. Elle mesure 2,55 x 1,92 m. Ce niveau de sol (Figure 78) vient contre le mur M 1.01 et repose sur un hypocauste entièrement constitué de granite. On observe en effet, côté ouest, 4 pilettes monolithiques en granite (US 1109) sur lesquelles reposent au moins 4 dalles de *suspensura* en granite (US 1108) (Figure 79 et Planche 24). Ces éléments sont bien visibles à l'ouest de la structure car cet espace a été presque entièrement fouillé jusqu'au niveau de sol en terre battue sur lequel repose les pilettes (US 1123). La poursuite des fouilles côté sud permettra certainement d'observer de nouveau les pilettes et les dalles de *suspensura* qui maintiennent le sol. Celui-ci est lui composé d'une épaisseur de béton de tuileau (US 1004) recouvert d'une couche de mortier de tuileau (US 1008). L'US 1008 est apparu à une altitude comprise entre 671,19 m NGF et 671,27 m NGF. L'US 1004 est, elle, apparue entre 671,07 m NGF et 671,09 m NGF. La structure ST 1.01 présente une élévation totale de 0,98 m.

Aucune de ces deux structures ne présentent de dallage ou de négatif de celui-ci sur le mortier de tuileau. Malgré un bon état de conservation, leurs surfaces ont été endommagées, notamment par des racines et des rongeurs. Les sols de mortiers sont tous deux à une altitude similaire. On peut donc avancer qu'il s'agissait initialement d'un seul et même niveau de sol.

Au total, 15 pilettes on été observés et 12 ont pu être mesurées. Bien que toutes différentes, elles présentent des similitudes dans leurs dimensions (voir tableau des dimensions dans le volume 3). Treize des quinze pilettes observées sont conservées à la verticales. Les deux restantes ont basculé sur le sol. Les sols encore en élévation sont soutenus par 10 pilettes au total. Les 5 autres sont conservés à la verticales dans l'US 1089 qui n'a été qu'en partie fouillée. Elles devront donc certainement être prélevées pour permettre la poursuite des fouilles dans cet espace.

De manière générale, les pilettes présentent une forme en T plus ou moins marquée. Le « fut » est quadrangulaire et le « chapeau », soit carré, soit rectangulaire. Leurs altitudes d'apparition sont similaires. Elles varient entre 670,87 m NFG et 670,90 m NGF.

2.1.3. Le bassin semi-circulaire

À l'ouest de la pièce 3, le long du mur M 1.07, un bassin semi-circulaire (ST 1.04) a été installé. Il s'agit certainement d'un solium absidial, aménagement fréquent dans le cas des caldarii (Bouet 2003 : 56). Son diamètre interne est de 2,42 m et le diamètre externe est de 3,44 m. Le mur M 1.07 ferme le demi-cercle à l'est et le reste du bassin est délimité par le mur M 1.10. Ce dernier est construit en moellons de granite de taille moyenne ainsi qu'en TCA (US 1073). L'extérieur présente un parement de type opus incertum mixtum. L'élévation actuelle du mur, sur 5 assises, par rapport au niveau d'arrêt de fouille, est de 58 cm. Il est certainement conservé sur une hauteur plus importante. Il n'a, en effet, pas pu être entièrement dégagé jusqu'à ses fondations (Figure 80). Le niveau d'apparition de l'arase du mur est située entre 670,43 m NGF et 670,60 m NGF d'altitude. Le manque de temps, d'espace suffisant et la présence d'un élément supposé de fenêtre ou d'entablement (US 1118) pris dans la démolition (Figure 81), coincé entre la berme et le mur M 1.10 n'ont pas permis d'approfondir les fouilles dans cette partie. Cet élément maçonné se compose de deux gros blocs de granite incurvés avec des « modillons » aux extrémités. Ces blocs de granite sont pris dans un mélange de tegulae remployées et de mortier de chaux et de tuileau. Des éléments décoratifs sont encore visibles côté Est. On peut notamment observer des reliefs en stuc ainsi que de l'enduit blanc et quelques traces de couleur (Figure 82). Les moellons du mur sont liés entre eux avec un mortier de chaux beige (US 1074), très compact au niveau du parement externe. Les joints sont assez larges. La construction du parement interne des murs M 1.07 et M 1.10 a été réalisée avec des moellons et des briques (US 1075) et ceux-ci sont recouverts d'une épaisse couche de mortier de tuileau (US 1076) permettant d'étanchéifier les maçonneries. Cette couche remonte de manière homogène depuis le sol du bassin jusqu'au haut du mur conservé. Au centre du bassin se

trouvait un fragment de voûte (US 1116). Celui-ci a été prélevé. Les éléments de voûte encore conservés présentaient un enduit blanc avec, a un endroit, des liserés de peintures rouges mal conservés. Des restes de décorations en relief étaient également discernables (Figure 83) (voir description page 103). Une fois le fond du bassin entièrement dégagé, nous avons pu observer, dans le mortier de tuileau, le négatif du dallage qui s'y trouvait initialement (US 1117) (Figure 84). Le fond du bassin apparaît à une altitude comprise entre 670,18 m NGF et 670,27 m NGF. La profondeur du bassin est d'environ 49 cm par rapport à l'arase du mur M 1.07. Le niveau de sol conservé (US 1090) se trouve environ 1,04 m plus haut. On peut également noter, le long du mur, une dépression dans le sol du fond du bassin, comme une sorte de petit « caniveau » interne (Figure 85). Une ouverture (US 1154 et US 1155), actuellement comblée, a été observée au centre du mur M 1.10, dans l'intégralité de l'épaisseur du mur. Elle présente une forme de V et donne sur l'extérieur du bâtiment (Figure 86). La poursuite des fouilles permettra de savoir s'il s'agit de la trace d'une évacuation, par l'intermédiaire d'une canalisation en plomb, qui aurait pu être spoliée antérieurement expliquant la présence d'un comblement de type démolition dans cette interruption. Il est également possible que ce bassin, ou solium, soit installé sur un hypocauste car, bien que le fond soit entièrement conservé et ne permettent pas d'observation en dessous, celui-ci « sonnait creux » en plusieurs endroits. La poursuite de la fouille du mur M 1.07, et notamment le dégagement intégrale de son parement est, permettra de rechercher une possible ouverture entre le sous-sol du bassin et le sous-sol du caldarium. De manière générale, les solia se trouvent à proximité immédiate d'un praefurnium (Bouet 2003 : 63). Ce n'est pas le cas pour celui de Chatain, ainsi, l'hypothèse d'une ouverture dans le mur M 1.07 pour qu'il soit chauffé indirectement est envisageable.

De part son emplacement, directement dans le prolongement du *praefurnium* 1 et ses installations (hypocauste et *solium*), cette pièce est interprétée comme un *caldarium*.

2.2. Pièce 4 : Un deuxième Caldarium?

Située au nord de l'emprise de la fouille, la pièce 4 mesure actuellement 7,5 m² (Figure 87). Son plan complet, et notamment sa limite nord, n'a en effet pas encore été observé. Elle est délimitée par les murs M 4.06, M 1.02 et M 1.01 qui présente une ouverture vers la pièce n°3 (décrite précédemment) (Figure 88).

Le parement ouest du mur M 4.06, en *opus incertum mixtum*, est mieux conservé que le parement est observable dans le *praefurnium* 2. Des TCA sont effectivement visibles au nord du linteau de l'ouverture du *praefurnium* 2. Le mur M 4.06 est conservé sur 3,26 m de longueur, 81 cm de largeur. Il présente une hauteur maximale de 1,23 m. Une dizaine d'assises est conservées. La dernière se compose, comme pour les murs M 4.01 et M 1.06, de moellons de taille plus importante bien alignés (Figure 89). Cette assise a d'ailleurs une altitude similaire à la dernière assise du mur M 4.01. La partie centrale du mur a été particulièrement endommagée par le tranchée de 1994. Les moellons en granite gris, d'environ 20 cm de côté en moyenne, présente pour la plupart une face de parement travaillée (US 4034). Ils sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (US 4035). La structure interne du mur est un blocage de blocs de granite de taille moyenne. Dans cette pièce, le linteau, entièrement dégagé, mesure 76,6 cm de long et 18 cm de haut. Le seul piédroit visible mesure 37,6 x 11,8 cm. Les moellons situés en partie basse du mur présentent des traces de chauffe et/ou de suie (Planche 4).

Le mur M 1.01, qui délimite la pièce au sud, mesure 2,12 m de long et 50 cm de large. Son élévation est de 95 cm. Il présente un parement de type *opus incertum* et 8 assises sont conservées (Figure 90). Ce mur présente une construction en petit appareil incertain ou frustre mais dont la face de parement a été travaillée. Les moellons, en granite gris, font environ 25 cm de côté (US 1022). Ils sont liés avec un mortier de chaux et de sable beige (US 1023). La structure interne est un blocage de blocs de taille moyenne en granite. L'arase du mur se trouve à une altitude située entre 670,55 m NGF et 671,24 m NGF (Planche 3).

Enfin, le mur M 1.02 ferme la pièce du côté ouest. Il est conservé actuellement sur une longueur de 2,17 m. Il est large de 50 cm et son élévation est de 60 cm côté est. Il présente également un parement de type *opus incertum mixtum* car quelques briques sont présentes et 4 à 5 assises sont conservées. Les fondations de ce mur n'ont pas encore été atteintes car la fouille s'est arrêté sur le niveau de sol sur lequel repose des pilettes d'hypocauste (US 1121 et ST 1.08). La construction est liée avec du mortier de chaux et de sable beige (US 1026) formant des joints assez épais. La structure interne du mur est un blocage de blocs de taille moyenne en granite. La face est du mur présente un parement simple avec moellon et joint de mortier. Le parement ouest de ce mur sera décrit dans la pièce 5. Le niveau d'apparition de l'arase du mur se trouve à une altitude située entre 670,70 m NGF et 671,1 m NGF (Figure 91).

Plusieurs moellons de ces 3 murs présentent des traces de chauffe et/ou de suie. Celles-ci sont sans aucun doute dues au *praefurnium* 2.

Bien que le niveau de sol de circulation dans la salle ait entièrement disparu, on devine sa présence grâce au mortier de tuileau (US 4036) encore présent contre le mur M 4.06, au dessus du linteau (cf Figure 89). De plus, le seuil entre les deux pièce présente un niveau de mortier dont l'altitude est similaire aux restes de mortier de tuileau encore présents sur le mur M 4.06.

Dans l'angle des murs M 4.06 et M 1.11 nous avons pu observer une TCA placée à la verticale (Figure 92). L'espace situé entre la TCA et l'angle, comblé avec de la terre, devait initialement être vide. Le bas de la TCA étant recouvert par du mortier de tuileau friable, la fouille n'est pas allée plus loin afin de ne pas fragiliser l'ensemble. Cet aménagement pourrait peut-être témoigner d'une installation permettant l'évacuation des fumés.

Cette pièce n'a été fouillé qu'en partie pour des raisons de sécurité. En effet, toute la surface a été fouillée jusqu'au niveau sur lequel la fouille de 2016 s'était arrêtée (US 1047). Une fois ce niveau atteint, seule la moitié sud (Sect. 1 - SD4) a été fouillée. La fouille à l'intérieur de ce sondage a révélé 2 briques en H semble-t-il réemployées comme pilettes d'hypocauste (US 1121). Celles-ci, placées l'une à côté de l'autre, étaient recouvertes d'une couche charbonneuse (US 1120) et reposaient sur un niveau constitué d'un mélange de limon et de mortier (Figure 93) dont une partie, située devant l'ouverture du *praefurnium*, présente des traces de rubéfaction. La brique la plus à l'ouest apparaît à 670,38 m NGF et la brique la plus à l'est apparaît à 670,42 m NGF.

À l'ouest de la pièce, le long du mur M1.02 et à l'angle avec le mur M1.01, deux pilettes d'hypocaustes construites en granite ont également été observées (ST. 1.08). Celles-ci, contrairement aux pilettes monolithes, sont composées de dalles de granites planes liées entres elles avec du mortier de chaux et de sable beige. La première pilette (apparition à 670,66 m NGF) comporte 4 dalles (US 1128 et US 1147) et la seconde (apparition à 670,59 m NGF) n'en a livré que3 (US 1148 et US 1149) (Figure 94).

Située directement dans le prolongement du *praefurnium* 2, cette pièce pourrait être un deuxième *caldarium*. Elle dispose en effet de son propre système de chauffage et était équipée d'un hypocauste, qui, comme pour la pièce 3, devait être recouvert d'un sol en mortier de tuileau. Un agrandissement de l'emprise de la fouille au niveau de la berme nord permettrait une fouille intégrale en toute sécurité et ainsi d'établir son plan complet et éventuellement de confirmer sa fonction. Initialement, de par son positionnement dans l'alignement de la pièce 3 et la présence d'une ouverture entre les deux, la fonction supposée de cette pièce était celle d'un *tepidarium*. Cependant, la découverte du second *praefurnium*, et le fait qu'il n'y ait aucune ouverture dans le

mur M 1.01, sous le niveau de sol, permettant de faire passer la chaleur d'une pièce a l'autre, a remis en cause cette hypothèse. Il existe des *tepidarium* dotés de leur propre *praefurnium*, cependant ils présentent des superficies beaucoup plus importantes que la pièce 4 (Bouet 2003 : 97).

2.3. Pièce 5 : Un Frigidarium et sa piscina?

Cette pièce se situe au nord-ouest de l'emprise de la fouille. Elle est délimitée par les murs M 1.02 et M 1.06 ainsi que les bermes nord et ouest. Elle mesure 6,7 m² (Figure 95).

Le mur M 1.02, qui délimite la pièce à l'est, avait déjà été observé lors de la campagne de 2016. D'orientation Nord-Sud, il a été perturbé par la tranchée de 1994 au niveau de son extrémité sud. La fouille de 2017 a permis de montrer que ce mur était bien chaîné aux murs M 1.01 et M 1.06. Il est conservé sur une longueur de 2,17 m mais il est probablement plus long car il se poursuit dans la berme nord. Sa largeur est de 50 cm. L'élévation du parement ouest varie entre 30 et 35 cm et 2 à 3 assises sont conservées. Bien qu'il soit quasiment entièrement recouvert par un enduit de mortier de tuileau, les rares espaces où le parement est visible montrent une construction en *opus incertum*. Les moellons du parement ouest sont recouverts d'un enduit en mortier de tuileau (US 1027) sur lequel viennent reposer des plaques de calcaire bleutés dont deux sont encore en place et quatre ont basculé sur le sol en béton de tuileau (US 1028). Deux nouvelles plaques de placage calcaire ont été observées encore en place cette année (Figure 96). Sur l'arase du mur, côté nord, on trouve également des traces de mortier de chaux blanc très friable (US 1051) (Figure 97 et Planche 13).

Le mur M 1.06, endommagé par le passage de la tranchée de 1994, s'est révélé très bien conservé dans la partie basse de son parement nord. Comme pour le mur M 1.07, il présente une architecture particulière. En effet, le parement sud (décrit dans la salle n°3) est construit avec des moellons de granite. Le parement nord est, quant à lui, a priori, construit avec un mélange de moellons de granite et de briques en H (Figure 98). L'ensemble du parement nord est recouvert d'une couche de mortier de tuileau lissée (Figure 99). Cette couche de mortier, conservé sur une hauteur de 1 m, constitue la parois nord d'un bassin quadrangulaire mesurant actuellement 1,91 m de long et 1,86 m de large. Le bassin est délimité au nord par le mur M 1.17. Ce mur, a la fois masqué par l'enduit de tuileau sur sa partie basse et la berme nord sur sa partie haute, n'a pu être entraperçu qu'au fond du bassin où l'enduit a été endommagé (Figure 100). Il semble être construit, comme les autres murs, en moellons de granite liés au mortier de chaux beige.

La pièce 5 révèle un niveau de sol constitué de béton et de mortier de tuileau (US 1043) observé en 2016 qui s'achève sur le bassin quadrangulaire dont 3 côtés sont actuellement connus. Seule la limite ouest de ce bassin n'a pas encore été observée en raison de la berme. Un agrandissement de l'emprise de la fouille à ce niveau permettrait d'obtenir le plan complet du bassin et vraisemblablement de la pièce. Le bassin (ST 1.05) présente deux marches construites en briques et en moellons recouverts de mortier de tuileau (Figure 101). Le fond, bien qu'ayant disparu, devait être proche du niveau d'arrêt de fouille (niveau de limon mélangé à du mortier : US 1153) si l'on en croit les faibles « bourrelets » d'enduits qui semblent présenter un angle entre le plan vertical des parois et horizontal du fond (Figure 102 et Planche 11). Ce fond supposé apparaît à une altitude de 669,42 mNGF. Par rapport au niveau de sol 1043, le bassin présenterai une profondeur de 1 m. Le fond ne présente aucun aménagement laissant supposer que cet espace était chauffé, mais cela reste à confirmer, car la fouille n'a pu se prolonger plus profondément pour des raisons de sécurité. La fouille de la pièce 4, et notamment du parement est du mur M 1.02, n'a pas permis de voir s'il existait un aménagement dans celui-ci permettant de laisser passer la chaleur depuis le deuxième caldarium (pièce 4) (Figure 103 et Figure 105). Les parois en mortier de tuileau du bassin présentaient toutes des traces de lissages (stries) ainsi que de l'enduit blanc (Figure 104).

Actuellement, sans confirmation qu'il existe, dans cette salle, un moyen de chauffage, il est envisageable d'avancer que cet espace pouvait être le *frigidarium* et la *piscina* du bâtiment thermal. La poursuite des fouilles permettrait de valider, ou non, cette hypothèse.

Secteur 2: Un espace ouvert

Le secteur 2, situé à l'Est de l'emprise de la fouille reprend les limites du sondage 2 de 2016 avec une petite extension au sud pour avoir une vision plus large du seuil observé l'année dernière. Les fouilles ont repris là où elles s'étaient arrêtées en 2016.

La présentation de ce secteur se fera en deux temps, d'abord une partie descriptive puis une partie interprétative. La partie descriptive suivra les phases chronologiques déterminées. Elles sont au nombre de 8, 1 étant la plus ancienne et 6 la plus récente.

1. Description des vestiges

1.1. Phase 1 : Phase d'occupation antique?

1.1.1. Le mur M 2.05

Cet hypothétique mur a été observé dans le sondage Sect. 2 - SD2, à l'ouest du mur M 2.02. Deux moellons rectangulaires, travaillés sur plusieurs faces, situés contre le niveau de fondation du mur M 2.02, ont en effet pu être observés. Ces deux moellons appartiennent à deux assises différentes. À l'ouest de ces deux moellons, on retrouve, soit un blocage fait de blocs de granite non équarris, soit le début de la fondation de ce potentiel mur. Ce niveau de blocs ressemblent d'ailleurs beaucoup au niveau de fondation du mur M 2.02 (Figure 106). Leurs altitudes d'apparition est de 671,74 m NGF et 671,77 m NGF. La taille et l'alignement de ces moellons suggère la présence d'un mur mais le sondage réalisé contre le mur M 2.02 ne mesurant que 2,10 x 1,10 m, la faible visibilité ne permet pas d'étayer plus cette hypothèse. Cela devra être approfondie lors des prochaines campagnes et cela permettra certainement une meilleure compréhension du phasage du secteur 2.

1.1.2. Le mur M 2.06

Situé en limite ouest du secteur 2, le mur M 2.06 est le dernier mur apparu sur ce secteur. La réalisation du sondage Sect. 2 - SD4 (4,15 x 1,21 m) a permis de le mettre au jour. Ce sondage avait initialement été réalisé pour trouver le substrat et également vérifier si l'US 2056 composé de *tegulae* brisées reposait sur un aménagement particulier. Cette US formait en effet une zone plus ou

moins circulaire plus profonde que l'US 2034 (US de démolition composée essentiellement de *tegulae* reposant sous l'US 2004, composée essentiellement de blocs de granite) qui avait été enlevée du reste du secteur 2 (un autre sondage a été réalisé au sud de l'US 2056, devant le mur M 2.02). La fouille de l'US 2056 a permis de comprendre qu'il s'agissait juste d'une lentille de l'US 2034 un peu plus profonde. Une fois cette observation faite, l'objectif du sondage Sect. 2 - SD4 était de descendre jusqu'au sol géologique. Une série de couche de comblement/démolition a ainsi été retirée et le mur M 2.06 est apparu sous l'US 2072. La seule assise dégagée est construite en petit appareil de moellons rectangulaires. Cinq moellons sont actuellement visibles. Il est encore trop tôt pour déterminer le type de parement. L'arase du mur est apparue à une altitude comprise entre 671,79 m NGF et 671,90 m NGF. Les moellons mesurent en moyenne 30 x 20 x 13 cm. Le mur est lié avec un mortier de chaux et de sable beige compact. Le mur est conservé sur une longueur de 1,04 m et une largeur de 43 cm mais il est probable qu'il se poursuive au Nord, au Sud et à l'Ouest (Figure 107). Un niveau limono-charbonneux (US 2078), recouvert d'un niveau superficiel beige/gris (1 cm environ) (US 2077) venait contre l'assise visible du mur M 2.06 (Figure 108 et Planche 32).

Le niveau d'apparition de ce mur étant bien plus bas que les autres murs du secteur 2, il est probable qu'il appartienne à un état antérieur non perçu jusqu'alors. La compréhension de cette succession d'état de construction devra être appréhender, comme pour le mur M 2.05, lors des prochaines campagnes de fouille.

1.1.3. La structure ST 2.06

Cette structure, dont la fonction reste encore indéterminée, se situe au nord-ouest du secteur 2. Elle présente un enchevêtrement de blocs de granite (US 2053) liés vraisemblablement avec de l'arène remaniée (US 2054) et laissant percevoir une forme vaguement circulaire (Figure 109). Lors de son apparition, l'hypothèse d'un puits avait été avancée. Celle-ci a cependant été écarté une fois la partie centrale fouillée car aucune organisation entre les blocs ne ressortait. La structure est accolée a la structure ST 2.05. Plus simplement, il pourrait s'agir d'un radier similaire au radier 2046 (voir ci-après) situé un peu plus en profondeur et/ou recouvert d'une couche de démolition plus épaisse. Cette structure se trouve actuellement dans la phase 1 car elle était en partie recouverte par de l'arène remaniée similaire à l'US 2027 (voir ci-après). La poursuite des fouilles de cette structure, ainsi que de la zone située autour permettra de mieux comprendre cet espace.

1.2. Phase 2 : Phase de démolition et de remblaiement ?

La phase 2 n'est actuellement perçue que de manière limitée dans les sondage Sect. 2 - SD2 et SD4. Elle correspondrait principalement à des niveaux de démolition et de remblais mis en œuvre entre les constructions de la phase 1 et de la phase 3, notamment les US 2062, 2076 et 2066 qui se composent de moellons et de blocs de granite.

Ces niveaux paraissent sceller l'occupation de la phase 1, abandonnée possiblement des suites d'un incendie comme pourrait en attester le niveau charbonneux 2078 dans le sondage Sect. 2 -SD4.1.

Afin de permettre un nouvel aménagement (Phase 3), l'ensemble de ces dépôts est vraisemblablement intégralement recouvert d'un apport d'arène remaniée (US 2027, US 2061, US 2071, US 2084). Cet apport constitue ainsi un niveau homogène et, a priori, plan permettant d'accueillir les nouveaux aménagements de la phase 3 (Figure 110), comme : ST 2.05, US 2046, ST 2.01.

1.3. Phase 3 : Dernière phase d'occupation antique

1.3.1.Le bâtiment sud-est

Au sud-est du secteur 2, non loin de la limite de l'emprise de la fouille, se développe la construction en partie observée en 2016. Celui-ci est composé de 4 murs maçonnés (M 2.01, M 2.02, M 2.03 et M 2.04) encadrant un espace dallée avec, au nord de celle-ci, un seuil déjà observé en 2016 (Figure 120).

Le mur M 2.01, orienté Est-Ouest, a été observé sur 1,70 m de longueur, 68-69 cm de largeur. Il présente une élévation de 73 cm. L'arase du mur est apparue entre 672,95 m NGF et 673,07 m NGF. Ce mur, avec le mur M 2.02 constitue un unique mur disposant d'un seuil aménagé. Chaque parement présente 6 assises conservées. Ce mur présente une construction en petit appareil de moellons en granite rectangulaires dont les faces de parement ont été travaillées (US 2007). Ces blocs font en moyenne une vingtaine de centimètres de côté. L'ensemble du mur est lié au mortier de chaux et de sable beige (US 2008). La structure interne est composée d'un blocage de petit blocs de granite (Figure 111 et Figure 112). Le bloc situé au niveau de la dernière assise conservée et qui fait toute la largeur du mur (64 x 60 x 10 cm), marque la limite avec le seuil. Il dispose dans son angle nord-ouest d'un creusement circulaire de 5 cm de diamètre et de 3 cm de profondeur. Il

pourrait peut-être s'agir de l'emplacement de la crapaudine de la porte (Figure 113 et Planche 1 et Planche 31).

Orienté Est-Ouest, le mur M 2.02 se trouve dans le prolongement du mur M 2.01, au-delà du seuil. Il mesure 3,17 m de longueur et 68 cm de largeur. Il apparaît entre 672,27 m NGF et 672,62 m NGF. Le parement Nord présente 2 assises et le parement Sud, côté Ouest du mur, a 6 assises conservées. L'élévation est de 16 cm au nord, par rapport au dallage de la structure ST 2.04 et de 75 cm au sud jusqu'au ressaut de fondation (Figure 114 et Figure 115). La dernière assise de moellons est perturbée au niveau de la limite avec le seuil (cet épierrement a pu être provoqué lors de la récupération de la dalle de seuil). Cela permet cependant de voir que le lit d'attente en mortier du seuil est commun avec le niveau de mortier du mur qui accueille la dernière assise de moellons encore conservée du mur. Le ressaut de fondation, ainsi qu'une partie de la fondation (US 2069) sont visibles du côté du parement sud, dans le sondage Sect. 2 - SD1 (coupe ouest de ce sondage : Planche 29) (2,10 x 1,10 m) établit notamment pour percevoir les fondations des murs M 2.02 et M 2.03. Le mur a été construit en moyen appareil avec des moellons en granite rectangulaires dont plusieurs faces ont été travaillées (US 2010). Ils sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (2015). Le mur présente un parement de type opus quasi vittatum. Ces moellons font environ 20 cm de côté. La structure interne se compose d'un blocage de petits blocs de granite (Planche 30 et Planche 21). Le ressaut de fondation est composé de blocs de granite moyens non équarris qui dépassent du parement du mur d'une dizaine de centimètres environs. Il apparaît à une altitude comprise entre 671,79 m NGF et 671,84 m NGF. Les fondations sont, elles, composées d'un agglomérat de petits blocs de granite non taillés liés entre eux avec un mélange de terre, de sable et de chaux. Elles sont bien visibles au niveau de la partie Ouest du mur car celui-ci a été totalement arasé. Elles apparaissent entre 671,74 m NGF et 671,78 m NGF.

Le mur M 2.03, dont l'existence était supposée en 2016, a été confirmé. Il forme un angle chaîné avec le mur M 2.02. Il est orienté Nord-Sud. Son apparition se situe entre 672,28 m NGF et 672,70 m NGF. Il mesure 2,15 m de longueur, 70 cm de largeur et présente une élévation, côté Est, de 32 cm et, côté Ouest, de 62 cm (Figure 116 et Figure 117). La fouille du parement Est a été limité par l'apparition rapide du dallage ST 2.04. L'élévation conservée du parement Ouest a pu être observée dans sa totalité car la réalisation du sondage Sect. 2 - SD1 a permis d'observer le ressaut de fondation ainsi qu'une partie des fondations du mur. Il est vraisemblable que le mur soit plus long car il se prolonge dans la berme sud de l'emprise de la fouille. Le parement Ouest semble avoir légèrement versé vers l'ouest. Cet effet est certainement dû à la destruction du mur. Comme pour

les deux murs précédent, le murs M 2.03 présente une construction faite de moellons en granite rectangulaires dont plusieurs faces ont été travaillés (*opus quasi vittatum*) (US 2012). Les moellons sont liés entre eux avec un mortier de chaux et de sable beige (US 2058). La structure interne se compose d'un blocage de petits blocs de granite. Le ressaut de fondation, ainsi qu'une partie des fondations ont donc pu être observés dans le sondage Sect. 2 - SD1 fait à l'angle des murs M 2.02 et M 2.03 (cf Figure 117). Le ressaut de fondation apparaît à une altitude comprise entre 671,83 m NGF et 671,84 m NGF. Ce ressaut est composé de blocs de granite non taillés liés avec un mélange de sable et de chaux. Il dépasse du mur d'une dizaine de centimètre environ. La fondation est elle constituée de petites pierres de granite liées entre elles avec un mélange de terre, de sable et de chaux. L'ensemble est très compact (Planche 2 et Planche 15). Le sondage a également permis d'observer le négatif de la tranchée de fondation creusée dans l'arène. Cette tranchée semble être en partie commune aux murs M 2.02 et M 2.03. Le négatif est en effet visible jusque dans l'angle des deux murs mais il se perd côté M 2.02 ensuite. La poursuite des fouille dans ce sondage permettra de mieux comprendre comment les murs ont été construits.

Le dernier mur de cet espace est le mur M 2.04. Orienté nord-sud, il est chaîné au mur M 2.01. Il mesure 1,95 m de long et se poursuit dans la berme sud. Sa largeur varie entre 36 et 60 cm. Son élévation est de 64 cm au niveau de son parement est, 5 assises sont conservées (Figure 118). Il est probable qu'il soit conservé sur une hauteur plus importante. Le mur étant très proche de la berme Est, le manque d'espace n'a pas permis d'atteindre les fondations et ainsi d'apprécier l'élévation totale. Le parement Ouest a 2 à 3 assises conservées car le dallage ST 2.04 apparaît très rapidement stoppant ainsi la fouille (Figure 119). Le mur apparaît entre 672,85 m NGF et 673 m NGF. Il est construit avec des moellons en granite rectangulaires dont plusieurs faces sont travaillées (US 2036). Les moellons sont liés entre eux avec du mortier de chaux et de sable beige (US 2037) et la structure interne se compose d'un blocage de petits blocs de granite. La partie sud du parement ouest a été endommagée (Planche 16 et Planche 17).

Ces 4 murs délimitent un espace de 5,65 m² (3,14 x 1,80 m) clos au Nord, à l'Est et à l'Ouest, entièrement couvert de 16 grosses dalles (US 2039) de granite (ST 2.04). Les plus grosses dalles mesurent entre 57 cm et 1,10 m de long et 47 et 76 cm de large. Des dalles se poursuivent dans la berme sud, il est donc probable que la pièce soit plus grande. Le dallage apparaît à une altitude comprise entre 672,42 m NGF et 672,77 m NGF (Figure 121). Au Nord de ce dallage se trouve le seuil observé en 2016. Seul le lit d'attente est conservé (US 2016), la pierre (US 2017) ayant été récupérée. Ce seuil apparaît à une altitude de 672,54 m NGF. Cet espace comprend

également la structure ST 2.02 observée en 2016, qui correspond finalement au début du dallage de la pièce. Au nord du seuil, on trouve 4 dalles de granites observées en 2016 (ST 2.01). Bien que séparées par le seuil, elles font le pendant au dallage ST 2.04/ST 2.02 et appartenaient sans doute à un système d'emmarchement si l'on tient compte de l'épaisseur de la dalle de seuil disparue. Ces 4 dalles (US 2014) apparaissent à une altitude comprise entre 672,24 m NGF et 672,27 m NGF. À l'ouest de ces dalles, séparée de 1,15 m, on peut observer une autre dalle de granite (US 2057), de 84 x 60 x 24 cm (Figure 122). Elle est située tout contre le mur M 2.02. Elle apparaît à une altitude située entre 672,25 m NGF et 672,28 m NGF.

1.3.2. La structure ST 2.05

La structure ST 2.05 se situe a peu près au centre du secteur 2. Elle repose, vraisemblablement, sur l'US 2027. Elle est constitué de 14 dalles de granite de tailles diverses (US 2047) (Figure 123). Elle mesure 3,30 m de long et 2,37 m de large et elle apparaît à une altitude située entre 672,26 m NGF et 672,71 m NGF. Deux dalles, au centre de la structure, sont particulièrement abîmées, elles s'effritent. Leur aspect laisse penser qu'elles ont été endommagées par l'action du feu. Les autres dalles présentent des traces d'usures (lissage de surface), mais elles sont dans un meilleur état. Contre les deux dalles abîmées, à l'ouest, se trouve deux blocs de granites installés à la verticale. Un autre bloc, situé au sud, est également installé à la verticale. Il semble limiter, au sud, l'ensemble de la structure. En effet, le sondage Sect. 2 - SD4 n'a pas révélé d'extension de celle-ci au delà des derniers blocs. Un amas de blocs de granite semble s'appuyer sur la structure ST 2.05, au nord-ouest.

À l'est de cette structure, tout contre les dalles 2047, a été observé un niveau de charbon mesurant 2,03 m de long, 30 cm de large et 2-3 cm de hauteur. La forme de ce niveau fait penser à une planche calcinée (US 2051). Il est également envisageable de supposer qu'il s'agit des restes d'une sablière basse. Un prélèvement intégral de ce niveau a été réalisé et nous avons observé la présence de fragments de quartz directement dessous (Figure 124).

1.3.3. Autres éléments remarquables

On trouve également, au nord du secteur 2, un radier de pierres de granite (US 2046). Celles-ci sont agencées de manière serrées et installées dans les niveaux d'arène remaniée 2045 et 2027 (équivalents). Ce radier forme un niveau plus ou moins régulier en surface. Il a du être en partie détruit ou récupéré antérieurement car sa présence n'est pas homogène sur l'ensemble du

secteur alors qu'on se serait attendu à l'observer sur l'intégralité de l'espace ouvert du secteur 2, en raison de sa fonction (voir ci-dessous). Son niveau d'apparition se situe entre 672,41 m NGF et 672,52 m NGF. Au niveau de la berme nord, ce radier accueille un niveau de sol en mortier (US 2043), probablement de tuileau (*opus signinum*?) rougi et noirci (peut-être par un incendie) (Figure 125 et Figure 126). Il apparaît à une altitude comprise entre 672,53 m NGF et 672,58 m NGF. Des lambeaux supposés de ce niveau de sol sont également visibles au sud de la structure ST 2.05 et au nord du mur M 2.02 (US 2073 et US 2074). L'US 2073 apparaît à une altitude de 672,28 m NGF et l'US 2074 à une altitude de 672,36 m NGF. La dégradation de ces lambeaux, plus avancées, ne permet pas d'être affirmatif sur l'équivalence, mais leur installation suit le même principe sur des US d'arène remaniée et de radier.

Dans l'angle que forme la berme Est et le mur M 2.01, nous avons observés un niveau charbonneux avec des clous et fragments de planches/poutres ? calcinés (US 2067). Un prélèvement a été réalisé. Elle repose sur l'US 2027 et elle était recouverte par un niveau d'arène remaniée en partie rubéfiée mélangée à du charbon, quelques blocs de granite et des *tegulae* (US 2024). Ces deux niveaux, ainsi que l'aspect du niveau de sol encore conservé, peuvent laisser suggérer qu'un incendie a eu lieu dans cet espace.

1.4. Phases 4 à 6

1.4.1. Phases 4.1, 4.2 et 4.3 : Démolition et abandon de l'occupation antiques

Ces 3 phases comprennent les US correspondantes aux principaux niveaux de démolitions. Les US 2004 et 2005, essentiellement composées de blocs de granite mélangés à du limon, se retrouvent sur quasiment toute l'emprise du secteur 2, excepté l'extrémité Sud où l'on trouve les US 2031 et 2041. Ces deux US, composées de limon mélangé à du mortier, recouvraient l'espace dallé ST 2.04 ainsi que les murs M 2.04 et M 2.03 (Phase 4.2).

En dessous, la phase 4.1 s'ouvre sur une US constituée en grande partie de *tegulae* (US 2034 et 2056). Ces US recouvraient notamment le radier 2046, le sol 2043 et l'arène remaniée 2027. On retrouve ensuite l'ensemble des US de démolitions qui ont été délimitées en fonction des différents murs et des différentes structures.

En dernier lieu, la phase 4.3 comprend l'US 2003 qui scelle les niveaux de démolitions (Planche 30).

Ainsi, l'ensemble de la phase 4 regroupe les couches de démolitions qui scellent les vestiges antiques du secteur 2. Dans ces dernières ont été trouvés plusieurs fragments de meules, principalement dans les US 2004 et 2034 (voir description page 107).

1.4.2. Phase 5 : La tranchée de 1994

La phase 5 correspond à la tranchée réalisée en 1994 (US 2090 et 2089). On observera que la tranchée impacte seulement les vestiges situés au Nord-Ouest du secteur, comme le radier 2046 et les abords de la structure ST 2.06.

1.4.3. Phase 6

La phase 6 correspond aux US 2000 et 2001, qui sont la terre végétale et aux dépôts aérien les plus récents, qui ont été retirées quasiment en totalité lors du décapage mécanique. Ces deux US avaient déjà été observées et retirées en 2016.

2. Interprétation des vestiges

En 2016, les résultats de la prospection géophysique laissaient supposer que le mur M 2.01 continuait encore quelques mètre vers l'est puis effectuait un angle vers le nord. Cette observation permettait de supposer que le sondage 2 se trouvait à l'intérieur d'un bâtiment, ou du moins était délimité par un mur à l'est. L'extension actuelle des fouilles n'a pas encore permis de confirmer l'hypothèse d'un angle à l'Est mais il semble maintenant délicat de proposer que nous sommes situés à l'intérieur d'un bâtiment. Tout du moins, il faut envisager la possibilité que nous puissions être dans un espace ouvert (peut-être couvert en partie d'une toiture au regard des niveaux de démolition) non cloisonné et équipé d'un sol en mortier.

La fouille de l'espace dallé, peu visible sur les résultats de la prospection géophysique, n'a pas permis d'en comprendre la fonction car l'emprise complète n'a pas pu être observée.

Cependant, si l'on regarde l'agencement général des vestiges mis au jour ainsi que les résultats de la prospection géophysique, il ne serait pas erroné d'avancer que l'espace dallée pourrait être une entrée « monumentale » permettant d'accéder aux thermes situées légèrement en contre-bas. Cette entrée donnerait d'abord sur une cour, ou un vaste espace, peut-être en parti couvert comme l'indique les importants niveaux de tuiles. Il est également possible d'imaginer la présence d'une galerie périphérique avec des colonnes (peut-être en bois et dont la dalle 2057 pourrait en être un

dé) clôturant une cour intérieure donnant ensuite accès à l'entrée des salles thermales (actuellement inconnue) et au *praefurnium* 2. Un agrandissement de l'emprise des fouilles au niveau de cet espace dallé et du mur M 2.01, permettant ainsi d'obtenir l'emprise totale de l'espace clos, ainsi qu'un agrandissement au niveau du sol de mortier permettrait peut-être de confirmer ou non l'interprétation donnée pour ce secteur.

Les autres vestiges observés sur le secteur 2 laissent supposer que nous nous trouvons dans une cour, ou du moins un espace ouvert. Celui-ci était vraisemblablement recouvert d'un sol en mortier dont les vestiges sont visibles au niveau de la berme nord. Ce sol repose sur un radier de petits blocs de granite lui-même installé sur un niveau d'arène remaniée. La structure ST 2.05 pourrait, elle, être une sorte d'agencement maçonné située au centre de la cour, permettant peut-être d'accueillir un foyer, ce qui expliquerait l'état des deux blocs du centre de la structure. Cela pourrait également être dû à un incendie, mais toutes les dalles auraient vraisemblablement été impactées de la même manière. L'autre supposition pourrait être un aménagement lié à l'eau, type fontaine. L'action de l'eau aurait en effet pu endommager les dalles de granite. Un aménagement de ce type, situé dans une cour intérieure, fonctionnerait également bien dans le contexte thermal du site.

Il est également possible d'envisager que cet espace ait fait l'objet d'un réaménagement. En effet, la présence du mur M 2.06, dont le niveau d'apparition est plus bas que les autres murs (excepté l'hypothétique mur M 2.05), qui semble se prolonger sous la structure ST 2.05 et le fait qu'il ne s'aligne avec aucun autre mur existant permet de supposer la présence d'un état antérieur. L'altitude d'apparition de ce mur est très proche du niveau de fondation du mur M 2.02. De plus, ce mur était recouvert d'une couche de démolition sur laquelle vient s'installer le niveau d'arène remaniée 2027 qui accueille le radier 2046 sur lequel repose le sol 2043.

	FAUX-LA-MONTAGNE, CI	hatain (Creuse) – Fou	ILLE PROGRAMMÉE – 20	017	
Synthèse					

La campagne de sondages réalisée en 2016 avait permis de mettre au jour 6 murs ainsi que des niveaux de sols en béton et mortier de tuileau dans le sondage 1 et 3 murs dans le sondage 2. Ces découvertes laissaient présager une conservation des vestiges plutôt importante. Cette première campagne étant restreinte en temps et en fouilleurs, nous nous étions arrêté, au final, à quelques centimètres au dessus des vestiges mis au jour en 2017.

La campagne de 2017 a repris, après décapage, sous le géotextile là où celle de 2016 s'était donc arrêtée

À la fin de la première campagne, les suppositions étaient celles d'un bâtiment thermal à l'ouest et d'une entrée de bâtiment à l'est.

Des interrogations subsistaient toujours au sujet des briques en H (ou briques à échancrures semi-rectangulaires). En effet, celles-ci ont majoritairement été observées dans les niveaux de démolition. Une piste de leur utilisation dans l'architecture du bâtiment a été ouverte avec la découverte du mur M 1.06 qui présentait, dans sa petite élévation conservée, un empilement de briques en H liées avec un mortier de tuileau. Cependant, comme ce mur a été perturbé par la tranchée de 1994, la compréhension de sa construction reste délicate. Les autres sites où des briques à échancrures semi-rectangulaires sont observées montrent qu'elles peuvent être liées soit à la constitution de sole de four soit à un contexte thermal (Jaffrot et Nauleau 2016). Dans le cas de Chatain, nous nous trouvons définitivement dans un contexte thermal. À ces interrogations se sont rajoutées celles concernant des briques à échancrures semi-circulaires. Ces briques massives (30 cm de côté et 7 cm d'épaisseur pour la mieux conservée) n'ont été pour l'instant qu'observées dans les niveaux de démolition (voir inventaire dans le volume 3). Des briques similaires ont été observées sur les sites de Piriac-sur-Mer (44), de Haute-Goulaine (44) et le site de Marigny-sur-Briance (86) (Jaffrot et Nauleau 2016) et elles étaient agencées de manière à former des cloisons creuses chauffantes et propices au tirage thermique. Toutes étaient cependant plus fines (entre 2,8 et 5 cm) que celles observées à Chatain. Une utilisation similaire de ces briques à Chatain n'est pas à exclure, cependant, tous les fragments observés viennent de niveaux de démolition et aucun ne présentent des traces de chauffe. De plus, le nombre important de fragments de tubuli « classiques » retrouvés lors de la fouille peut laisser supposer qu'elles avaient une autre fonction même si celle-ci reste à mettre en évidence. Bien que la fouille de 2017 ait permis d'augmenter le nombre de fragments de ces deux types de briques, leur fonction primaire reste encore inconnue.

La fouille des secteur 1 et 4 a mis au jour un bâtiment thermal bien conservé présentant actuellement une superficie totale de 52,35 m². La fonction de trois des cinq salles a été clairement identifiée : 2 *praefurnia* et un *caldarium* avec son *solium* absidial. La fonction des deux autres, bien que supposée, reste actuellement hypothétique. Il pourrait s'agir d'un second *caldarium* et d'un *frigidarium* avec sa *piscina*. Seule la poursuite des fouilles, et l'obtention du plan complet du bâtiment thermal permettra de le confirmer. La fouille de la moitié du second *caldarium* supposé a permis d'observer deux briques en H réemployées, vraisemblablement comme pilette d'hypocauste.

Le secteur 2 reste, à l'heure actuelle, assez énigmatique. L'espace dallé pourrait être une entrée monumentale donnant sur une cour que l'on peut supposée recouverte d'un sol en mortier de tuileau. La structure centrale nécessite une fouille plus approfondie pour en comprendre la fonction, tout comme le lien entre les structures des secteurs 1 et 2 par l'achèvement de la fouille du secteur 4.

Cette nouvelle campagne a également permis d'étoffer quelque peu la chronologie du site. L'étude de la céramique de 2016 avait en effet permis d'avancer que le site avait été occupé entre le milieu du IIe siècle et le début du IIIe siècle de notre ère. Cependant, la très faible quantité de céramique n'avait pas permis d'être plus précis. La fouille de cette année a livré un corpus de 897 restes de céramique (voir étude ci-après). L'étude de ce mobilier a montré que, sur les 3 secteurs fouillés, des traces d'une occupation dès le Ier siècle de notre ère étaient présentes, même si elle reste encore très ténue. Les murs mis au jour en fin de fouille dans deux sondages du secteur 2 pourraient correspondre à cette phase ancienne. Cette occupation se prolongerait ensuite, au minimum, jusqu'au dernier tiers du IIIe siècle. Ce site aurait donc connu une occupation longue et semble-t-il continue durant toute la haute Antiquité.

La pré-étude étude réalisée sur le petit mobilier (intaille, boite à sceau, clé) mis au jour lors de la fouille corrobore la chronologie donnée par l'étude céramique concernant les IIe et IIIe siècles.

En trois siècles d'occupation, le site a vraisemblablement subit des modifications. Si les phases de construction du bâtiment thermal n'ont pas encore été appréhendées, la fouille du secteur 2 a montré qu'il avait subit des remaniements. En effet, la découverte du mur M 2.06, situé au même niveau que les fondations des murs M 2.02 et M 2.03 et surmonté d'une couche de démolition, elle-même située sous un niveau d'arène remaniée recouvrant presque l'intégralité du

secteur 2 en recevant ensuite le sol en mortier rubéfié, permet d'envisager que ce secteur présente d'autres aménagements antérieurs (Figures 127, 128 et 129).

Comme l'avait montré la prospection géophysique réalisée en 2016, l'emprise du site actuellement connue s'inscrit dans un ensemble plus vaste. Des anomalies avaient en effet montré que plusieurs bâtiments, dont un de taille importante, se trouvait au nord du bâtiment thermal. À l'est de l'emprise fouillée, de grandes anomalies linéaires ainsi que des anomalies quadrangulaires ont également été observées. La bâtiment thermal, et plus généralement l'emprise fouillée, s'inscrit donc dans un site d'envergure qui occuperait un grande partie de la parcelle CH73. Il est plausible que le bâtiment thermal ait été construit à l'écart des espaces résidentiels de la *villa* afin de prévenir les risques d'incendie.

La confrontation des données de fouille et des données géophysiques a permis de mieux appréhender les anomalies observées et incitent à poursuivre l'extension de la fouille au sud-est et au nord-ouest pour dégager l'ensemble des constructions de ce secteur de la *villa*.

Perspectives

La poursuite de l'étude et de la fouille du site de Chatain est envisagée sous la forme d'une campagne triennale (2018-2020). En effet, les résultats de la campagne 2017 dépassent les attentes à la fois en terme de développement architectural et en terme de conservation des vestiges.

La richesse du site, la qualité de sa construction et de sa conservation permet de proposer de nombreuses problématiques pour alimenter les objectifs de fouilles des trois années à venir. Il ne fait plus de doute que nous avons à faire à un site d'importance pour la cité des Lémovices et pour l'étude des formes de l'habitat rural de moyenne montagne. À titre d'exemple, la fouille de Chatain a permis pour la première fois de valider les hypothèses concernant l'usage des pilettes massives en granite, jusque là retrouvé uniquement dans des niveaux de démolitions (*villa* de Bugeat), mais aussi de mettre en évidence que ces éléments prennent part dans un système d'hypocauste intégralement construit en granite.

Ainsi, parmi les problématiques à aborder durant les campagnes à venir, il s'agira prioritairement d'établir le plan intégral de l'édifice thermal. Une fois obtenu, celui-ci guidera les nouveaux travaux qui viseront à comprendre les différentes phases de construction (une étude systématique des différents mortiers – assez variés – devra être envisagée avec un spécialiste), la

circulation à l'intérieur des pièces et ainsi l'interprétation de ces dernières, la relation entre les constructions du secteur 1 et du secteur 2. Le contexte thermal incite évidemment à mener parallèlement une recherche et une étude des systèmes d'alimentation en eau des bassins mais aussi l'évacuation de celle-ci (étude de l'ouverture dans l'abside, canal en TCA devant le mur M 1.12, ...). La présence d'une zone humide en contrebas a certainement joué un rôle dans cette question.

Enfin, la relation plus générale entre la *villa* et cette zone humide doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour comprendre la fonction spécifique des alvéoles, paysages typiques du plateau de Millevaches. Pour ce faire, une importante étude paléo-environnementale (carottages, étude sédimentologique, étude pollinique, C14...) est programmée en 2018 en collaboration avec M. Manville, conservateur du patrimoine au département de la Creuse. Cette étude sera complétée par la mise en place, sur le site, dans le cadre des trois campagnes de fouilles de prélèvements systématiques en vue d'une étude carpologique et anthracologique. La découverte en 2017 d'un amas de graines de lin carbonisées attestent, en effet, d'une bonne conservation des écofacts.

À plus long terme, dans le cadre d'une seconde campagne triennale, l'insertion du bâtiment thermal au sein de la *villa* et l'étude progressive des autres bâtiments devra être programmée afin de comprendre le fonctionnement de l'ensemble du site et son insertion dans le paysage alvéolaire.

Faux-l	A-MONTAGNE, CHATAIN (CREU	use) – Fouille programmée	2 – 2017
Mobilier archéologiqu	ue et études snéciali	sées	
Triobilier areneologiqu			

Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
Étude du mobilier céramique (V. Serrat)

1. Remerciements

Nous tenons à remercier Sandra Chabert¹ et Jérôme Trescarte² pour l'aide et les avis ponctuels concernant les classements de certaines productions céramiques.

Remerciements également à Laure Couty et Florian Kies pour le temps passé au recollage des céramiques ; ainsi qu'à Edwige Borel, Jean-Florin Aveline, Pierre Pineau, Sarah Soufi³ et Elliott Sadourny⁴ qui se sont initiés au dessin de céramique en s'exerçant sur quelques rebords de l'assemblage.

2. Méthodologie

Au sein de chaque unité stratigraphique (US), les céramiques sont lavées et triées par catégories et sous-catégories (Cf. annexe 1) puis comptabilisées, avant recollage, selon presque toutes les préconisations du protocole de quantification mis en place à Bibracte en 1998 (Arcelin et Tuffreau-Libre et al. 1998 : III-XVII). Ainsi, les Nombre de Restes (NR) sont quantifiés, pour chaque sous-catégorie céramique présente dans chaque US, par type d'élément : fonds (incluant les fragments de pied), panses (y compris celles avec départ d'anse), anses et rebords. Les éclats de panse d'amphore ne sont pas été comptabilisés. Toutefois, lorsqu'aucun autre élément de la sous-catégorie d'amphore n'est disponible, une ligne d'inventaire est créée afin de la faire apparaître dans le tableau de quantification. Le nombre de reste indique cependant zéro. Le Nombre Minimum d'Individus (NMI) est obtenu, pour chaque sous-catégorie présente dans chaque US, uniquement par décompte du nombre de rebord différent⁵.

Des remontages de céramique sont ensuite réalisés afin d'obtenir des formes plus complètes archéologiquement, et qui pourront être associées à la chronologie proposée. L'annexe n°6 liste l'ensemble des remontages inter-US (voire inter-secteur) constaté. Enfin, l'ensemble des profils de céramiques exploitables (en particulier les rebords), a été dessiné (planches n°2 à 11), et certains remontages et/ou éléments particuliers ont été photographiés.

¹Docteur en céramologie sur l'Antiquité Tardive et le haut Moyen-âge chez les Arvernes (CHEC, EA 1001, Université Clermont Auvergne).

²Docteur en céramologie antique arverne (CHEC, EA 1001, Université Clermont Auvergne), archéologue au Conseil Départemental de l'Aveyron.

³Etudiants en Master 2 (CHEC, EA 1001, Université Clermont-Auvergne).

⁴Etudiant en Master 1 (CHEC, EA 1001, Université Clermont-Auvergne).

⁵Ce qui ne correspond pas au protocole de Bibracte, qui stipule que le NMI peut aussi être obtenu à partir du nombre de fonds différents est plus révélateur que le nombre de rebords différents.

3. Présentation des résultats

L'étude se limite à la définition rapide des sous-catégories céramiques présentes sur le site, à l'inventaire détaillé des restes présents dans chaque US (Cf. annexes n°2 à 5) et à la réalisation de synthèse chronologique pour chaque secteur de fouilles. Des tableaux de synthèse globale sur la représentation des familles, catégories et sous-catégories présentes dans chaque secteur de fouille, sont également disponibles dans les annexes n°7, 8 et 9.

Les fossiles directeurs généraux (céramiques sigillées, etc.) sont exploités pour dégager les grandes orientations chronologiques. Les dessins et clichés de céramique illustrent le propos et permettent des comparaisons de faciès provenant d'assemblages issus de fouilles récentes menées dans la cité des Lémovices, et notamment sur le Plateau de Millevaches dans sa définition large : *Le Champ du Palais*, commune de Bugeat (Serrat 2016a) ; *Pré-Naudou*, commune d'Egletons (Gomez 2014) ; *La Besse*, commune de Saint-Angel (Serrat en cours) ; *La Grange*, commune de Saint-Fréjoux-le-Majeur (Serrat 2015b, Serrat 2015c et Serrat et Salvaya en cours) ; *Les Fonts*, commune de Saint-Rémy, (Gomez 2012 et Serrat 2016b) ; *Le Theil* 1 & 2, commune d'Ussel (Guitton 2009 et Guitton 2017) ou encore *Le Champ des Teules*, commune de Viam (Serrat 2015a).

4. Définition des catégories céramiques présentes

4.1. Céramiques fines

Sigillée de Lezoux phases 2-3

Les vases sont cuits au mode A et/ou au mode C à haute température. Les pâtes sont fines, assez épurées, non calcaires et contiennent quelques paillettes de micas. Les couleurs oscillent dans les gammes du beige cassé. Les revêtements sont poreux et mats (durant la phase 2) à luisants (durant la phase 3), les couleurs varient dans les gammes de l'orange et du rouge. Avec cette dernière couleur, les céramiques sigillées de la phase 2 de Lezoux peuvent être confondues avec les terra rubra du bassin de Clermont. Afin de limiter cette marge d'incertitudes dans les classements, nous nous référons aux typologies faisant actuellement références. Ainsi, toute céramique

ressemblant fortement à de la terra rubra, mais dont la forme est identifiée dans la typologie de **Bet et Delor 2000**, est classée en sigillée. Les autres formes, normalement la plupart identifiables avec la typologie de **Menez 1989**, seront classées en terra rubra.

Les fourchettes chronologiques habituellement retenues correspondent à la fin du règne d'Auguste et au début du règne de Tibère pour la phase 2 ; et du milieu du Ier siècle jusqu'aux Flaviens pour la phase 3, selon **Bet et Delor 2000 : 463**.

Sigillée de Lezoux phase 5

Les vases sont cuits au mode C à très haute température. Les pâtes sont fines, épurées, calcaires et peuvent contenir quelques paillettes de micas. Les couleurs oscillent dans les gammes du rouge orangé saumon, éventuellement un peu marron clair. Les revêtements sont grésés et peuvent être luisants à brillants (mais parfois mats en fonction de l'état de conservation du tesson). Les couleurs peuvent osciller entre le rouge orangé saumon et le marron clair. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la première moitié du IIe s. (approximativement 100 à 150 ap. J.-C.) selon **Bet et Delor 2000 : 463**. Les formes typologiques lisses reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

Sigillée de Lezoux phase 5-7

Il s'agit de restes de sigillées fabriquées à Lezoux mais dont l'état de conservation ne permet pas se prononcer avec suffisamment de certitudes entre les phases de production n°5 et 7 de l'atelier.

Sigillée de Lezoux phase 7

Les vases sont cuits au mode C à très haute température. Les pâtes sont fines, épurées, calcaire, de couleur oscillant dans les gammes du rouge brique à rouge un peu lie-de-vin (en cas de très haute température de cuisson), et peuvent contenir quelques paillettes de mica ainsi que d'éventuels nodules carbonatés (parfois assez nombreux, mais pas autant que dans les pâtes sigillées de la Graufesenque). Ces traces carbonatées peuvent être litées. Certaines pâtes ont un aspect « fondu » en cas de très haute cuisson. Le revêtement est grésé, brillant à très brillant (mais peut être mat en fonction de l'état de conservation du tesson) et de couleur oscillant entre le rouge brique

et le marron. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la deuxième moitié du IIe s. au premier tiers du IIIe s. (approximativement 150 à 240 ap. J.-C.) selon **Bet et Delor 2000 : 463**. On ne sait toutefois pas exactement quand s'achève la phase 7 et un chevauchement avec la phase 8 existe très probablement. Les formes typologiques lisses reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

Sigillée de Lezoux phase 8

Les vases sont cuits au mode C à moins haute température qu'au cours de la phase 7 de Lezoux. Les pâtes sont fines, épurées, calcaires, de couleur orangée et peuvent contenir quelques paillettes de mica. Les revêtements présentent un engobe (voire un vernis) d'aspect pouvant être encore assez brillant et de couleur orangée. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond au deuxième et au troisième quart du IIIe s. (approximativement 240-280 ? ap. J.-C.) selon **Bet et Delor 2000 : 463**. Les formes typologiques lisses reconnues pour cette période sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

Sigillée de Gaule centrale

Cette sous-catégorie désigne les tessons de sigillée dont les caractéristiques indiquent à première vue une provenance de la sphère d'ateliers de Gaule Centrale. Les fabriques de Lezoux ne doivent pas être complètement exclues pour autant, tandis que la sphère d'ateliers sud gauloise (réduite ici aux ateliers de la Graufesenque, de Montans et d'Espalion) est écartée.

Sigillée indéterminée

Sont regroupées ici les sigillées ne pouvant être classées dans les sous-catégories décrites cidessus. Ces productions doivent impérativement être examinées et, si possible, classées et identifiées par un autre spécialiste. Les sigillées brûlées et/ou trop altérées pour que les caractéristiques techniques puissent être identifiées, sont également classées ici.

Métallescente de Lezoux

Ces céramiques cuites en mode A à haute température présentent des pâtes calcaires, fines, épurées et de couleur beige orange à orange prononcé. Les revêtements sont presque toujours

grésés, de couleur variant du sombre et mat au sombre brillant avec reflets métallescents. Les décors existent (barbotine, guillochis, relief d'applique, moule...). La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la phase 7 des sigillées produites à Lezoux, soit de la deuxième moitié du IIe s. au premier tiers du IIIe s. (approximativement 150 à 240 ap. J.-C d'après **Bet et Delor 2000 : 463**). Un maintien de la production au cours de la phase 8 (240-280 ?) constitue une hypothèse sérieuse (**Fabienne Vilvorder** *in* **Brulet** *et al.* **2010 : 347-348**). Les formes typologiques reconnues pour cette période sont disponibles dans cette dernière référence bibliographique.

Métallescente de Gaule centrale

Sont classés ici des céramiques métallescentes dont les caractéristiques techniques et typologiques renvoient aux savoir-faire de Gaule centrale. Si la couleur très beige des pâtes n'encourage pas identifier en priorité l'atelier de Lezoux, il n'est toutefois pas plus exclu. Avec prudence, il est possible d'envisager une chronologie assez proche de celle des métallescentes lézoviennes (Cf. ci-dessus).

Imitations de métallescentes de Lezoux

Dans le cadre de la thèse en cours, cette production a été mise en évidence pour la première fois sur le site du *Champ du Palais* (situé à près de 20 km à vol d'oiseau au sud du site de *Chatain*; Serrat 2016a: 43 et planche n°2). En l'occurrence, il s'agissait d'une imitation d'un gobelet Lez.307 à bandes guillochées et revêtu d'un engobe partiellement grésé (synonyme d'une cuisson assez élevée) et de couleur sombre-noir avec quelques reflets métallescents.

Les deux grandes différences avec les productions lézoviennes résident, d'une part, dans la finition nettement moins minutieuse de la surface interne (stries de tournage visibles sous l'engobe et aspect peu esthétique de la pâte en surface) et, d'autre part (et surtout), dans la nature de la pâte, facilement distinguable de celles employées à Lezoux. Celle utilisée ici est non calcaire, assez dure (car plutôt bien cuite), de couleur orange et assez moyennement épurée. Il est préférable d'évoquer, au mieux, une pâte « semi-fine ».

Paroi-fine de Gaule centrale ou métallescente de Gaule centrale

Céramiques dont les caractéristiques et l'état de conservation n'ont pas permis de faire une distinction nette entre ces deux types de production. Dans les deux cas, le centre de production de Lezoux ne doit pas être écarté.

Paroi-fine type Beuvray-Mathonnière

Gobelets en pâte fine de couleur beige clair (cuisson en mode A), avec (ou sans) engobe ou pseudo-engobe ocre, à décors de chevrons moletés et/ou de barbotine pincée aux doigts et étirée en verticale. Ces derniers décors commencent à apparaître durant La Tène D2b (Guichard et Loughton 2017 : 527 et 529 ; Deberge *et al.* 2017 : 533). En outre, cette production est connue à Lezoux entre la fin du Ier s. avant notre ère et le début du Ier siècle de notre ère (Delage 2002 : 51), mais on ne peut exclure que d'autres ateliers aient pu en fabriquer.

Paroi-fine engobée indéterminée type 1

Céramique aux parois peu épaisses, à pâte à priori calcaire (très pulvérulente), bien épurée (présence de rares petites paillettes de micas et plusieurs petites vacuoles), de couleur beige pâle et revêtue d'engobe noir en surface externe et interne. Cette production semble résiduelle sur le site (tessons émoussés et de petite taille à une exception près).

Paroi-fine engobée indéterminée type 2

Céramique cuite en mode A à haute température. La pâte est dure, non calcaire et bien épurée (on distingue de très rares petites paillettes de micas et quelques petites vacuoles) et de couleur beige orangé. Les surfaces externe et interne sont revêtues d'un engobe de couleur orange-caramel, avec reflets luisant (une panse brûlée pourrait toutefois avoir eu un engobe réellement noir). Le répertoire des formes rencontrées se limite à un (ou plusieurs?) gobelet décoré à la mollette. Cette importation ne provient pas des ateliers de Lezoux. Des recherches bibliographiques complémentaires et un examen par d'autres spécialistes aideront peut-être à identifier cette production et à fournir des éléments de chronologie.

Paroi-fine engobée indéterminée type 3

Un seul tesson est classé dans cette sous-catégorie. En l'occurrence, la pâte, de couleur beige, semble calcaire (pulvérulente). Cette panse comporte la base d'un décors d'épingle en barbotine, comme on peut l'observer fréquemment sur les paroi-fines lézoviennes. La couleur de l'engobe est marron sur la surface externe, et noire sur la surface interne.

Paroi-fine engobée de Lezoux

Les paroi-fines de Lezoux sont cuites au mode A et ont une pâte assez fine à fine, non calcaire et de couleur beige à orangée. Elles sont revêtues d'un engobe de couleur rouge-brun à noir pouvant présenter des reflets métallescents. Outre ce revêtement, on observe différents décors : barbotine (épingles, lunules, autres motifs), sablage, guillochis et relief d'applique. La fourchette chronologique habituellement retenue correspond à la période située entre les Flaviens (voire un peu avant) et le 1^{er} quart du IIe siècle (**Vilvorder in Brulet et al. 2010 : 325**). Les formes typologiques reconnues (surtout des gobelets) sont disponibles dans cette même référence bibliographique.

Paroi-fine engobée de Gaule centrale

Céramiques aux caractéristiques très proches des paroi-fines lézoviennes, mais dont la pâte, beige pâle parfois un peu jaune, semble calcaire (les tessons sont pulvérulents). Cette caractéristique encourage donc à écarter (mais sans l'exclure non plus) une provenance de Lezoux, et à évoquer d'autres centres de production comme ceux du val d'Allier. En tout état de cause, la fourchette chronologique habituellement attribuée aux paroi-fines de Lezoux a été retenue par défaut.

<u>Imitation de paroi-fine de Lezoux ?</u>

Céramique aux parois peu épaisses, à pâte à priori calcaire (très pulvérulente), bien épurée (présence de rares petites paillettes de micas et plusieurs petites vacuoles), de couleur beige cassé à orange et revêtue d'engobe noir en surface externe et interne. Cette production, apparaissant résiduelle sur le site (tessons émoussés et de petite taille à une exception près) semble à la fois proche et différente des paroi-fines produites dans les ateliers de Lezoux. S'agit-il d'imitations ?

Terra nigra mode B enfumé

Céramiques fines, polies ou lustrées, pouvant être décorées de molettes ou de guillochis, puis cuites en mode B et soigneusement enfumées. La couleur des surfaces est très sombre tandis que les pâtes, épurées, ont une couleur grise. Les références bibliographiques utilisées pour la chrono typologie sont Menez 1989 revue et complétée par Lallemand 2005. Dans la basse vallée de l'Allier, les premiers exemplaires tournés apparaissent dans le dernier quart du IIe siècle avant notre ère (Lallemand 2005 : 46). La production dans cette région s'arrête avant le dernier tiers du Ier siècle de notre ère (Lallemand 2005 : 59). D'autres atelier sont susceptibles d'approvisionner les Lémovices, notamment ceux de la Saintonge (Guitton 2017 : 331).

Fine mode A engobées GT1a

En l'état actuel des recherches menées dans le cadre de la thèse en cours (**Serrat** *en cours*), cette céramique n'a été rencontrée, en petite quantité, que dans les niveaux de la première moitié du IIIe siècle fouillés en 2015 au *Champ du Palais*, commune (**Serrat 2016a : 44 et planche n°2**).

Il s'agit d'une production cuite en mode A. La couleur des pâtes varie légèrement entre le beige et le beige jaune. Elle est bien cuite, plutôt non calcaire (bien qu'elle puisse être légèrement pulvérulente), assez fine à fine et bien épurée, même si quelques dégraissants existent (grains opaques, a priori plutôt anguleux, de taille petite à modérée, et en petit nombre ; oxydes ferreux rarissimes). Le revêtement consiste en un engobe parfois un peu proche du grésage. Cet enduit est peu épais, très adhérent à la surface, et a tendance à craqueler légèrement. Des reflets un peu irisés (voire métallescents) peuvent exister. Les couleurs du revêtement varient, selon les individus ou les zones d'un même individu, de l'orange au noir. Le décor guilloché est également attesté. Enfin, les éléments recueillis au *Champ du Palais* et à *Chatain* ont tous une paroi peu épaisse, n'excédant pas 7 mm.

L'ensemble de ces caractéristiques indique une production destinée au service de table (gobelets). Une appartenance à la famille des sigillées claires B est à exclure formellement, même si l'aspect de certains revêtements argileux peut y faire penser (les tessons du *Champ du Palais* ont été soumis à Amaury Gille).

Fine mode A à engobe marron – rouge

Céramique à pâte fine à assez fine, beige cuite en mode A, et à la surface externe recouverte d'un engobe de couleur marron à rouge.

Fine mode A à engobe orange

Céramique à pâte beige à orange et à la surface externe recouverte d'un engobe de couleur orange.

Fine mode A à engobe orange et gris métallique

Cette sous-catégorie ne renferme qu'une petite panse comportant un engobe orange avec une bande (?) d'engobe « gris métallique » sous laquelle se trouve un guillochis (US 2059, cliché n°1, planche n°3). L'aspect de la pâte « gonflée » ou « micro aéré », renvoie à des productions rencontrées assez fréquemment au *Champ du Palais* au moins pour la première moitié du IIIe siècle (**Serrat 2016a**).

<u>Fine mode A à engobe blanc type 1</u>

Céramiques fines, cuites en mode A et revêtues, la plupart du temps uniquement sur la surface extérieure, d'un engobe blanc assez épais. La pâte est beige orange et assez épurée. Il s'agit des cruches assez élancées produites chez les Arvernes et présentes en abondance dans le bassin de Clermont entre la Tène D2b et tout au long du Ier siècle de notre ère (Bet 1994 : 120 ; Trescarte 2013a : 61 et Deberge *et al.* 2017 : 534-536 et 541). Cette production est signalée sur le site de *La Grange* (Serrat et Salvaya *en cours*), sous l'appellation « type 1 », qui a été conservée ici.

Fine mode A à engobe blanc

Céramique à pâte orange et aux deux surfaces revêtues d'un pseudo engobe blanc. Cette production ne peut en aucun cas être rapprochée des céramiques fines mode A à engobe blanc type 1.

Fine mode A

Ces céramiques, cuites en atmosphère oxydante, présentent une pâte au moins assez fine et qui peut être calcaire ou non calcaire. La surface est au minimum assez soigneusement finie. Le répertoire des formes appartient au service de table. Elles ne peuvent donc pas avoir un module important. En outre, il est possible que soit classés ici des restes de sigillées, métallescentes, paroifines (etc.) trop usés pour avoir été identifiés comme tel.

Fine sombre mode A à engobe noir

Céramique à pâte calcaire et/ou à pâte non calcaire, au moins assez épurée, de couleur beige claire à orangé et associé à un engobe noir. Le répertoire typologique appartient au service de table.

Fine sombre mode B à engobe noir

Céramique cuite à haute température, à pâte non calcaire et assez bien épurée (petits grains gris et paillettes de mica visibles), de couleur grise, associé à un engobe noir brillant et presque grésé (obtenu par enfumage en post-cuisson ou par grésage plus ou moins réussi lors de la cuisson). L'inventaire se limite à une coupe archéologiquement complète, à lèvre éversée et arrondie, à haut de panse décoré d'une ligne horizontale excisée formant une arrête (US 4013, dessin n°4-3 et cliché n°5, planche n°9). Cette forme est peut-être datable du IIIe siècle, voire de la fin du siècle (Cf. chapitre 6-3).

Fine sombre mode B enfumé

Céramiques à pâte fine grise ou sombre et à surface douce au toucher, souvent polie, et disposant d'une pellicule enfumée en surface.

Fine sombre mode B

Caractéristiques identiques à la précédente sous-catégorie, mais sans traces d'enfumage détectées.

4.2. Céramiques semi-fine

Semi-fine mode A engobée GT1b

Céramique à pâte plutôt commune, micro-aérée et moyennement à peu épurée (la plupart du temps, les dégraissants sont visibles et parfois de bonne taille). Les couleurs varient du beige orangé à l'orange, avec parfois des teintes plus ternes (cuisson mode A). Enfin, la pâte est globalement plutôt non calcaire mais peut être pulvérulente en cas d'enfouissement de longue durée dans un milieu acide.

Le revêtement des surfaces consiste en l'application d'un engobe de couleur globalement assez terne, oscillant du marron un peu clair orange au marron sombre, voire au gris et même au noir. Cet engobe, peu épais et généralement très adhérent à la surface, présente souvent des craquelures. Il est toujours poreux et peut avoir, parfois, des reflets irisés.

En Haute-Corrèze, cette production semble ne pas exister avant la première moitié du IIIe siècle. En effet, elle est pour le moment absente de l'important assemblage céramique (plus de 4850 restes inventoriés) de la cave du site de *La Besse*, qui a livré une vaste séquence chronologique du IIe siècle (avec un peu résidualité du Ier siècle, **Serrat** *en cours*), tandis qu'elle a été repérée dans des niveaux bien calés de la première moitié du IIIe siècle au *Champ du Palais* (**Serrat 2016a : 45** et **planche n°7**). En Moyenne-Corrèze, elle a également été observée (en association avec des sigillées de Lezoux phases 7 et 8) dans un sondage pratiqué sur la nécropole du *Peuch-Redon* (commune de Naves-Tintignac, **Serrat 2017 : 104**). En outre, elle avait déjà été repérée sur le site de *Chatain* dans des remblais où le IIIe s. était envisagé (**Serrat 2016c : vol. 1 : 72**).

4.3. Céramiques communes

Commune mode A engobée

Céramique cuite en mode A, à pâte orange à beige et revêtue d'un engobe. Différentes couleurs sont attestées à *Chatain* : blanc, noir, marron-rouge, orange et doré aux paillettes de mica (pour cette dernière couleur, Cf. ci-dessous).

On signalera dans l'US 4013 le remontage de 24 restes appartenant à une bouilloire (ou cruche ?) à panse renflée, de 24 restes (planche n°9, dessin n°4-4 et cliché n°6). Cet individu est cuit à assez haute température et la ré-oxydation de sa pâte est incomplète. Celle-ci est non calcaire, assez fine (rares inclusions blanches, rares inclusions grises et quelques oxydes ferreux, paillettes de micas), assez serrée et compacte (de petites vacuoles sont à signaler). L'engobe, seulement conservé par endroit, est orange et peu épais.

Commune mode A non calcaire à engobe micacé

Lorsqu'elles sont bien conservées, ces céramiques se reconnaissent facilement au revêtement de leur surface extérieure, constitué d'un engobe enrichi en paillettes de mica parfois un peu agglutinées en tas. On observe deux productions à *Chatain* 2017.

La première présente une pâte brun clair (cuisson au mode A), avec des dégraissants visibles (quelques inclusions blanches et inclusions grises, rares oxydes ferreux, micas). Les recherches actuellement menées sur la Haute-Corrèze (**Serrat** *thèse en cours*) semblent indiquer, d'une part, un répertoire morphologique uniquement composé de petits pots à cuire (comme en témoignent les traces de feu plutôt fréquentes) et, d'autre part, une circulation mise en place dans le courant de la deuxième moitié du IIe siècle, et se maintenant au moins dans le courant du IIIe siècle (cet éventail chronologique reste à confirmer et à affiner).

La deuxième production n'a été rencontrée que sur le site de *Chatain*. En l'occurrence, il s'agit d'un pot de gros module (?) ou d'une jatte (?) à la pâte bien cuite, beige en surface et très sombre sous l'épiderme. L'engobe micacé, très mal conservé, semble assez soigné. Le rebord, légèrement rentrant, a simplement été rabattu à l'extérieur avant d'avoir été coupé assez nettement (planche n°4, dessin n°2-15).

Commune mode A à pâte plus calcaire ?

A priori, les pâtes apparaissent plutôt calcaires car elles sont pulvérulentes. Il n'est toutefois pas exclu qu'il s'agisse de céramique non calcaire ayant davantage souffert de leur enfouissement dans du sédiment acide. Les pâtes rencontrées varient entre communes et semi-fines, les couleurs entre l'orangé et le beige pâle. Les tessons sont généralement émoussés et difficilement exploitables pour déterminer un répertoire typologique.

Commune mode A GT2

Les pâtes sont assez dures (bien cuites), non calcaires, cuites en mode A et communes à parfois plutôt semi-fines. Les dégraissants sont assez visibles. La surface extérieure offre un aspect visuellement plus soigné que les autres communes cuite en mode A, avec parfois quelques bandes polies. Il semble ne s'agir d'individus de petits modules (uniquement des céramiques de table ?).

Commune mode A

Cette sous-catégorie comprend les céramiques communes cuites en mode A et non classées dans les sous-catégories précédentes. La finesse des pâtes varie entre grossière et semi-fine. On retrouve ici les formes habituelles du vaisselier gallo-romain : céramique de cuisine (marmites, jattes, cruches, couvercles, etc.), de tables (assiettes/plats, gobelets, cruches, bols, etc.) et de stockage (pots de divers modules, etc.). Il est tout à fait envisageable que des éléments d'amphore régionale non engobée, ne pouvant être distingués des grands pots de stockage par exemple, soient comptés ici.

Commune sombres A enfumé GT

Dénommée de cette manière sur le site du *Champ du Palais* où elle a été observée pour la première fois dans le cadre de la thèse en cours (**Serrat 2016a : 47 et planches n°7 et 8**), cette céramique se reconnait assez facilement en raison du contraste visuel assez net provoqué par la couleur des pâtes (généralement de couleur beige orangée à orange) et celle des surfaces extérieures (et parfois intérieures) généralement bien enfumées et toujours de couleur assez sombre et unie. Le fond identifié sur le site de *Chatain* (planche n°3, dessin n°2-2), même s'il est moins bien conservé, présente des caractéristiques similaires ou très proches (la couleur de sa pâte est un peu plus foncée), et sa forme est identique aux deux fonds dessinés pour le *Champ du Palais* (planche n°8, dessins 14-57 et 14-58). Il est attesté que cette céramique circulait au moins durant la première moitié du IIIe siècle en Haute-Corrèze mais il n'est pour l'instant pas possible de préciser quand commence et quand s'arrête cette production. En outre, elle ne semble pas avoir été observée sur le site de *La Besse*, qui a livré un assemblage céramique conséquent (plus de 4850 restes) du IIe siècle (avec résidualité du Ier siècle) (**Serrat en cours**).

Commune sombres A enfumé GT1

Ce groupe technique, bien mis en évidence sur le site de *la Besse* (**Serrat en cours**) se manifeste par une pâte non calcaire, serrée, moyennement fine (de nombreuses petites inclusions blanches sont toutefois visibles) et de couleur orange très prononcé voire presque rougeâtre (et qui se ternit ou s'assombrit lors de l'exposition au feu culinaire). Cette couleur contraste fortement avec celle de l'enfumage des deux surfaces, uniformément sombres. La finition des surfaces est médiocre (moyennement lissée et comportant très rarement des bandes polies). Ces céramiques proviennent probablement du même atelier. A *Chatain* 2017, l'inventaire comporte un couvercle (dessin n°2-41, planche n°7) à la forme très proche de trois des quatre individus mis en évidence à *la Besse*. De plus, les caractéristiques techniques (surface et pâte) sont similaires, bien que la couleur de la pâte présente ici un cœur réducteur important et une couleur de l'épiderme seulement beige un peu orangé.

Commune sombre « grasse » (mode A enfumé, B et B enfumé)

Mise en évidence sur le site de *La Besse*, dont l'étude du comblement de la cave a livré une importance séquence du IIe siècle (**Serrat** *en cours*), cette production se distingue par des céramiques souvent épaisses, massives et compactes, avec une surface extérieure (et souvent intérieure) soigneusement lissée et polie, de sorte que les stries de tournage sont souvent effacées.

Les surfaces généralement bien assombries renvoient à une cuisson au mode B enfumé (des individus cuits en mode A enfumé et au mode B existent toutefois). Il arrive également que des surfaces ne soient pas totalement enfumées. Enfin, la texture des surfaces, un peu « grasse » au toucher, est l'un des critères de reconnaissance.

Les pâtes sont non calcaires et compactes, la matrice argileuse est serrée et peu de vacuoles sont visibles. On observe de nombreux grains gris de très petite taille, des grains anguleux d'assez petite taille et peu nombreux, quelques grains blancs, des micas et, plus rarement, des dégraissants grossiers (près d'un centimètre de diamètre). Cependant, si cette configuration est fréquente, on observe aussi quelques pâtes nettement plus épurées et presque fines, ainsi que d'autre plus fortement dégraissées. Les couleurs varient du gris (parfois avec des nuances de brun) au sombre (altération due à un probable usage culinaire).

Commune sombre mode A enfumé

Cette sous-catégorie regroupe toutes les céramiques cuites en mode A enfumé et n'ayant pas été classées dans l'un des groupes techniques mentionnés ci-dessus. Il est donc logique de trouver une certaine diversité dans les pâtes (finesse, dégraissants) et le traitement de surface (présence, ou non, de bandes polies, variations dans l'enfumage).

Céramique gris bleuté (GRI.BLE) (devenue gris lissé - GRI.LIS)

Céramique solide (bien cuite), à pâte kaolinitique, cuite en mode B à haute température et enfumée. La surface peut prendre une coloration bleutée ne recouvrant pas forcément la totalité du vase. Ces céramiques datent de l'Antiquité Tardive. En Auvergne, elles n'apparaissent pas avant le dernier tiers du IIIe siècle et sont attestées jusqu'au VIe siècle (Chabert 2016 vol.1 : 131 et 318). Toutefois, le type de pâte présent à *Chatain* 2017 encourage à ne pas envisager une date au-delà du Ve siècle (Chabert, communication orale).

Commune sombre mode B enfumé

Pas toujours évidente à mettre en évidence avec certitudes, ces céramiques ont une pâte grise ou sombre ainsi qu'une une pellicule enfumée en surface. Très rarement, on observe quelques tessons pouvant avoir une pâte kaolinitique.

Commune sombre grise polie?

Cette production cuite en mode B se reconnaît à une pâte uniformément grise, moyennement dégraissée et « micro aérée ». La surface est la plupart du temps assez soigneusement polie et douce au toucher. La couleur grise a pris un aspect un peu graphité à la cuisson. On ne peut nullement garantir une volonté d'enfumer ces céramiques. Des recherches complémentaires doivent être faites pour mieux caractériser un éventuel groupe technique et fournir, si possible, des éléments de chronologie (cette céramique pourrait être attestée sur les sites de *La Besse* et *du Champ du Palais*).

Commune sombre mode B

Désigne toute céramique commune avec pâte (généralement non calcaire) et surface offrant des couleurs variant du gris clair au sombre (synonyme de cuisson et de post cuisson en atmosphère réductrice).

Céramique à Vernis Rouge Pompéien (VRP)

Céramiques à pâte assez fine, cuites au mode A, et disposant d'un engobe rouge et/ou orange anti-adhérent sur la surface interne (parfois aussi sur la surface externe), soigneusement polie au préalable. Les formes la plupart du temps rencontrées sont des plats à cuire. La typologie des formes utilisée en Corrèze, dans le cadre de la thèse en cours, est pour le moment celle mise en place par C. Goudineau et disponible dans **Vilvorder** *in* **Brulet** *et al* **2010** : **380**.

Céramique à Vernis Rouge Pompéien (VRP), production « locale »?

Cette céramique possède une pâte plutôt non calcaire, assez bien épurée, un peu beige cassé et dont les surfaces sont engobées en orange. On note la présence, dans l'US 4011, d'une assiette-plat ou d'un couvercle (dessin 4-16, planche n°11) déjà signalé en deux exemplaires (et à l'époque classés en fine claire engobée) sur le site des *Fonts*. Sur ce dernier, le premier exemplaire (US 11.107, dessin 11.41) avait été identifié comme assiette ressemblant à la forme Lez.025A tandis que le second (US 11.109, dessin n°11.49) évoquait davantage une forme de plat assez proche du Lez. 043P. La nature des deux US de provenance (remblai) ne permet pas d'apporter d'indications chronologiques suffisamment fiables pour être croisées avec la chronologie de l'US 4011 du site de *Chatain*: des Flaviens (?) au premier quart du IIe siècle (?) pour l'US 11.107; des Flaviens (?) au premier tiers du IIIe siècle pour l'US 11.109 (Serrat 2016b: 66, 67, 68, 69, 70, figure n°14; Loubignac 2016: 155 et 156). Il est plus que probable que ces trois individus aient été fabriqués dans le même atelier.

Commune non tournée mode A

Cette sous-catégorie renferme des restes de céramiques non tournées et cuites en mode A. Les couleurs des surfaces sont toutefois assez ternes. Celles-ci sont irrégulières et peuvent être peignées et/ou polies. Les pâtes atteignent souvent 1 cm d'épaisseur. Elles sont compactes, assez lourdes et des dégraissants de diverses tailles sont visibles.

Commune non tournée mode B

Céramique non tournée et cuite en mode B. Les parois sont assez épaisses et les surfaces sont essentiellement grises. L'inventaire signale quelques fragments d'un pot (?) dont les parois ont été sommairement rabotées, dans le sens vertical, par un outil tranchant (de type « fil à couper le beurre »).

4.4. Céramiques de transport et /ou stockage

Amphore régionale

Sont regroupées dans cette sous-catégorie les « amphorettes », formes facilement reconnaissables et signalées en abondance en régions Auvergne, Centre (Chabert, communication orale), Limousin (du moins, en Haute-Corrèze, **Serrat** *thèse en cours*) et jusqu'à Rezé à proximité de Nantes (Wittmann, communication orale). Ces amphorettes, presque toujours cuites en mode A (quelques individus cuits mode B existent toutefois) peuvent être engobées (ou non, ou « pseudo engobées ») dans des gammes de couleur allant du marron au rouge.

A côté de ces formes typiques, sont également classées ici les cruches jugées à grand module, traduisant une capacité de stockage importante.

Dolium

Grands vases de stockage, cuits en mode A et présentant, en Auvergne comme en Limousin, une lèvre en méplat avec une gorge à l'arrière, sur la surface interne. Un cordon ceinture souvent la circonférence du vase et des traces de brossage peuvent exister.

4.5. Céramiques indéterminées

Antique indéterminée

Cette sous-catégorie regroupe, d'une part, des céramiques antiques (fines et communes) au mode de cuisson indéterminé par manque de lisibilité (résultant de l'usure ou du mode d'exposition au feu lors de la cuisson ou de l'utilisation de la céramique). D'autre part, sont classés ici des tessons isolés et atypiques, n'appartenant pas au faciès céramique habituellement connu en Haute-Corrèze. On notera par exemple une panse de céramique commune cuite en mode A et dont la surface présente des marbrures grises (US 2050).

4.6. Céramiques modernes et/ou contemporaines

Céramique d'époque moderne et/ou contemporaine

Ces céramiques se reconnaissent principalement à leur dureté (cuisson plus élevée), l'aspect macroscopique des pâtes, et surtout au traitement des surfaces (glaçure épaisse caractéristique).

5. Etat de conservation de la céramique

Habituellement, les productions à pâte et/ou à revêtement calcaire souffrent de leur enfouissement dans les terrains acides caractérisant habituellement les sols cristallins du plateau de Millevaches. Toutefois, dans l'ensemble, les céramiques du corpus nous sont parvenus dans un état de conservation plutôt correct. Ce constat ne concerne pas la plupart des restes de paroi-fines (fragmentation importante, tessons érodés et souvent pulvérulents) ainsi que les céramiques communes cuites en mode A et dont l'aspect émoussé et pulvérulent évoque l'emploi d'une pâte peut-être plus calcaire.

Le niveau de fragmentation des céramiques apparaît plutôt élevé. La phase de remontage n'a pas permis d'obtenir des formes complètes mais de nombreux profils de céramique ont pu être complétés. Au total, deux formes archéologiquement complètes ont été obtenues au cours de cette étude (planche n°9).

6. Chronologies

6.1. Le secteur n°1

Tout contextes confondus, le corpus du sondage n°1 s'élève à 103 restes pour 12 individus NMI (annexe n°7c). Cette faiblesse numérique explique probablement à elle seule que le TPQ ne soit pas tout à fait homogène avec ceux des secteurs 2 et 4. En effet, la présence de trois restes de sigillées de la phase 7 de Lezoux et d'une panse de métallescente provenant du même atelier, fixe le TPQ quelque part entre la deuxième moitié du IIe siècle et le premier tiers du IIIe siècle. Toutefois, la fin de cette phase de production n'est pas bien cernée et l'on sait qu'elle peut se prolonger encore dans le IIIe siècle.

En revanche, les céramiques résiduelles apportent des informations intéressantes. En effet, l'US 1097 a livré un fragment de paroi-fine type Beuvray-Mathonnière, datable d'une période certainement située entre la Tène D2b et le début du Ier siècle de notre ère ; et une panse de céramique fine mode A décorée de bandes de molettes précoces comme il en a été trouvé dans le fossé St.1 sur le site de *La Grange*. Le comblement de ce fossé a livré une importante séquence située entre La Tène D2b et la période augusto-claudienne (**Serrat et Salvaya** *en cours*). Enfin, deux panses de terra nigra (US 1098 et 1082) renvoient au Ier siècle de notre ère, peut-être plus précisément sur des périodes précoces.

On signalera, pour terminer, de possibles petites pollutions de céramiques modernes dans l'US 1089.

6.2. Le secteur n°2

Tout contextes confondus (y compris les nettoyages de fouille), le corpus du sondage n°2 s'élève à 530 restes pour 49 individus NMI (annexe n°8c).

Le TPQ de ce secteur est bien ancré dans le IIIe siècle (dès l'US 2084) et peut même être repoussé, de façon certaine, au moins au dernier tiers du IIIe siècle grâce à la présence (dans les US 2050, 2034, 2055 et 2004) d'un individu en céramique massive gris bleuté (GRI.LIS), en circulation chez les Arvernes à partir de cette époque et jusqu'au VIe siècle. La présence de cette céramique incite à se demander à partir de quel moment les céramiques du secteur 2 peuvent être considérées comme résiduelles. Que penser, par exemple, des sigillées de Lezoux phase 7, des métallescentes du

même atelier, ou encore des productions régionales déjà identifiées dans les niveaux de la première moitié du IIIe siècle sur le site du *Champ du Palais*, et retrouvées dans ce secteur ?

Les céramiques résiduelles des premiers et deuxième siècles se composent de quelques tessons de terra nigra (dont une assiette de forme Menez 15a, dessin 2-17, planche n°5), de fine mode A à engobe blanc type 1, de paroi-fine engobée de Lezoux, d'imitations (?) de cette dernière production et de sigillée de Lezoux phase 5. On les trouve dans les US 2054, 2065, 2070, 2032 et 2034.

6.3. Le secteur n°4

Tout contextes confondus (y compris les nettoyages de fouille), le corpus du sondage n°4 s'élève à 247 restes pour 21 individus NMI (annexe n°9c).

De manière générale, les informations chronologiques fournissent un TPQ un peu flou mais largement orienté sur le IIIe siècle. En effet, la phase de production n°8 des sigillées de Lezoux est attestée dès l'US 4013 et renvoi au deuxième et au troisième quart du IIIe siècle (**Bet et Delor 2000 : 463**). Cette datation ne repose toutefois que sur un rebord de Drag.37 (dessin n°4-1, planche n°9).

Si l'on se réfère aux autres marqueurs chronologiques de la période, il est de nouveau difficile de savoir si les sigillées de la phase de production n°7 de Lezoux (de la deuxième moitié du IIe siècle au premier tiers (?) du IIIe siècle, **Bet et Delor 2000 : 463**), dont deux restes sont comptabilisés dans les US 4011 et 4002, sont résiduelles ou orientent réellement le TPQ aux premières décennies du IIIe siècle. On relèvera également un élément de Drag.45 (en sigillée de Gaule centrale), hors contexte du sondage n°4, indiquant au plus tôt la toute fin du IIe siècle ; tandis que les céramiques métallescentes, pourtant caractéristiques de ces périodes, sont totalement absentes. De nouveau, on observe, de façon restreinte, la présence de quelques productions identifiées dans l'assemblage céramique de la première moitié du IIIe siècle du *Champ du Palais* (fine mode A engobée GT1a ; semi-fine mode A engobée GT1b, **Serrat 2016a : 44-45 et planche** n°2 et 7).

Enfin, une attention particulière peut être accordée à une coupe archéologiquement complète, à lèvre éversée et arrondie, à haut de panse décoré d'une ligne horizontale excisée formant une arrête, en céramique fine mode B à engobe sombre et luisant, (dessin n°4-3 et cliché n°5, planche n°9). En effet, probablement datable du IIIe siècle (Chabert, communication orale), elle pourrait devenir le meilleur marqueur chronologique pour affiner le TPQ du secteur. Les

recherches bibliographiques, menées dans le cadre de cette première étude et loin d'être exhaustives (dépouillement de quelques articles et de la totalité des planches céramiques des volumes de la Sfecag parus entre 1985 et 1995), ont toutefois permis d'offrir deux points de comparaison de forme typologique. Le premier point correspond à des céramiques marbrées proches des céramiques à l'éponge poitevine et pouvant appartenir à des niveaux datables de la fin du IIIe s. ou du début du IVe s. (**Barat** *et al.* 1993 : 186). Le second point de comparaison, plus net, correspond aux jattes à profil en « S », de forme 9.01-a et 9.01-b, et produites dans l'atelier bourguignon de Jaulges & Villiers-Vineux. Ces jattes ne sont attestées, pour le moment, qu'à la fin du IIIe siècle (**Séguier 2011 : 192-193 et 196-198**).

Les céramiques résiduelles existent également dans ce secteur. Le premier siècle se manifeste par deux fragments de sigillée précoce de Lezoux dans l'US 4011 (première moitié du Ier siècle), tandis que les paroi-fines engobées, bien qu'indéterminées, pourraient renvoyer (sous réserves) au dernier tiers du Ier siècle à la première moitié du IIe siècle. Enfin, deux panses de sigillée de Lezoux phase 5 (première moitié du IIe siècle) existent dans les US 4011 et 4002. Ces quelques rares éléments peuvent être mis en relation avec ceux découverts dans les autres secteurs. Ils permettent d'envisager une fréquentation, pour le moment difficilement perceptible, du site dès les premières décennies du Ier siècle.

7. Conclusion

La campagne de fouilles menée à l'été 2017 sur le site de *Chatain*, commune de Faux-la-Montagne (Creuse) située à quelques centaines de mètres au nord du département de la Corrèze, a permis de collecter 897 restes de céramiques correspondant à 85 individus NMI (secteur 1 : 103 NR et 12 NMI ; secteur 2 : 530 NR et 49 NMI ; secteur 4 : 247 NR et 21 NMI ; hors contexte : 17 NR et 3 NMI). Au total, 18 catégories et 67 sous-catégories ont été utilisées pour classer ces restes.

La première étude de ce corpus, somme toute assez modeste numériquement si l'on tient compte de la surface de fouilles ouverte dans l'espace thermal du site (217 m²), permet de fixer plus nettement les bornes chronologiques du site. En premier lieu, des traces très ténues mais observées dans les trois secteurs fouillés indiquent une fréquentation du site dès les toutes premières décennies du premier siècle de notre ère. Ensuite, les céramiques archéologiques les plus récentes permettent d'étirer la durée de l'occupation au moins jusqu'au dernier tiers du IIIe siècle. Ce second point est

très intéressant en raison de la rareté des marqueurs de l'Antiquité tardive dans la cité des Lémovices.

L'analyse de ce corpus a également été l'occasion de mobiliser les connaissances acquises au cours d'autres études céramiques menées dans le cadre de la thèse en cours, en particulier celles des sites corréziens du *Champ du Palais* (commune de Bugeat), de *La Besse* (commune de Saint-Angel) et, dans une moindre mesure, de *La Grange* (commune de Saint-Fréjoux-le-Majeur), et *des Fonts* (commune de Saint-Rémy). Au final, cette analyse permet, pour la première fois, de commencer à mettre en réseau les différents travaux céramologiques réalisés dans cette région ces dernières années.

Une importante limite existe toutefois puisque trois siècles sont représentés dans ce corpus. Bien que la résidualité du Ier siècle soit extrêmement ténue, elle semble un peu plus importante à partir du IIe siècle et devient difficile à mesurer au-delà de la deuxième moitié du IIe siècle. La réalisation d'un faciès chronologique plus précis du site nécessite donc une poursuite des fouilles dans l'espoir de découvrir de nouveaux ensembles susceptibles d'être mieux calés chronologiquement.

8. Bibliographie

Arcelin et Tuffreau-Libre *et al.* **1998 :** : Arcelin, Patrice et Tuffreau-Libre, Marie (dir.), *La quantification des céramiques, conditions et protocoles, table ronde des 7-9 avril 1998*, Collection Bibracte, 1998, 139 p.

Barat *et al.* **1993** : Barat, Uvan ; Morize, Dominique et Van Ossel, Paul, « Variété et provenance des approvisionnements en céramique de la *villa* gallo-romaine de Limetz-Villez (Yvelines) », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 1993, p.183-190.

Bet 1994: Bet, Philippe, « Les productions antiques de Lezoux » *in* Provost, Michel et Mennessier – Jouannet, Christine (dir.), *Carte Archéologique de la Gaule, le Puy-de-Dôme (63/2)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ministère de la culture, p.117-127.

Bet et Delor 2000 : Bet, Philippe, Delor, Anne, « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule Centrale du Haut-Empire. Révision décennale », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 2000, p.461-483.

Brulet *et al.* **2010** : Brulet, R. (dir.), Delage, R. et Vilvorder, F., *La céramique romaine en Gaule du Nord, dictionnaire des céramiques, la vaisselle à large diffusion*, Brepols, 2010, 462 p.

Chabert 2016: Chabert, Sandra, *La céramique en territoire arverne et sur ses marges de l'Antiquité tardive au Haut Moyen-âge (fin IIIe s. – milieu VIIIe siècle), approches chronotypologique, économique et culturelle*, thèse de doctorat, Université Blaise Pascal Clermont, 2016, 3 vol. (textes, illustrations, annexes).

Deberge *et al.* **2017**: Deberge, Yann; Gruel, Katherine et Loughton, Matthew, « La cave 1 de l'oppidum de Gondole au Cendre (Puy-de-Dôme) », *in* Mennessier-Jouannet, Christine et Deberge, (dir.), *Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne*, Revue Archéologique du Centre de la France, 65^e supplément, 2017, p.531-541.

Delage 2002: Delage, Richard, Céramiques du quotidien en usage dans le Centre de la Gaule aux trois premiers siècles de notre ère, Documents du musée de la céramique n°1, 2002, 91 p.

Gomez 2012: Gomez, Sébastien, « La céramique : évaluation préliminaire du corpus » in F. Loubignac (dir.), Les Fonts, Saint-Rémy (19), sondages archéologiques, fouilles programmées, rapport final d'opération, SRA Limousin, 2012, p.60-64.

Gomez 2014: Gomez, Sébastien, « Etude de la céramique » *in* A. Sartou (dir.), *Pré Naudou, Egletons (19), fouilles préventives*, rapport final d'opération archéologique, Eveha (Limoges), SRA Limousin, 2014, p.137-148.

Guitton 2009: Guitton, David, « Etude du mobilier céramique antique », *in* Roncier, *Le Theil, Ussel (19)*, rapport final d'opération de fouilles préventives, Inrap, 2009, p.85-95.

Guitton 2017: Guitton, David, « Etude du mobilier céramique », *in* Roncier et Gestreau, *Le Theil*, rapport final d'opération de fouilles préventives, Inrap, 2017, p.321-343.

Guichard et Loughton 2017: Guichard, Vincent et Loughton, Matthew, « Mobilier découvert en 1981 près de l'oppidum de Gondole (le Cendre, Puy-de-Dôme) », *in* Mennessier-Jouannet, Christine et Deberge, (dir.), *Chronologie du mobilier archéologique du second âge du Fer en Auvergne*, Revue Archéologique du Centre de la France, 65° supplément, 2017, p.526-530.

Lallemand 2005: Lallemand, David, « L'origine et l'évolution de la *terra nigra* dans la basse vallée de l'Allier », *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule*, 2005, p.39-61. Lintz 1989: Lintz, Guy, *L'utilisation de la micro-informatique en archéologie. Un exemple: la céramique commune gallo-romaine en Limousin*, thèse de doctorat, Université Paris I Sorbonne, Paris, 1989, 5 volumes.

Loubignac 2016: Loubignac, Fabien (dir.), *Les Fonts, Saint-Rémy (19)*, rapport final d'opération de fouilles archéologiques programmées, Eveha, SRA Limousin, 2016, 161 p.

Menez 1989: Menez, Yves, « Les céramiques fumigées (« Terra Nigra ») du Bourbonnais. Etude des collections de Néris-les-Bains et de Châteaumeillant », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 28,4, 1989, p.117-178.

Séguier 2011 : Séguier, Jean-Marc, « Nouvelles données sur les productions à revêtement argileux de l'atelier de Jaulges & Villiers-Vineux, *Dioecesis Galliarum*, document de travail n°9, 2011, p.191-206.

Serrat 2015a: Serrat, Vincent, « Evaluation préliminaire du mobilier céramique » *in* A. Sartou (dir.), *Le Champ des Teules, Viam (19)*, rapport final d'opération de sondages archéologiques, Eveha, SRA Limousin, 2015, p.58-79.

Serrat 2015b: Serrat, Vincent, « Evaluation préliminaire du mobilier céramique » *in* R. Gestreau (dir.), *La Grange, Saint-Fréjoux-le-Majeur (19)*, rapport final d'opération de sondages archéologiques, SRA Limousin, 2015, p.38-47.

Serrat 2015c: Serrat, Vincent, « Etude préliminaire de la céramique » *in* R. Gestreau (dir.), *La Grange, Saint-Fréjoux-le-Majeur (19)*, rapport final d'opération de sondages archéologiques, SRA Limousin, 2015, p.48-61.

Serrat 2016a: Serrat, Vincent, « Première étude du mobilier céramique » *in* A. Sartou (dir.), *Champ du Palais, Bugeat (19)*, rapport final d'opération de sondage archéologique et de prospections géophysiques, Eveha, SRA Limousin, 2016, p.39-67.

Serrat 2016b: Serrat, Vincent, « Etude préliminaire de la céramique » *in* F. Loubignac 2016 (dir.), *Les Fonts, Saint-Rémy (19)*, rapport final d'opération de fouilles archéologiques programmées, Eveha, SRA Limousin, 2016, p.57-112.

Serrat 2016c: Serrat, Vincent, « Etude du mobilier céramique » *in* G. Davigo (dir.), *La Villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de sondages archéologiques et de prospection géophysique 2016*, rapport de prospection thématique, SRA Limousin, Limoges, 2016, vol.1 p.71-76, 79 et vol.2 p.73-75.

Serrat 2017: Serrat, Vincent, « Etude céramologique » *in* E. Nivez (dir.), *L'espace funéraire du* « *Peuch-Redon* », *parcelle AH282*, *Naves (19)*, rapport final d'opération de sondage archéologique, Université de Bourgogne, UMR 6298, ArTeHis, 2017, p.101-129.

Serrat *en cours* : Serrat, Vincent, « Première étude de la céramique » *in* R. Gestreau (dir.), *La Besse, Saint-Angel (19)*, rapport final d'opération de fouilles archéologiques programmées, SRA Limousin, *en cours*.

Serrat thèse en cours : Serrat, Vincent, *Les céramiques du Haut-Empire dans le sud de la cité des Lémovices : production, échanges et culture matérielle*, thèse de doctorat (en cours) sous la direction de Catherine Breniquet (Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie antiques, Université

Blaise Pascal) et la codirection de Claude Raynaud (directeur de recherches au CNRS, UMR 5140, Lattes), laboratoire CHEC, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

Serrat et Salvaya en cours: Serrat, Vincent et Salvaya, Florie, « Première étude de la céramique » in R. Gestreau (dir.), La Grange, Saint-Fréjoux-le-Majeur (19), rapport final d'opération de sondages archéologiques, SRA Limousin, en cours.

Trescarte 2013a: Trescarte, Jérôme, Les céramiques de la cité des Arvernes au Haut-Empire. Production, diffusion et consommation (Ier s. av. J.-C. – IIIe s. ap. J.-C.), thèse de doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2013, 2 volumes.

Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
Étude du petit mobilier (F. Baret)

L'étude du petit mobilier ci-après s'est concentrée sur les éléments remarquables recueillit durant les campagnes de fouille de 2016 et 2017. Celle-ci a été réalisée par F. Baret. Un spécialiste du petit mobilier sera contacté avant le début de la nouvelle campagne 2018 afin que le mobilier soit étudié en détail (lots de 2016 et 2017 compris).

Intaille (ISO-2004.2)

Découverte : US 2004 (niveau de démolition).

Forme extérieure : ovale.

Masse: 0,88 gr.

Dimensions (L x l): Face inférieure: 13,44 x 9,25 mm / Face supérieure: 11,87 x 8,19 mm /

Épaisseur : 4,40 mm / petit éclat sur la surface inférieure (à gauche).

Forme : surface supérieure plane et surface inférieure légèrement bombée (?), forme P2 ou P8 (Guiraud 2008 : 74, fig. 4).

Matériaux : cornaline (?) orangée, claire avec zone foncée, translucide (à l'époque romaine, la cornaline provient du plateau du Dekkan en Inde (Guiraud 2008 : 70-71)).

Style (Guiraud 2008: 65): C3. Style incohérent (désarticulation des personnages, sillons juxtaposés, figures rigides).

Datation associée au style : IIe-IIIe s. ap. J.-C.

Motif: Fortuna (comparable à 1158: Barzan (zone d'habitat et de thermes), Jaspe rouge, 10 x 7 x 3 mm, forme P1, style incohérent, IIe-IIIe s.).

Description (d'après Guiraud 2008 : 109, n°1158) : Personnage vêtu de long, debout le corps de face, la tête de profil vers la droite (?). De son bras droit il tient un tissu et une corne d'abondance dressée ; sa main gauche s'appuie sur un gouvernail en forme de « parapluie » (Planche 1).

Les intailles sont définis comme des produits de luxe car issues de l'importation et montées sur des bijoux et sont, de fait, une marque de statut social. Leur succès en Gaule est croissant du Ier s. av. J.-C. au IIIe s. ap. J.-C. avec un apogée du nombre d'intailles retrouvées au IIe s. ap. J.-C. (Guiraud 2008 : 5). L'intaille, objet de valeur est aussi un objet « de famille » ce qui peut expliquer que

plusieurs générations ont pu s'écouler entre la création de la gravure et l'enfouissement de l'objet (Guiraud 2008 : 70).

En Limousin, H. Guiraud a recensé 4 sites ayant livré des intailles :

Commune	Intaille	Motif	Matériaux	Datation	Style	Forme
Arnac-la- Poste	1155	Mercure	pâte de verre- nicolo	IIe s.		P2
Limoges	1160	Fortuna	cornaline	Ier-IIe s.	style lisse	P2
	1168	Fides / Cérès	cornaline	IIe s.	style classique linéaire	Ca 4
Pontarion (nécropole des IIe et IIIe siècles)	1145	Mercure	jaspe roue brûlé	IIe s.	style lisse	P1
	1151	Mercure	pâte de verre- nicolo	IIIe s.		P
	1156	Mercure	jaspe rouge brûlé	IIe s.	style classique modelé/linéaire	P1
	1166	Fides publica / Cérès	jaspe rouge brûlé	IIe-IIIe s.	entre style lisse et style incohérent	P
	1170	Bonus Eventus	pâte de verre imitant le sardonyx	Fin IIe s.	style lisse/incohérent	P2
	1182	Satyre	nicolo	IIe s.	entre style lisse et style incohérent	P4a
	1183	Satyre ?	pâte de verre- nicolo	IIIe s.		P2
	1185	Satyre	jaspe rouge	IIe s.	entre style lisse et style incohérent	P
	1306	Paysan	nicolo	2ème moitié IIe s.	style classique linéaire	P4a
	1391	Cratère avec perroquet et paon	jaspe rouge	IIe s.		P
Toulx-Sainte- Croix	1188	Satyre	nicolo	Ier-IIe s.		P2
	1349	Animal courant	cornaline	Ier-IIe s.		P1

Foncet de serrure (ISO-2042.1; ISO-2042.2; ISO-2042.5)

Découverte : US 2042 (niveau de démolition).

Matière : alliage cuivreux

ISO-2042.1

Masse: 30,31 gr.

Dimensions de l'objet : Longueur conservée : 74,5 mm ; largeur conservée : 49,7 mm.

Dimensions de l'ouverture : Hauteur observable : 33,26 mm ; largeur observable : 13,16 mm.

Diamètre des cercles décoratifs : 1 : 26,6 mm ; 2 : 60,6 mm ; 3 : 73,9 mm.

ISO-2042.2

Masse: 11,82 gr.

Dimensions de l'objet : Longueur conservée : 46 mm ; largeur conservée : 38,2 mm.

Dimensions de l'ouverture : Hauteur observable : 29,3 mm ; largeur observable : 13,16 mm.

Diamètre des cercles décoratifs : 1 : 26,6 mm ; 2 : 60,6 mm .

ISO-2042.5

Masse: 11,14 gr.

Dimensions de l'objet : Longueur conservée : 51,29 mm ; largeur conservée : 36,10 mm.

Dimensions de l'ouverture : Hauteur observable : 25,79 mm.

Diamètre des cercles décoratifs : 1 : 26,6 mm ; 2 : 60,6 mm ; 3 : 73,9 mm.

Description: Les trois pièces semblent appartenir à un même élément de foncet de serrure circulaire. Elles présentent chacune un motif de 3 cercles concentriques de diamètres différents et un motif en renflement accolé directement à l'extérieur du cercle de plus grande dimension. Au centre de l'objet, une entrée de clé (accueillage) offre un diamètre restituable d'environ 15,6 mm pour la tige de la clé et une hauteur d'ouverture verticale pour le panneton d'environ 26,7 mm. L'ouverture totale de clé est restituée à environ 42 mm. Les trous de fixation de ne semblent pas conservés (Planche 3).

Diamètre restitué: 92 mm

Élément de comparaison : comparable de manière générale aux foncets n°58, 60 ou 62 du mobilier de Vertault (Guillaumet, Laude, 2009 : 65-66) et à celui de la *villa* de Champ-Madame (Alfonso, Blaizot, 2004 : 144, n°6).

Élément de clé de coffre (ISO-4013.1)

Découverte : US 4013 (US charbonneuse dans pièce 2 / praefurnium 2).

Masse: 21,15 gr.

Dimensions poignée : Corps de la poignée (forme trapézoïdale) : Épaisseur supérieure : 5,84 mm ; Épaisseur inférieure : 8,61 mm : Hauteur : 15,26 mm ; largeur : 13,31 mm ; diamètre perforation : 3,70 mm | Boule supérieure : diamètre : 7,31 mm | Boules latérales : diamètre : 6,18 mm et 6,98 mm.

Longueur clé: 18,95 mm.

Longueur panneton : ~ 22 mm

Matière : Alliage cuivreux et fer.

Description : Petite poignée en alliage cuivreux de clef en fer. Pièce initialement montée sur l'extrémité d'une clef en fer. On discerne au centre de la clé corrodée une tige creuse en métal cuivreux. Une perforation est située dans l'épaisseur de la partie supérieure du corps trapézoïdale de la poignée, sous la boule supérieure. Deux boules latérales sont situées de part et d'autre de la partie supérieure du trapèze.

Commentaire : Il s'agit sans doute d'une clé fonctionnant par rotation dans une serrure encastrée, en applique ou dans un cadenas. Trois sous-types existent pour ce type de clés, selon le modèle de la tige (forée, pleine ou pleine et dépassant du panneton) (Ducreux 2013, vol.2 : 660 ; Guillaumet, Laude, 2009 : 18-23). Ici il s'agit du type 1.1 avec une tige forée qui pénètre sur la broche fixée au fond du palâtre. Il s'agit d'un type de clé destiné au mobilier qui apparaît à l'époque romaine (Guillaumet, Laude, 2009 : 18) (Planche 2).

Boite à sceau (ISO-4013.2)

Découverte : US 4013 (US charbonneuse dans pièce 2 / praefurnium 2).

Matière: Bronze coulé.

Diamètre : 20,58 mm (extérieur) ; 17,21 mm (intérieur)

Hauteur : 5,51 mm (vers charnière) ; 6,18 mm (à l'opposé de la charnière)

Épaisseur : 1,53 mm

Masse: 3,65 gr.

Description: Fond d'une boite à sceau ronde dont il manque le couvercle. Ce fond creux est percé de trois trous (trou central : d. = 3,14 mm; trou proche de la charnière : d. = 3,07 mm; trou opposé : d. = 2,25 mm) et dispose d'une charnière. Il présente deux petites encoches latérales (H. = 1,8 mm; l. = 1,41 mm).

Type (Furger, Riha, 2009): Type 5 (a / b / c / f) – Kreisrunde Siegelkapseln

Chronologie (Furger, Riha, 2009): Type 5a: 40-120 (1-160), Type 5b: 1-80, Type 5c: 20-100, Type 5f: 40-80 (20-120).

Fonctionnement : « La cire, coulée dans la boîte, scellait les deux lanières qui s'y croisaient. Le surplus de cire s'écoulait par les trous percés sur le fond. Un sceau est ensuite apposé » (Brouquier-Reddé : 349).

Commentaire : « Contrairement à l'avis de plusieurs chercheurs, les boîtes à sceau ne sont pas des objets spécifiquement militaires. Elles sont aussi présentes dans les sites civils – en particulier les grands centres urbains – que dans les garnisons et les camps légionnaires [...]. Certaines boîtes précoces, circulaires ou lancéolées, datées entre l'époque augustéenne et le règne de Néron et comportant un registre décoratif « impérial », semblent toutefois avoir un caractère militaire [...]. On trouve des boîtes à sceau en contexte funéraire dans toute leur aire de diffusion, mais en nombre relativement restreint. On explique leur présence par l'idée d'une lettre que le défunt prendrait avec lui dans l'au-delà. Ces boîtes peuvent cependant aussi provenir de tombes de scribes, associées à d'autres ustensiles d'écriture [...]. La présence de boîtes à sceau dans des temples s'explique de façon plus naturelle [...]. Il est tout à fait vraisemblable que des vœux écrits scellés aient été adressés aux dieux, à l'image d'autres dons et offrandes votives déposés dans les sanctuaires. On trouve des boîtes à sceau de l'époque républicaine jusqu'à la fin de l'Empire. On ne connaît pas de pièces tardo-antiques. Leurs formes et leur aire de répartition évoluent beaucoup : ces objets ont probablement été « inventés » dans l'espace méditerranéen, comme le montre la répartition des formes lancéolées les plus précoces. [...] À la période flavienne, les types 2c (fig. 30), 5b (fig. 40) et 5c (fig. 41), alors les plus fréquents, ont atteint la Gaule tout entière et sporadiquement aussi l'Angleterre romaine (pp. 71–76) » (May Castella, 2009) (Planche 2).

ISO-4013.3

Découverte : US 4013 (US charbonneuse dans pièce 2 / praefurnium 2). Masse : 5,70 gr.

Matière : Alliage cuivreux.

Dimensions de l'objet : Largeur : 16 mm ; Diamètre : ~ 20 mm ;

Épaisseur : 1,85 mm

Description : Objet en forme d'anneau de 16 mm de large en bronze. L'objet semble fini sur ses tranches. Objet fragile, fracturé et en cours d'altération (Planche 2).

ISO-4002.2

Découverte : Masse : 1,96 gr.

Matière: fer.

Dimensions de l'objet : longueur du plus grand fragment conservé : 36,78 mm ; section : 3,94 mm Description : tige en fer (très friable) courbée en S pouvant peut-être correspondre à un fragment de fibule. Mauvais état de conservation (Planche 2).

Clé (ISO-2026.1 – 2016)

Découverte : US 2026 – Structure ST 2.03 (au niveau du seuil).

Matière: fer.

Dimensions: Longueur: 211,6 mm; largeur: 57,4 mm: longueur des dents: 56 mm; écartement

entre la tige et les dents : ~ 13,39 mm.

Masse: 166,14 gr.

Description : Clé en fer, entière (une des deux dents s'est brisée depuis la mise au jour en 2016),

fortement corrodée. L'anneau, sans doute conservée, n'est pas visible en raison de la corrosion.

Type: clé en fer de type 3 (Guillaumet, Laude, 2009 : 28-31) : « la clé, toujours en fer, est une tige

terminée dans sa partie supérieure par un œil crée par enroulement ou percement à chaud, muni

souvent d'un anneau. Sa partie inférieure est un panneton à dents toujours tournées vers l'anneau.

Ce panneton est dans le même plan. La position et l'asymétrie des dents, la distance entre la tige et

les dents sont autant d'astuces pour empêcher une ouverture facile avec un rossignol » (Planche 4).

Bibliographie

Alfonso G., **Blaizot F.** (2004) La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme). Habitat et ensemble funéraire de nourrissons. Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, p.144-145.

Brouquier-Reddé V. (1995) Le petit matériel : objets en métal, en pâte de verre et en os. *in* Goguey R., Reddé M. (1995) *Le camp légionnaire de Mirebeau*, Bonn : Mainz, p. 316-358.

Guiraud H. (2008) Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule, *Gallia*, 48^e supplément (vol. II), Paris : CNRS Éditions.

Ducreux A. (2013) Le mobilier métallique dans la cité arverne et ses confins septentrionaux à l'époque romaine. Etudes quantitatives et qualitatives. Volume 2 : catalogue et études des mobiliers métalliques du chef-lieu de cité. Thèse de doctorat. Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II.

Furger A.R., **Riha E**. (2009) Typologie und Chronologie der Siegelkapseln. *in* Furger A.R., Wartmann M., Riha E. (2009) *Die römischen Siegelkapseln aus Augusta Raurica*. Forschungen in Augst, Augst: Römermuseum Augst, p.47-89.

Guillaumet J.-P., Laude G. (2009) L'art de la serrurerie gallo-romaine. L'exemple de l'agglomération de Vertault (France, Côte-d'Or). Dijon : Editions Universitaires de Dijon.

May Castella C. (trad.) (2009) Résumé. *in* Furger A.R., Wartmann M., Riha E. (2009) *Die römischen Siegelkapseln aus Augusta Raurica*. Forschungen in Augst, Augst: Römermuseum Augst, p.191-194.

Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
Étude architecturale (F. Baret)

FAUX-LA-MONTAGNE, CHATAIN (CREUSE) – FOUILLE PROGRAMMÉE – 2017

Éléments de construction d'une voûte en cul de four

La fouille du bassin semi-circulaire associé à la pièce 3 a livré les vestiges de construction de ce qui

semble être une voûte en cul de four (ou voûte d'abside) qui devait former le plafond du bassin.

Découverte des fragments de construction

La fouille des niveaux de démolition contenus dans l'emprise du bassin a rapidement mis en

évidence la présence d'un massif maçonné alliant du mortier de chaux blanc et des TCA.

L'alternance entre couche de mortier et TCA a été observé très tôt tout comme la forme légèrement

circulaire de l'ensemble (Planche 10 : Illustrations c et d et Planche 11 : Illustration d).

Le dégagement progressif du massif a ensuite montré non une simple forme courbe mais

véritablement concave

Avant son prélèvement, l'ensemble formé d'un seul morceau fragilisé en son centre laissé

discerner la présence d'un enduit blanc lissé avec des moulures et des incisions ainsi que des lignes

peintes en rouge sur la partie interne du massif (Planche 10 : Illustration a et b).

Une fois le dégagement complet du bassin réalisé, il était nécessaire de procéder au

prélèvement de la voûte. Malgré les précautions prises, la présence d'une rupture dans la

maçonnerie à conduit à la séparation du bloc en 2 fragments.

Mode de construction

Une fois les 2 éléments prélevés et nettoyés, il a été possible d'étudier la construction de la

voûte.

Dimensions:

- Fragment 1:

Longueur totale : ~ 60 cm; Hauteur : ~ 40 cm; Profondeur : ~ 40 cm

104

Mesure de concavité du fragment : Longueur mesurée de la corde : 60,7 cm ; Écart à l'arc de

cercle: 4,3 cm

Rayon de plus grande courbure restituée : 1,0925 m

- Fragment 2:

Longueur totale : ~ 40.5 cm ; Hauteur : ~ 39 cm ; Profondeur : ~ 20 cm

Mesure de concavité du fragment : Longueur mesurée de la corde : 31,2 cm ; Écart à l'arc de

cercle: 1,8 cm

Rayon de plus grande courbure restituée : 0,682506 m

Les maçons ont ainsi disposé sur le cintre des *tegulae* bûchées sur leur tranche, de manière perpendiculaire au plan concave de la voûte créant ainsi une série de lignes rayonnantes de TCA régulièrement espacées (Planche 10 : Illustrations c et d). Les espaces libres ont été comblés par un mortier de chaux assurant le maintien et la solidité de la voûte. Cette succession de TCA rayonnantes et perpendiculaires au plan concave de la voûte est également parfaitement illustrée par le fragment 2 (Planche 11: Illustration d). La sphéricité de la voûte est ainsi assurée par l'orientation des *tegulae* dans les deux plans de concavité.

Ce mode de construction laisse supposer l'absence d'une circulation d'air chaud au niveau du plafond du bassin puisqu'il n'y a pas d'aménagement creux dans la voûte comme cela peut être le cas pour celles construites à l'aide de briques claveaux ou de fusées céramiques (Bouet 1999).

Décoration

Destiné à une pièce d'eau, la surface de la voûté a ensuite été enduite d'une couche de mortier de tuileau rose bien visible sur les deux fragments (Planches 10 et 11). Cet enduit d'étanchéité est également suffisant pour sculpter dans son épaisseur des décors en relief ou en creux sous la forme de « coquille Saint-Jacques » évasées en partie haute de la voûte comme le montre le fragment 1 et séparés par des éléments en relief (Planche 10 : Illustration b).

En surface du mortier rose, une fine couche de mortier de chaux, sans doute pur, offrait un fond blanc a priori recouvert, au moins ponctuellement, de peinture. Ainsi, sur le fragment 1 on observe notamment les résidus d'une peinture bleuté apposée sur les espaces en creux du décor. Une observation similaire semble ressortir du fragment 2.

Des mouleurs rectilignes observables sur le fragment 1, réalisées dans une épaisseur plus importante de mortier de chaux (stuc), sont également soulignées par une peinture rouge.

Sur le fragment 2, un décors en relief plus développé semble se dessiner avec trois espaces de concavités différentes s'évasant vers le haut et séparées les unes des autres par une arrête. Dans un cas (à gauche) (Planche 11 : Illustration b) l'arrête est encadrée par deux incisions faisant ainsi ressortir la forme du décor.

L'une des trois concavités (à gauche) paraît également livrer des traces de peinture bleutée. Le reste de la parois conservée apparaît blanche.

La composition d'un décor en creux sur l'ensemble de la voûte est parallèlement bien mis en évidence par la restitution des rayons de courbures des 2 fragments qui montrent des différences entre eux.

Ces éléments retrouvés à l'intérieur du bassin sont à mettre en relation avec les autres vestiges (US 1118) situés à l'extérieur et qui devaient participer également à la construction de l'élévation du bassin (voir page 45).

Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
Étude des meules (JF. Aveline)

Étude du mobilier lithique de type meule

Un total de 10 éléments de meules a été mis au jour lors de la fouille du site. Cet ensemble se compose de 5 *catillus* et 5 *meta*, en granite et basalte (Planche 12). Les mesures et descriptions de chaque élément ont été relevées au maximum de ce que l'état de conservation le permettait, donnant lieu pour certains à une restitution la plus proche possible de l'état d'origine. Ces données sont présentées ci-dessous, selon l'ordre du secteur de découverte.

Meule 1 : catillus en granite découvert dans le secteur 1, structure SD1, US de nettoyage.

Diamètre minimum : 28 cm; hauteur : 11 cm; hauteur bandeau : 2.9 cm; largeur bandeau : 4 cm.

Présentant un peu moins d'un quart de meule, ce fragment est marqué par un certain nombre d'éclats notamment sur la tranche extérieur. La bonne conservation du bandeau permet de voir son importante épaisseur. L'œil n'est pas visible et la restitution du diamètre de la meule est de ce fait réalisée à minima. On peut l'estimer entre 30cm et 35 cm maximum, assez petite taille, format utilisé pour un petit rendement local.

Meule 2 : *meta* en granite découverte dans le secteur 1, US 1044, niveau de remblai ou de démolition.

Diamètre min supposé : 32 cm; hauteur : 12,7 cm.

Élément fragmentaire, la surface active est en pente très inclinée, peut-être accentuée au fil du temps par le frottement avec le *catillus* qui la surmontait. Pas d'œil visible. Comme la précédente, c'est visiblement une meule de petit modèle, également prévue pour un petit rendement.

Meule 3 : *meta* en basalte découverte dans le secteur 2, structure SD2, US 2004, niveau de démolition.

Diamètre supposé : 49 cm ; hauteur min-max : 12-19 cm ; diamètre œil supposé : 8 cm ; hauteur œil : 19 cm.

Quart de meule reconstitué à partir de 4 fragments (cassée à la pioche lors de sa découverte, 2 très petits éclats n'ont pas pu y être intégrés). Élément de format massif, œil entièrement perforé et qui présente un très léger retrait circulaire 9 cm en dessous de la surface de l'œil. Le diamètre réel très proche des 50 cm est habituellement un format moyen, mais la meule entière était sans aucun doute extrêmement imposante de par son poids (le quart découvert étant déjà impossible à soulever

seul). Élément lourd et particulièrement résistant au temps, en témoigne sa bonne conservation générale.

Meule 4 : catillus en granite rose découvert dans le secteur 2, US 2004, niveau de démolition.

Largeur: 12 cm; hauteur: 9,6 cm.

Peu d'informations à tirer de ce fragment très abîmé, impossible d'estimer un diamètre de la meule, les deux surfaces de l'objet présentent de nombreux éclats et rendent l'identification incertaine mais il fait peu de doute que ça ne soit pas une meule. Toutefois, seule la nature et le type de roche peuvent être considérés comme certains.

Meule 5 : catillus en granite rose découvert dans le secteur 2, US 2034, niveau de démolition.

Diamètre min supposé : 54 cm ; hauteur : 10 cm ; hauteur œil : 7,5 cm ; diamètre œil supposé : 4,5 cm.

Quart de meule qui possède une surface très plane en bon état de conservation. A noter la présence d'un bandeau mais celui-ci est trop endommagé pour effectuer une mesure pertinente. La surface de ce *catillus* laisse apparaître une légère bordure inférieure circulaire 8 cm avant l'œil (caractéristique liée au chemin du grain jusqu'à l'œil). Meule très friable, d'où la mauvaise conservation générale de son flanc. Une trace s'apparentant à de la rouille est présente sur la partie haute de l'œil, peut-être dû à un axe métallique et non en bois (hypothèse) ou bien simplement à la fréquentation de matériaux métallique durant son enfouissement.

Meule 6 : catillus en basalte découvert dans le secteur 2, US 2034, niveau de démolition.

Diamètre min supposé : 36 cm ; hauteur : 20,8 cm ; hauteur bandeau : 2 cm ; largeur bandeau : 4,5 cm.

On a affaire ici à un gros fragment d'une épaisseur assez importante, dont on peut déduire une meule capable de résister d'avantage au temps, en témoigne la surface inférieur de l'objet en très bon état et extrêmement homogène (presque lisse, mais difficile d'employer ce terme pour du basalte). Ce fragment ne permet malheureusement pas d'estimer un rayon précis et le diamètre présenté plus haut est très certainement sous-estimé.

Meule 7 : catillus en granite découvert dans le secteur 2, US 2034, niveau de démolition.

Diamètre estimé : 65 cm; hauteur : 9,5 cm; diamètre œil : 8 cm; hauteur œil : 8,5 cm.

Quart de meule possédant une surface supérieure entièrement plane mais avec de nombreux petits éclats (usure sûrement, traces d'outils peu probable). La surface inférieur est lisse et laisse apparaître un sillon, aménagement qui permet de réduire la force motrice, augmenter le rendement et obtenir une meilleure mouture). La meule d'origine devait être massive et destinée à une production plus large que l'échelle très locale, peut-être sur l'ensemble du site. Le diamètre important de la meule laisse peu de doute là-dessus, ainsi que son rayonnage (trace de sillon), appliqué généralement à des appareils destinés à un rendement important pour le propriétaire, ce qui n'est pas le cas des appareils de petite taille pour une petite production.

Meule 8 : meta en basalte découverte dans le secteur 2, US 2034, niveau de démolition.

Diamètre minimum : 18 cm; hauteur minimum : 5,6 cm.

Élément fragmentaire qui ne présente pas d'œil visible. Les dimensions sont restituées à minima mais on peut estimer raisonnablement qu'on se rapproche d'avantage d'un modèle d'au moins 30 cm de diamètre.

Meule 9 : meta en basalte découverte dans le secteur 2, US 2055, niveau de démolition.

Hauteur min: 4,5 cm.

Elément fragmentaire dont l'aspect ne permet pas de réaliser des mesures pertinentes, pas d'œil visible. La hauteur est restituée à minima, mais la physionomie de la tranche de ce fragment pourrait permettre d'estimer un diamètre aux alentours de 50 cm (restitution à prendre avec précaution, très difficilement vérifiable).

Meule 10 : meta en granite découverte dans le secteur 4, US 4013.

Diamètre estimé : 50 cm; hauteur : 9,3 cm; diamètre œil : 10 cm; hauteur œil : 7,8 cm.

On a affaire ici à une moitié de meule environ mais intégralement dépourvue de son flanc, dû très certainement à une cassure, la limite de la meule est toutefois estimable mais avec un degré de précision moindre. Meule pourvue d'un œil perforé. Élément de taille standard.

La mise au jour d'un lot de meules comme celui-ci sur un seul site de cette taille tend à démontrer la présence d'une activité agricole à échelle locale essentiellement. Il est difficile de déterminer la durée et/ou continuité de cette activité car aucun des éléments n'a été découvert en

place, mais essentiellement dans des niveaux de démolition ou de remblai, recyclage très classique des meules dans l'antiquité. Certaine, plus massive (meule 3 et 7), témoignent peut-être d'une période de production plus élevée pour le site, avec un besoin en céréales plus important. Il faut souligner également qu'aucun des catillus ne présentent d'aménagements spécifiques leur permettant d'être formellement identifiés : encoche latérale servant à l'accueil d'un manchon pour une meule à bras (activée par l'homme) ou encoche supérieure au niveau de l'œil servant à l'accueil de l'anille pour une meule à sang (activée par l'animal), une installation hydraulique étant exclue de par la nature du site et du terrain. Cette absence peut-être largement imputée au hasard des fragments découverts et n'influent pas beaucoup sur les données, la majorité des catillus adoptant un format de meule à bras, hormis la meule 7 qui de par sa taille assez importante pourrait être apparentée à une meule à sang et où la présence d'encoche ou d'aménagements spécifiques auraient été intéressants. Enfin, il serait difficile d'établir une chronologie des meules découvertes, leur datation et durée de vie étant un aspect peu déterminable avec les données actuelles, même si les meules présentant des caractéristiques plus techniques comme la meule 7 (avec sillon de rayonnage), ou les meule 3 et 5 (avec retrait circulaire à différents endroits pour faciliter le chemin du grain) vont très certainement être plus récente que les autres qui présentent des profils relativement simple.

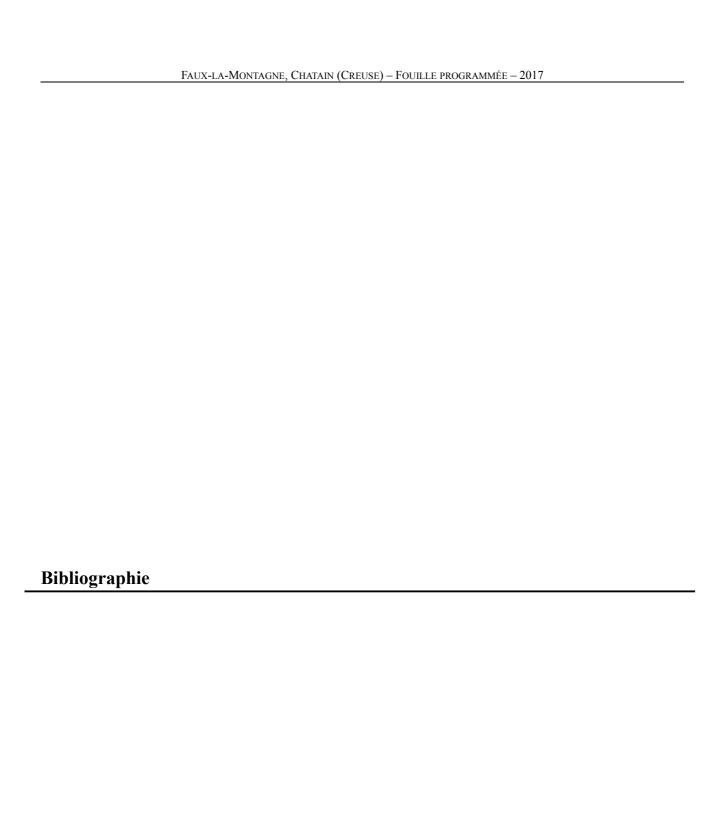
Faux-la-Montagne, Chatain (Creuse) – Fouille programmée – 2017
Étude carpologique
Etude carpologique

La fouille de l'US charbonneuse 4013, riche en mobilier céramique et métallique, a également permis la mise au jour d'amas de graines de carbonisées (ISO-4013.5) attestant d'un état de conservation assez important des restes végétaux sur le site (Planche 5).

Cette découverte à inciter à prendre contact avec une carpologue, Manon Cabanis (Chargée de Recherche INRAP – UMR 6042 – GEOLAB) afin de procéder à une identification et une étude.

Malheureusement, en raison de contraintes liées à un congé maternité seule l'identification visuelle et une rapide cliché de l'un des deux amas de graines peut être évoqué. Ainsi, il s'agit de prime abord d'un amas de graines de lin carbonisées, peut-être accompagnées d'autres espèces qui restent identifiées, sans doute issu d'un fond de vase.

L'état de conservation a incité, après discussion avec la carpologue, à prévoir au cours des 3 années de fouilles triennales à venir (2018-2020) la mise en place d'un protocole de prélèvement systématique de l'ordre d'un total de 30 seaux de 10 L prélevés au cours des 3 années dans des espaces représentatifs des différentes pièces et contextes de la fouille. Il a ainsi été convenu que l'ensemble des études paléo-botaniques pourraient être menés une fois un nombre suffisant de prélèvements effectués, soit en fin de 2ème année pour une étude complète à l'issu de 3ème année.



Alfonso G., **Blaizot F.** (2004) La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme). Habitat et ensemble funéraire de nourrissons. Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, p.144-145.

Ben Kaddour, 2015: Ben Kaddour C., Marie G. et Sarreste F. - *Sainte-Catherine-de-Fierbois (37), Pré de la Fosse – Les Clavaux*, Rapport final d'opération archéologique, Éveha – Études et valorisations archéologiques (Limoges,F), 3 vol., SRA Centre, 2015.

Bessac J.C., Chapelot O., De Filippo R., Ferdière A., Journot F., Prigent D., Sapin C., Seigne J. (2004) La construction les matériaux durs : pierre et terre cuite. Collection « Archéologiques », Éditions Errance, Paris, 208 p.

Bouet A. (1999) Les matériaux de construction en terre cuite dans les thermes de la Gaule Narbonnaise. Talence : Ausonius.

Bouet A. (2003) Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise. Vol. 1. Rome : École française de Rome.

Bouet A. (2003) Thermae Gallicae : les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises. Bordeaux : Aquitania.

Coutelas A. (Dir) (2009) *Le mortier de chaux*. Collection « Archéologiques », Éditions Errance, Paris, 158 p.

Davigo G. (2016) Rapport de prospection thématique : La villa de Chatain à Faux-la-Montagne (23), campagne de sondages archéologiques et de prospection géophysique 2016. Limoges : SRA Limousin.

Davigo G. (2015): Études des dynamiques d'occupation du sol de neuf communes situées au cœur de Plateau de Millevaches, de la Protohistoire jusqu'au début du haut Moyen Âge: Faux-la-Montagne, La Villedieu (23), Tarnac, Peyrelevade, Toy-Viam, Viam, Bugeat, Pérols-sur-Vézère et Saint-Merd-les-Oussines (19), Mémoire de Master 2 Recherche sous la direction de B. Pichon, Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2, Clermont-Ferrand, 884 p.

Dumasy-Mathieu F. (1991) La villa du Liégeaud et ses peintures, La Croissille-sur-Briance (Haute-Vienne). DAF 31, Edition de la MSH, Paris, 192 p.

Dussot D. (1989) Carte Archéologique de la Gaule : La Creuse, 23. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ferdière A., **Gandini C.**, **Nouvel P.**, **Collart J.-L.** (2010) Les grandes *villae* « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions. *Revue Archéologique de l'Est*, t. 59 : p. 357-446.

Gaston C. (2008) Bâtiments « standardisés » dans la *pars rustica* des *villae* : deux exemples récemment découvert en Franche-Comté. *Revue Archéologique de l'Est*, t. 57 : p. 253-266.

Ginouvès R. (1959) L'établissement thermal de Gortys d'Arcadie. École Française d'Athènes, Paris, 180 p.

Maveraud-Tardiveau H. (2007) Rapport de sondage au lieu-dit « Champ du Palais », commune de Bugeat, Corrèze. SRA Limousin.

Monturet R., **Rivière H.** (1986) *Les thermes sud de la* villa *gallo-romaine de Seviac*, Bordeaux : Aquitania, supplément 2, 251 p.

Saulière D. (1996) L'alvéole de Châtain, Faux-la-Montagne (Creuse). *Travaux d'Archéologie Limousine*, 16 : p.73-78.

Sartou A. (Dir.) **Davigo G.**, avec la collaboration de **V. Serrat** (2015) *Rapport final d'opération archéologique, site de Viam : sondages.* Limoges : SRA Limousin.

Sartou A. (Dir.) **Davigo G**. (2015) Rapport final d'opération archéologique : prospections géophysiques sur le site de Bugeat. Limoges : SRA Limousin.



Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Arrêté n° 75/12/2017-11

portant autorisation de fouille programmée.

Le Préfet :

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V;

Vu L'arrêté n° R75-2017-04-06-009 du 06 avril 2017 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Littardi, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision R75-2017-04-11-001 du 11 avril 2017 portant subdélégation de signature à Madame Hélène Mousset, Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR 75 2017 000008, de demande d'opération archéologique arrivé le 22 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest en date du 21 mars 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Gentiane DAVIGO est autorisée, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 26 août 2017, sise en :

RÉGION: NOUVELLE-AQUITAINE

• DEPARTEMENT : CREUSE

COMMUNE : FAUX-LA-MONTAGNE Lieudit ou adresse : le Chatain

Lieudit ou adresse . le Chatain

Cadastre : Année : 1968, Section : CH, Parcelle(s) : 73 AJ-AK

Intitulé de l'opération: 2017 - FAUX LA MONTAGNE - Chatain - DAVIGO Gentiane.

Programme de recherche : Axe 10. Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-

romaine, médiévale et moderne. Code de l'opération : **12 - 3657**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique

est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

L'emprise de la fouille portera sur les deux sondages de 2016 auxquels seront ajoutées les extensions 1, 2 et 3 (figurant au plan n°8 de la demande) permettant de relier les premières données acquises. L'accent sera mis sur l'étude des vestiges de manière systématique et jusqu'au terrain géologique, plus que sur une compréhension extensive des vestiges qui peut être obtenue par d'autres moyens.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Gentiane Davigo.

Fait à Limoges, le 13 avril 2017

Pour le Directeur régional des affaires culturelles et par délégation, La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET